

Bilan de la concertation préalable volontaire



du projet de la ferme agrivoltaïque porté par l'association Agri Valdi Vert et GLHD sur la commune de Valdivienne (86)

Table des matières

Introduction	3
L'agrivoltaïsme, c'est quoi ?	4
Les porteurs du projet	5
Les raisons du projet	9
La première zone d'étude du projet	11
L'apport des études scientifiques pour réduire la zone d'étude présentée à la concertation	12
La démarche de concertation préalable volontaire	14
Une continuelle concertation institutionnelle	16
La concertation technique	18
Octobre 2022 : La concertation citoyenne – Phase 1	20
Juin 2023- Janvier 2024: La démarche de co-construction du paysage – Phase 2	25
Les grands enseignements de la concertation	39
Les apports de la concertation	40
Le continuum de concertation avec Jaunoux	44
Annexes	48

Introduction

Les rendements agricoles n'étant plus au rendez-vous, 11 exploitants céréaliers sur la commune de Valdivienne, près de Poitiers dans la Vienne, décident en 2020 d'étudier la possibilité de se lancer dans un projet « agrivoltaïque ».

Cette innovation leur permettrait d'exploiter certaines de leurs parcelles agricoles en synergie avec des installations photovoltaïques et de bénéficier ainsi de revenus complémentaires issus de la production d'électricité décarbonée.

Pour présenter leur projet collectif qu'ils baptisent « Agri Valdi Vert », les agriculteurs créent une association du même nom et sélectionnent l'entreprise spécialisée GLHD pour les accompagner dans les nombreuses étapes amont de développement (étude d'impact environnemental, agricole, technique, etc.) qui durent en moyenne 5 ans.

Pendant cette période, les exploitants du collectif Agri Valdi Vert et les représentants de GLHD, en tant que porteurs du projet, ont eu à cœur d'organiser une large démarche de concertation préalable volontaire afin d'éclairer et de faire participer les différentes parties prenantes : élus, services de l'État, associations, habitants du territoire, futurs riverains proches...

Le présent document retrace les temps forts qui ont marqué les différentes séquences d'information et de participation du public qui ont duré en tout plus de 20 mois.

Le bilan rend compte notamment des avis, observations et remarques du public, indique les enseignements tirés par les porteurs du projet et souligne les apports de la participation qui ont permis d'atteindre les objectifs de la concertation, à savoir enrichir et améliorer collectivement le projet en tenant compte des avis.

Développé de manière progressive et itérative, le dialogue avec les acteurs du territoire a par exemple permis aux porteurs du projet d'identifier des zones à enjeux représentant un total de 300 ha. Dès lors, ces surfaces ont été retirées dans une logique d'évitement des impacts sur l'environnement ou les paysages, cette dernière thématique ayant aussi fait l'objet d'une démarche inédite.

Au mois de février 2024, la concertation du projet est entrée dans une nouvelle séquence dite de « continuum » pendant laquelle les porteurs du projet ont continué de rencontrer le public de manière plus personnalisée pour répondre aux questions ou étudier de nouvelles solutions d'adaptation. Le présent bilan rend compte notamment d'une séquence particulière avec les habitants du hameau de Jaunoux.

Dans sa définition post concertation et continuum, le projet de la ferme agrivoltaïque Agri Valdi Vert est constitué de 12 îlots représentant une surface cumulée d'environ 200 hectares.

Le projet agricole est diversifié entre élevage ovin et production de légumes, de céréales, de semences bio..., de telle sorte que la commune de Valdivienne reviendrait à un système de polyculture-élevage qui a longtemps fait partie de son paysage avant de disparaître dans les années 1980.

Prévues d'entrer en exploitation à partir de 2027, les installations solaires produiraient environ 150 GWh d'électricité décarbonée par an, soit la consommation de près de 30 000 foyers.

Au moment de l'achèvement de la rédaction de ce bilan, mi-juillet 2024, le projet agrivoltaïque entre dans une nouvelle phase, le dépôt des demandes d'autorisations, précédant de quelques mois l'ouverture de la concertation réglementaire, autrement dit l'enquête publique.

L'agrivoltaïsme, c'est quoi ?

La loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables définit l'agrivoltaïsme comme une « installation de production d'électricité utilisant l'énergie radiative du soleil et dont les modules sont situés sur une parcelle agricole où ils contribuent durablement à l'installation, au maintien ou au développement d'une production agricole ».

Ces dispositions offrent un nouvel encadrement des possibilités d'installation des panneaux solaires dans les espaces agricoles, « en gardant la priorité donnée à la production alimentaire » et en conciliant ainsi les enjeux de souveraineté alimentaire et d'autonomie énergétique.

Dans un contexte où l'agriculture fait face à des défis croissants tels que les dérèglements climatiques et économiques, la pression foncière et la nécessité d'innover pour assurer la pérennité des exploitations, l'agrivoltaïsme émerge comme une solution prometteuse pour permettre aux exploitants de repenser leur manière de travailler la terre.



Installations agricoles traditionnelles et équipements photovoltaïques : les synergies de l'agrivoltaïsme doivent toujours s'exercer au bénéfice de l'activité agricole. Sur cette illustration 3D, la future bergerie du projet d'élevage.

Les porteurs du projet

Les 11 agriculteurs membres de l'association Agri Valdi Vert

Simon Bourdin, président du collectif

A 39 ans, Simon est agriculteur depuis 2013 sur une ferme en polyculture-élevage. Il s'est associé à sa sœur Claire au départ en retraite de leur père. Président de l'association Agri Valdi Vert, il s'est engagé à ce titre dans la Fédération Française des Producteurs Agrivoltaïques (FFPA). Simon est passionné d'agronomie et s'intéresse à toutes les innovations culturales.

Eric Aubrun

Eric, 54 ans, a repris la ferme familiale en 1996. Il habite sur le siège de l'exploitation, un corps de ferme isolé dont une partie sert de local à la société de chasse voisine. Il est élu à la Chambre d'Agriculture et administrateur d'une coopérative agricole régionale. Impliqué sur son territoire, il a siégé au conseil municipal de Valdivienne par le passé. Grâce à ces engagements il apporte au collectif ouverture et prise de recul.

Claire Bourdin

Claire, 43 ans, passionnée de chevaux, s'est installée sur la ferme familiale en 2005 en association avec son père avec pour projet la création d'ateliers pour diversifier l'activité, comme l'élevage de sanglier et la pension de chevaux. Soucieuse avec son frère de faire évoluer l'exploitation agricole en accord avec leurs convictions communes, elle a rejoint comme lui Agrosol, un groupe d'agriculteurs poitevins qui réfléchissent ensemble pour remettre le sol au cœur de leurs pratiques agricoles, diminuer le recours aux intrants chimiques et améliorer la biodiversité sur leurs parcelles.

Patrick et Gaëlle Doyen

Âgés de 50 et 45 ans, ils sont installés en couple sur une exploitation spécialisée en grandes cultures. Patrick a repris en 2005 l'exploitation familiale qui comportait alors un atelier ovin. Double actif pendant 10 ans, il a dû abandonner la partie élevage faute de temps pour s'en occuper. Gaëlle l'a rejoint sur la ferme en 2017, tout en conservant un emploi en dehors de l'exploitation. C'est donc un projet qu'ils mènent à deux, pour valoriser et si possible transmettre à l'un de leurs enfants l'exploitation familiale dans un avenir lointain. Gaëlle met ses multiples compétences au service de l'association en assurant toute la partie administrative.

Pierrick Giraud

A 48 ans, Pierrick compte plus de 24 années à la tête de son exploitation. Il a une connaissance fine des terrains dans le secteur, et il a déjà testé un grand nombre de productions différentes. Il a notamment lui-même élevé des moutons à ses débuts.

Franck Pironnet

Franck, agriculteur de 60 ans originaire de la commune, est jusque-là double actif. Il souhaite faire vivre son exploitation, transmise par ses parents en 2015, pour en faire son activité principale.

Thomas Rogeon et Yannick Bourdin

A 31 ans, Thomas est un jeune agriculteur qui s'est associé en 2016 avec son cousin et voisin Yannick, 47 ans, exploitant agricole depuis 2000, pour répondre à la demande de légumes qui a surgi avec le covid. Ils ont saisi au vol l'idée de proposer des produits locaux et de qualité, dans un point de vente qu'ils sont en train d'aménager. C'était au départ une simple piste à explorer, les deux complices en font aujourd'hui un solide atelier de diversification, structurant pour leurs exploitations respectives. Ils

rencontrent des limites agronomiques car à eux deux ils ne disposent pas de suffisamment de terres propices au maraîchage et irrigables pour envisager les rotations qui seraient nécessaires. Yannick et Thomas font partie du même groupe de travail Agrosol que Simon et Claire.

Romain Servouze

Romain, 29 ans, insuffle au groupe l'enthousiasme de la jeunesse. Il s'est installé en 2017, en reprenant entre autres terres la petite propriété agricole de son grand-père, renouant ainsi avec ses racines. Double actif, formateur à la Maison Familiale Rurale de Chauvigny, il compte sur le projet pour vivre de son métier à plein temps avec sa femme Sophie, obligée comme lui de travailler à l'extérieur mais déjà en phase d'installation sur une activité équine. Convaincu par l'agroécologie, il a dès ses débuts intégré certaines de ces pratiques sur son exploitation ou encore à replanter des haies. Il s'est posé beaucoup de questions sur ce qu'il souhaitait cultiver en agrivoltaïsme, explorant des pistes très variées. Il a finalement rejoint le collectif ovin, motivé par la mutualisation de l'atelier.

Mathis Vaucelle

Mathis, 31 ans, est lui aussi double actif. Issu du milieu agricole, il est très occupé par un emploi qui le fait voyager tout lui permettant de se constituer une solide expérience. En cours d'installation sur ses propres parcelles, il espère revenir poser ses valises là où il a grandi pour se consacrer entièrement à l'agriculture.

Leur projet agricole en système agrivoltaïque

L'association Agri Valdi Vert s'est donné comme priorité la diversification des exploitations de ses membres, privilégiant les bonnes pratiques telles que l'irrigation de précision, le développement de cultures sans pesticides, le retour à la polyculture-élevage ou encore la conversion à l'agriculture biologique avec une rotation de luzerne et de cultures associées de pois, de blé, de féverole et de triticale.

De manière générale, les surfaces sélectionnées par chacune ou chacun des agriculteurs du collectif sont de faible à moyenne qualité agronomique et représentent en moyenne 10% de leur surface agricole utile (SAU). Le passage à un système agrivoltaïque représente une opportunité de revaloriser ces terres et donc de continuer à les exploiter.

3 parcelles agrivoltaïques seront mises en culture pour des productions alimentaires diversifiées (blé dur, lentilles, quinoa, pois chiche, blé tendre, etc.) dont une partie sera transformée en pâtes sèches et en farine, pour être vendue directement à la ferme.

- → 1 parcelle accueillera un atelier maraîchage, pour approvisionner le point de vente directe ;
- → 2 parcelles seront converties à l'agriculture biologique tout en restant en grandes cultures ;
- → 9 parcelles seront consacrées au pâturage tournant d'un cheptel de 700 brebis, contribuant à l'amélioration de la fertilité des sols des exploitations, la diversification des revenus agricoles, la relocalisation d'une production traditionnelle de viande, ainsi que la création d'un emploi salarié.



Le projet collectif d'élevage ovin s'est affiné au fur et à mesure d'un parcours professionnalisant suivi par 6 agriculteurs de l'association, désireux de relancer cette activité sur le territoire et renouer ainsi avec un savoir-faire familial.

Ils ont notamment participé collectivement à plusieurs réunions ou ateliers ovins pour se former aux enjeux et aux techniques relatives à l'agnelage, la lactation, l'engraissement, l'élevage herbager ou encore la valorisation des couverts d'intercultures, auprès de spécialistes de la Chambre d'agriculture de la Vienne, du CIIRPO (Centre Interrégional d'Information et de Recherche en Production Ovine, Haute-Vienne), d'un éleveur du Lot reconnu pour ses techniques de pâturages et plus particulièrement le pâturage tournant dynamique, ainsi que d'autres experts.

GLHD, représentant de la maîtrise d'ouvrage

Créée à Martillac près de Bordeaux en 2018, l'entreprise GLHD accompagne plus de 200 exploitants actifs impliqués dans la conception d'une trentaine de projets agricoles en système agrivoltaïque très diversifiés : élevage, plantes aromatiques et médicinales, production de légumes secs en agriculture biologique en lieu et place de cultures de maïs... Ils sont aussi exigeants dans le sens où ils doivent permettre de répondre à des contraintes agronomiques (eau, vent, température) et entraîner l'adoption de nouvelles pratiques.

La raison d'être de GLHD est d'offrir l'opportunité aux exploitants soumis aux aléas climatiques et économiques de repenser leur manière de travailler la terre tout en contribuant à accélérer leur transition agricole, écologique et énergétique.

L'ingénierie mise à disposition des exploitants est celle d'un agrivoltaïsme harmonieux, avec comme principes intangibles l'évitement des enjeux écologiques, le zéro artificialisation, la concertation, le développement de la biodiversité, ainsi que la garantie du maintien de l'activité agricole et d'une plusvalue agronomique pendant toute la durée d'exploitation.

Aux côtés des agriculteurs, les équipes GLHD ont à cœur de conduire une démarche d'amélioration continue progressive et itérative qui permet d'éclairer autant les porteurs du projet que les acteurs du territoire : élus, services de l'État, associations, futurs riverains...

L'objectif est d'identifier très tôt les enjeux et d'imaginer les meilleures solutions à mettre en œuvre pour les éviter. Le processus doit aussi s'inscrire dans une mise en place exemplaire des principes d'information et de participation de tous les publics concernés.

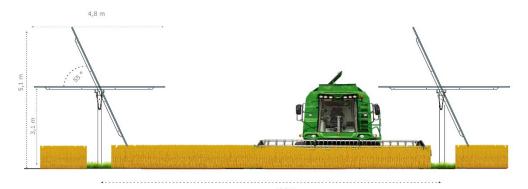
Cette manière d'élaborer les projets, prenant en compte aussi bien les contraintes agricoles que les incidences sur la biodiversité, le paysage ou encore l'écosystème local, permet d'appréhender la production en système agrivoltaïque dans une vision globale.

GLHD a obtenu ses premiers permis de construire en 2023 dans les départements d'Indre, d'Indre-et-Loire et du Lot-et-Garonne.

Les solutions techniques privilégiées par GLHD

Le déploiement des équipements photovoltaïques est toujours conçu en fonction de l'exploitation agricole des parcelles.

- Pour faciliter les cultures, le choix technique s'oriente vers des structures monopieu avec trackers, c'est-à-dire des panneaux solaires qui suivent la courbe du soleil, ou fixes avec une orientation plein sud lorsque la topographie est trop importante. Leur implantation vise à limiter l'emprise au sol et à laisser la place au passage des engins agricoles.
- Les panneaux trackers solaires orientables ont une hauteur minimale de 1,20 m et une hauteur maximale de 5 m (en position verticale).
- Les panneaux fixes ont une hauteur minimale de 1,20 m et une hauteur maximale de 3,20 m.
 - Ces caractéristiques permettent d'abriter les troupeaux en pâturage. L'ombre projetée au sol permet d'étaler la pousse d'herbe dans le temps et de réduire l'exposition à des phénomènes climatiques extrêmes (sécheresse, canicule, grêle...).
- Les tables photovoltaïques sont écartées de 10,8 m pour les structures fixes et de 12,2 m pour les trackers (pieu à pieu).
- Les tournières (espace entre clôture et premiers panneaux) auront une largeur de 15m minimum pour laisser passer les engins agricoles.



Exemple d'implantation agrivoltaïque : trackers et exploitation en céréale

Les raisons du projet

Le projet en résumé

Sur la commune de Valdivienne, 11 exploitants prévoient l'installation d'un cheptel de 700 brebis et de productions agricoles variées (légumineuses, céréales, semences bio, fourrages, maraîchage, etc.) en système agrivoltaïque. Environ 200 ha de terres agricoles, répartis en 12 îlots, seront concernés par cette coactivité. Certaines des productions agricoles viendront renforcer l'interface de vente directe déjà existante sur l'une des exploitations.

Le projet baptisé « La ferme agrivoltaïque Agri Valdi Vert » est prévu d'entrer en exploitation à partir de 2027 pour une durée de 40 ans, grâce à un raccordement déjà sécurisé avec RTE (Réseau de Transport d'Electricité). L'énergie renouvelable produite chaque année par les installations solaires sera équivalente à la consommation moyenne de près de 30 000 foyers.

Les raisons socioéconomiques

Le projet imaginé par les exploitants adhérents de l'association Agri Valdi Vert est d'abord une réponse à la baisse des rendements observés par ces agriculteurs situés en « zone intermédiaire », appellation caractérisant les territoires marqués par un faible potentiel des sols.

Depuis plusieurs années, les effets du dérèglement climatique (précipitations intenses, sécheresse...) accentuent d'autant plus les contraintes auxquelles font face les agriculteurs qui voient aussi leurs exploitations fragilisées par des pressions économiques jamais rencontrées jusqu'ici comme l'augmentation des charges, la baisse des primes et la variabilité croissante des cours céréaliers.

Sur leur territoire en particulier, les exploitants connaissent aujourd'hui un résultat courant et un excédent brut d'exploitation parmi les plus faibles du département.

En réflexion sur ces dangers qui menacent la pérennité de leurs exploitations, les agriculteurs ont identifié l'agrivoltaïsme parmi les solutions crédibles à mettre en œuvre pour diversifier leurs productions en adoptant des pratiques plus sobres et retrouver une capacité d'investissement grâce à un revenu complémentaire sécurisé sur le long terme.

En s'engageant volontairement dans des productions agricoles en système agrivoltaïque, les exploitants voient aussi une triple opportunité : celle de contribuer efficacement et durablement à la transition agricole, écologique et énergétique.

La transition agricole

Un projet tel que Agri Valdi Vert a pour ambition d'accompagner l'évolution du système agricole vers plus de résilience en faisant le lien entre l'innovation introduite par le système agrivoltaïque et le retour à des pratiques traditionnelles comme celle de l'association culture-élevage.

La diversification y est mise au service de la durabilité de l'activité agricole, visant à l'amélioration et la stabilisation des revenus des exploitants, la diminution de l'impact environnemental et l'accroissement de la biodiversité.

Pour atteindre ces objectifs, les agriculteurs mettront notamment en œuvre les changements de pratiques suivants : développer des cultures diversifiées en rotation longue, plus sobres en intrants de synthèse ou en agriculture biologique, mettre en prairie des parcelles aujourd'hui cultivées, en particulier en zone humide, et ainsi soutenir le développement de la biodiversité locale.

La réintroduction de l'élevage ovin dans les exploitations, la transformation et la vente directe permettront de relocaliser les débouchés, tandis que l'association des panneaux photovoltaïques avec

les différentes productions aidera l'agriculture à s'adapter au changement climatique en apportant de l'ombrage aux cultures, prairies et animaux.

La transition écologique

Les transformations des pratiques agricoles servent tout autant la production agricole que la protection de l'environnement dans lesquelles les exploitations se situent.

À travers ses différentes dimensions, le projet Agri Valdi Vert répond aux grands enjeux identifiés par le Projet Alimentaire Territorial (PAT) et le Plan Climat Air Energie territorial (PCAEt) de la Communauté de Communes de Vienne et Gartempe :

- La régénération des sols grâce à la couverture permanente et l'optimisation de la fertilisation permettant l'amélioration de sa structure, de son écosystème, du taux de matière organique et donc de sa capacité à stocker du carbone ;
- La préservation de la qualité de l'air et de l'eau, par la limitation de produits phytosanitaires et la conversion à l'agriculture biologique pour les ilots situés en zone de captage d'eau potable ;
- Le renforcement de la biodiversité en renforçant les continuités écologiques de la trame verte et en diversifiant les habitats de la faune et de la flore, en plantant des haies et des zones tampons boisées, qui jouent le rôle de puits de carbone ou encore en intégrant des bandes mellifères au sein de la ferme agrivoltaïque.

La transition énergétique

Le projet Agri Valdi Vert entre pleinement dans la stratégie locale de transition énergétique élaborée dans le PCAEt et plus particulièrement les deux axes suivants :

- Utiliser les ressources renouvelables pour produire et consommer localement l'énergie (développer les projets d'ENR électriques pour aller au-delà de l'autonomie électrique) ;
- Gérer durablement les ressources naturelles du territoire (diversifier les débouchés agricoles et accompagner l'évolution des pratiques agricoles dans un contexte de changement climatique, préserver et améliorer la ressource en eau et les milieux humides, limiter l'artificialisation des sols pour préserver les milieux naturels et la biodiversité).

Dans la Vienne en 2022, la production photovoltaïque s'est élevée à 302 GWh (source AREC), et le Schéma Régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) a entre autres objectifs de doubler ce chiffre en 2030 et de le tripler en 2050.

→ Les installations solaires du projet Agri Valdi Vert contribueront à cet objectif pour environ 150 GWh d'électricité décarbonée par an.

À l'échelle nationale, la puissance solaire ne représentait en 2023 qu'un tiers de l'objectif fixé par l'État pour 2028 (19 gigawatts crêtes installés pour 35 gigawatts fixés par la Programmation Pluriannuelle de l'Energie).

La première zone d'étude du projet

Au début de tout projet agrivoltaïque, il y a un choix de parcelles agricoles dont on ne sait pas encore si elles seront toutes adaptées à une coactivité agricole et solaire.

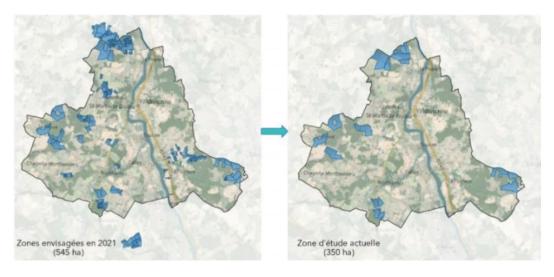
Dans cette phase dite de « préqualification » de parcelles potentielles, les agriculteurs de l'association Agri Valdi Vert ont décidé d'appliquer 4 critères de sélection :

- qualité agronomique moyenne ou faible par rapport à leur parcellaire agricole;
- éloignement par rapport aux zones les plus habitées de la commune ;
- isolement par rapport à la vallée de la Vienne pour des motivations paysagères et écologiques ;
- compatibilité écologique et topographique du terrain, ce dernier critère ayant pour objectif essentiel d'éviter les vallonnements, les haies ou les boisements existants qui signent une partie des paysages de Valdivienne. Une homogénéité foncière qui s'explique par le faible remembrement des parcelles agricoles de la commune.

Cette première analyse a permis de définir une enveloppe foncière de 545 hectares. Les surfaces retenues ont fait l'objet d'un examen complémentaire en concertation avec GLHD qui a considéré d'autres critères, comme les contraintes techniques rédhibitoires incompatibles avec la conception d'un projet agrivoltaïque ou le statut de la propriété foncière.

Au terme de cette deuxième analyse multicritères, les porteurs du projet ont décidé de ne pas intégrer plusieurs parcelles représentant une surface cumulée de 150 ha.

La surface restante de 350 ha a constitué la première zone d'études proprement dite, soumise ultérieurement à l'observation réglementaire des écologues.



D'une enveloppe foncière de 545 ha à une zone d'étude de 350 ha.

L'apport des études scientifiques pour réduire la zone d'étude présentée à la concertation

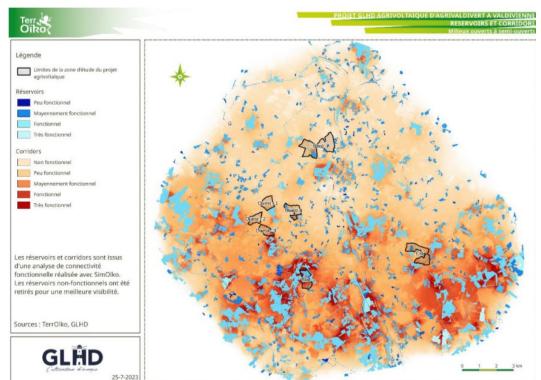
Soumises à études d'impact réglementaires, les parcelles potentielles du projet ont fait l'objet de diagnostics conduits par les écologues de 2 bureaux d'études indépendants spécialisés en biodiversité, TerrOïko et Auddicé. Objectif : réaliser un état de l'art environnemental de la zone d'étude du projet afin d'identifier les enjeux écologiques forts.

L'étude produite par TerrOïko a permis d'évaluer les impacts d'éventuels aménagements sur les réseaux écologiques. Les simulations ont tenu compte des modélisations de l'intégralité des cycles de vie des espèces sur le territoire concerné. Les conclusions attirent l'attention sur la présence de réservoirs et de corridors avec de fortes interactions et fonctionnalités.

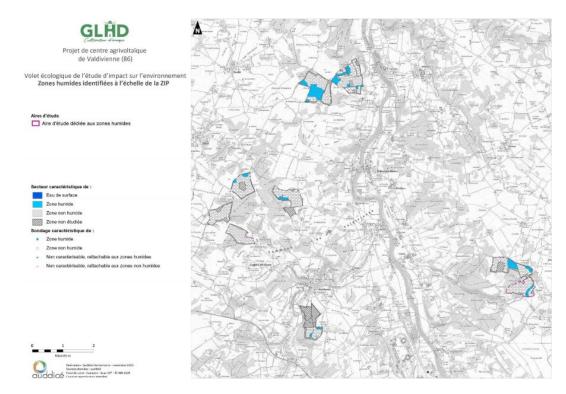
L'étude produite par Auddicé a permis d'investiguer et de cartographier l'ensemble des zones humides présentes sur les parcelles potentielles du projet agrivoltaïque. Constituée d'un volet pédologique, d'une exploitation des données floristiques et de l'évaluation de l'intérêt des zones humides, les conclusions font état de propositions de mesures visant à éviter, réduire ou compenser les impacts du projet.

En cohérence avec leur ligne de conduite privilégiant l'évitement des enjeux écologiques, les porteurs du projet ont décidé de retirer 60 ha pour différentes raisons : présence de zones humides, de boisements riches en biodiversité ou encore d'une plante patrimoniale, compagne des cultures de céréales, la nielle des blés.

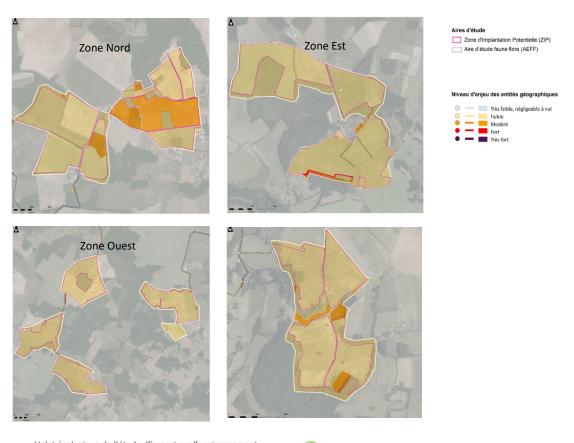
En parallèle de ces réflexions sur les enjeux écologiques, les 350ha de zones d'études ont été présentés dès que possible par le collectif Agri Valdi Vert et les représentants de GLHD lors des différentes séquences d'information et de concertation.



La carte de la fonctionnalité des réservoirs et corridors écologiques appliquée aux parcelles du projet réalisée par TerrOïko.



Les zones humides qui concernent les parcelles du projet, cartographiées par Auddicé.



Volet écologique de l'étude d'impact sur l'environnement

Synthèse des enjeux relatifs

aux habitats naturels et à la flore



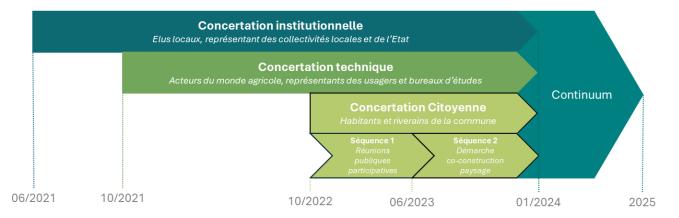
La démarche de concertation préalable volontaire

Soucieux de l'intégration de la ferme agrivoltaïque « Agri Valdi Vert » dans son environnement naturel et humain, convaincus de la richesse de l'approche collective et attachés au libre exercice des droits à l'information et à la participation du public, les porteurs du projet ont fait le choix d'organiser et d'animer une concertation préalable volontaire la plus inclusive possible, ce qui explique le temps long de 20 mois (juin 2021 à janvier 2024).

Les modalités d'information et de participation, aussi bien physiques que numériques, librement fixées par les porteurs du projet, avaient pour objectif d'organiser et d'animer une concertation la plus large et la plus ouverte possible, afin que chacune et chacun, y compris les publics les plus éloignés, puissent participer, poser des questions, donner son opinion, faire des propositions.

Missionné en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) en concertation publique, le cabinet spécialisé SYSTRA a accompagné les porteurs pour garantir la complétude du dispositif, notamment en ce qui concerne les modalités de porter à connaissance pour s'assurer une mobilisation des publics, ainsi que d'organisation et d'animation des temps de rencontres.

Les grandes phases de la démarches ainsi que les interactions entre elles sont représentées dans l'infographie ci-dessous :



La concertation institutionnelle a eu lieu de juin 2021 à janvier 2024.

La concertation technique a eu lieu de octobre 2021 à janv 2024

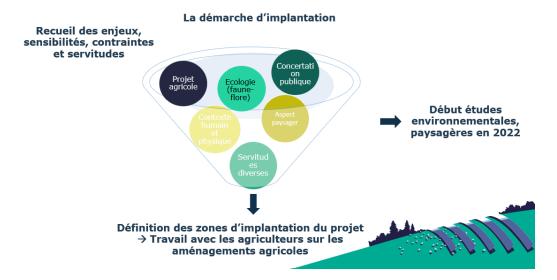
La concertation citoyenne a été organisée de octobre 2022 à janvier 2024 en 2 phases consécutives :

- → Séquence 1 : des réunions publiques participatives les 18, 19 et 25 octobre 2022.
- → Séquence 2 : une démarche de co-construction du paysage par des balades et ateliers participatifs le 18 juin 2023, puis les 5, 6 et 7 octobre 2023.

Cette phase avec les habitants et riverains de la commune a été organisée en concertation avec Mme la maire qui avait expressément demandé à ce que la population soit associée à la réflexion. Elle-même a participé à plusieurs temps de rencontre.

Un continuum de concertation a été mis en place à partir de février 2024.

Une réflexion progressive et itérative



Les porteurs du projet ont eu à cœur de multiplier les rencontres avec les acteurs du territoire dans une logique d'entonnoir consistant à affiner les limites et les caractéristiques du projet au fur et à mesure des réactions et observations de chaque interlocuteur. La démarche progressive et itérative permet des ajustements au fil de l'eau dans un objectif d'amélioration continue.

Cette dynamique de de concertation « continue » est particulièrement cohérente avec la politique de développement conduite par GLHD vis-à-vis de la démarche ERC (Eviter, Réduire, Compenser), qui favorise systématiquement l'évitement des enjeux les plus forts plutôt que de chercher à les réduire et les compenser.

Cette approche « pas à pas » a notamment montré des résultats en ce qui concerne les surfaces mises à disposition du projet.

- → La prise en compte des avis, remarques et propositions enregistrées, tant pendant les 2 phases consécutives d'information et de participation du public, que lors de réunions avec les collectivités, institutions et associations locales, a permis d'identifier une trentaine d'hectares supplémentaires à éviter. Des réunions spécifiques ont parfois été organisées pour étudier des solutions sur mesure comme l'implantation de haies occultantes pour protéger la vue des riverains ou la création de 4 corridors à destination de la faune sauvage pour faciliter la pratique de la chasse.
- → La décision d'éviter 40 ha dans les zones nord du projet a été prise pour respecter l'état d'esprit du plan paysage intégré au PLUi de la Communauté de communes Vienne et Gartempe (CCVG) arrêté en août 2023.

De manière concomitante, une série de réunions organisées dès le mois de juin 2021 (phase amont de la concertation) et jusqu'en septembre 2023, a permis de présenter très tôt le projet ainsi que son évolution de manière continue à différents acteurs du territoire : représentants du monde agricole, élus, services de l'État, associations, SDIS...

→ Après 16 mois de concertations multiples avec le territoire, le premier apport concret est donc l'évitement de 150 ha pour ne plus en retenir que 200 ha environ répartis en 12 ilots de 17 ha en moyenne situés aux 4 points cardinaux de la commune de Valdivienne.

Juin 2021- JANV 2024 Une continuelle concertation institutionnelle

Les membres de l'association Agri Valdi Vert et les représentants de l'entreprise GLHD ont dans un premier temps échangé avec les acteurs territoriaux (cf. tableau ci-dessous) avant d'aller à la rencontre des habitants. Chacune de ces rencontres a permis à Agri Valdi Vert et GLHD d'affiner la définition du projet agrivoltaïque, afin d'assurer sa cohérence avec les enjeux territoriaux exprimés. Plusieurs rencontres ont été réalisées avec les représentants des collectivités locales concernées et parlementaires afin de leur présenter les premières ébauches du projet et d'anticiper les besoins du territoire en amont de la conception du projet.

Avec les élus, les représentants des collectivités et de l'Etat

Le 9 juin 2021, les porteurs du projet sont allés pour la première fois à la rencontre de **Madame la maire de Valdivienne**, **Claudie BAUVAIS**. Le conseil municipal a ensuite été revu le 21 juin 2021. Ces 2 rendez-vous ont permis de présenter le projet et recueillir le ressenti des élus municipaux.

→ À ces occasions, Mme la maire a demandé que le projet soit présenté à la population à travers une concertation publique.

8 autres réunions ont été organisées avec Mme la maire et le conseil municipal tout au long des études de conception du projet :

- 7 septembre 2021 Présentation des évolutions du projet en conseil municipal ;
- 23 novembre 2021 Réunion de travail à la mairie de Valdivienne avec la maire et des élus ;
- 24 janvier et 15 juin 2022 Présentation du projet en commission générale du conseil municipal;
- 10 octobre 2022 Présentation au conseil municipal des modalités retenues pour la concertation préalable, dont les réunions participatives ;
- 20 décembre 2022 Réunion avec la maire et des élus pour un point d'étape sur le projet, un bilan des réunions participatives et une présentation de la démarche de co-conception paysagère. A cette occasion, les porteurs du projet ont proposé de créer un comité de suivi du projet au sein du conseil municipal, sans suite favorable;
- 4 avril 2023 Rencontre avec la maire de Valdivienne et le collectif de paysagistes lors de la phase de diagnostic territorial (cf. chapitre 4);
- 10 janvier 2024 Présentation des premiers enseignements de la démarche paysagère (cf. chapitre 4).

En anticipation de la concertation citoyenne, Mme la maire de Valdivienne et plusieurs élus ont également accordé un entretien aux consultants de **SYSTRA** le 7 juillet 2022, pour échanger sur la perception du projet et les attentes de la commune en matière de concertation. Cette rencontre a permis de consolider les modalités d'information et de participation du public.

Les membres d'Agri Valdi Vert et les représentants de GLHD se sont réunis avec les représentants de **la communauté de communes de Vienne et Gartempe** (CCVG) le 15 juin 2022. Gisèle JEAN, William BOIRON et Bruno PUYDUPIN, élus membres de la commission environnement, et Alexis GONIN, chargé de mission Développement durable (en charge du plan paysage intercommunal), ont posé comme condition au projet qu'il respecte les futurs documents d'urbanisme intercommunaux en cours de réalisation lors du temps de développement du projet. (PLUi et plan paysage).

Le 6 septembre 2022, les porteurs du projet ont été reçus par le **sous-préfet de Montmorillon** afin de lui présenter le projet. Benoît BYRSKI a souligné le besoin de s'intéresser à la perception visuelle du projet et l'intérêt d'une démarche de projet collectif, porté par des agriculteurs. Le sous-préfet a aussi attiré l'attention de GLHD et d'Agri Valdi Vert sur des sujets tels que le raccordement et l'importance de la démarche de concertation.

Les porteurs du projet ont été reçus par M. Alain PICHON, président du conseil départemental de la Vienne le 29 août 2022, et lui ont présenté le projet. M. PICHON les a orienté vers le pôle Energies Renouvelables du département.

→ Le pôle ENR, créé à l'initiative du préfet de département, a été rencontré le 15 novembre 2022. Cette réunion a permis d'aborder plusieurs éléments d'ordres technique, juridique et administratif sur une dizaine de thématiques : urbanisme (compatibilité des documents d'urbanisme en vigueur ou futurs), pertinence des projets agricoles, biodiversité, zones humides, paysage et patrimoine, compensation environnementale, réseaux et servitudes, communication locale et effets cumulés (autres projets du territoire).

Des échanges ont également eu lieu avec les représentants du **SDIS de la Vienne**, le premier le 24 janvier 2023. Ils ont permis d'identifier une liste de prescriptions qui ont été prises en compte par les porteurs de projet dans le plan masse de l'installation photovoltaïque (réserves en eau, accessibilité…).

Les représentants de GLHD et d'Agri Valdi Vert ont pris part à un **atelier paysage mené par la CCVG** le 20 avril 2023. Les porteurs du projet ont tenu à participer à cet évènement afin d'anticiper les potentielles évolutions des documents de planification intercommunaux et les nécessaires implications pour le projet.

Des entretiens ont aussi été organisés le 25 avril 2023 avec M. Pascal LECAMP, député de la 3ème circonscription de la Vienne et Alain FOUCHE, sénateur honoraire, pour leur présenter le projet.

Un second rendez-vous avec des **membres de la CCVG** a eu lieu le 27 avril 2023, à laquelle était présente **Mme la maire de Valdivienne.** Ce temps d'échange a permis aux porteurs de projet de présenter une synthèse des enjeux environnementaux, le bilan des réunions participatives de la concertation préalable et d'annoncer le lancement d'une démarche de co-construction paysagère.

Une rencontre avec le préfet de la Vienne, s'est déroulée le 11 mai 2023 et a permis d'identifier le fort besoin de prise en compte du patrimoine et du paysage dans le projet, la sécurisation du raccordement et la démarche de concertation.

Enfin, les porteurs de projet sont allés à la rencontre de **3 communes limitrophes** de Valdivienne afin de présenter le projet :

- Le 15 février 2023, **le maire de Tercé, M. Christian RICHARD,** a pu alerter sur l'importance du site du Pas de Saint-Martin et GLHD a signalé la possibilité que le raccordement du projet traverse sa commune, si elle l'accepte.
- Le 17 mars 2023, **le maire de la Chapelle-Viviers, M. Patrick CHARRIER,** s'est dit plutôt favorable au projet d'Agri Valdi Vert et a attiré l'attention des porteurs du projet sur la nécessaire prise en compte des corridors écologiques.
- Le 25 septembre 2023, il a été précisé au **maire de Fleuré, M. Vivian PERROCHES,** l'absence de parcelles à l'étude sur sa commune.

OCTOBRE 2021 – DÉCEMBRE 2023 La concertation technique

Les membres d'Agri Valdi Vert et les représentants de GLHD se sont naturellement tournés vers les publics experts du territoire, représentants du secteur agricole ou de la chasse, pour leur présenter le projet et enregistrer leurs réactions et éventuelles propositions. Ces temps de rencontres organisés en amont de la phase de concertation citoyenne ont été importants pour présenter les porteurs du projet Agri Valdi Vert, les enjeux et les objectifs de productions agricoles en système agrivoltaïque, ainsi que les caractéristiques de la future ferme.

Avec les représentants du monde agricole

1er octobre 2021 - Chambre d'Agriculture de la Vienne : Entretiens avec Agnès CHARILLANGES (directrice de la Chambre) et Olivier PASSELANDE (responsable des pôles élevage, réglementation et territoires et filière) pour leur présenter le projet et le collectif d'agriculteurs locaux. Les représentants de la Chambre d'Agriculture se sont principalement exprimés sur le projet agricole et ont formulé de nombreux points de vigilance, comme la nécessité que les agriculteurs soient au centre des projets. Ils ont aussi conseillé Agri Valdi Vert et GLHD pour améliorer l'apport du projet pour le territoire. La principale recommandation était de veiller à l'acceptabilité sociale du projet et à son côté fédérateur, conditions du potentiel de développement du projet agricole.

- → À la suite de cette rencontre, les porteurs du projet ont rencontré des membres de la Chambre d'Agriculture de la Vienne à 9 reprises, pour travailler en étroite concertation à la définition des projets agricoles du collectif Agri Valdi Vert.
- → Ces échanges ont permis, grâce aux apports techniques ou aux visites de sites organisées, d'affiner les projets agricoles du collectif.

5 juillet 2022, Institut National de l'origine et de la Qualité (INAO) : Présentation des projets agricoles envisagés par les membres d'Agri Valdi Vert. Les représentants de l'INAO ont confirmé l'absence d'appellation parcellaire sur la zone du projet et la nécessaire prise en compte de potentielles mutations des parcelles afin d'assurer les productions dans la durée.

14 février 2023, Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissements Rural (SAFER) de la Vienne : Présentation du projet et échanges sur des potentielles mutations au sein des zones du projet d'Agri Valdi Vert.

25 avril 2023, Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FDSEA) de la Vienne : A l'occasion d'une conférence organisée par la FDSEA sur l'agrivoltaïsme, le projet d'Agri Valdi Vert et de GLHD avait été choisi et présenté au président de la FDSEA de la Vienne, Sébastien BERGER, ainsi qu'au président de la Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres, Jean-Marc RENAUDEAU, afin d'illustrer un portage collectif de projet. Les deux interlocuteurs se sont montrés favorables au projet d'Agri Valdi Vert en soulignant l'intérêt du portage collectif de projet et la bonne répartition des revenus pour les agriculteurs.

7 décembre 2023, Institut National de la Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement (INRAE): Lors d'un colloque sur l'agrivoltaïsme à l'initiative de l'INRAE et le Réseau pour l'Agriculture et l'Innovation en Nouvelle-Aquitaine (RAIN), le président d'Agri Valdi Vert, Simon BOURDIN, a présenté le projet.

Avec les acteurs de la chasse

Afin de leur présenter le projet et de comprendre avec eux les éventuels impacts sur leur activité et sur la faune, le collectif Agri Valdi Vert et GLHD ont rencontré les représentants des chasseurs à 4 reprises :

• 13 janvier 2022 : la fédération départementale de la chasse (FDC86),

- 19 septembre 2022 : le propriétaire de la chasse privée à proximité des Boucaudries de Valdivienne
- 19 septembre 2022 : des représentants de 2 associations de chasses sur le territoire de Valdivienne
- 20 septembre 2022 : des représentants des territoires de chasse autour du Pas de St Martin de Valdivienne
- → Les chasseurs ont souligné la nécessité de prendre en compte le passage de la faune sur certaines zones du projet, tout en précisant le type de faune et les parcelles qu'elle utilise.
- → La FDC86 a notamment indiqué l'importance de la préservation du paysage sur le territoire de Valdivienne, l'acceptabilité du projet sur des parcelles de quelques hectares et les caractéristiques des haies nécessaires au maintien de l'activité de chasse.
- → En septembre 2022, sur demande des porteurs du projet, la fédération de chasse de la Vienne a réalisé une étude, établissant un diagnostic de la biodiversité ordinaire et des activités cynégétiques sur la commune de Valdivienne. Cette étude a aussi permis de cartographier des lignes de tir et des couloirs de déplacement de la faune à proximité des zones d'étude. Le diagnostic a souligné l'attention à porter sur ces enjeux dans le cadre du projet. Il a été décidé ensuite de compléter l'analyse de ces enjeux cynégétiques par plusieurs actions :
 - la rencontre sur le terrain des acteurs des chasses concernées : les représentants des propriétaires de chasse des Boucaudries pour la zone Est, l'Association Communale de Chasse Agréée (ACCA) de Valdivienne et l'Association de propriétaires de Salles en Toulon pour les zones Nord et Sud, les représentants des territoires de chasse du Pas-de-Saint-Martin pour la zone Ouest ;
 - la réalisation d'une étude sur les continuités écologiques par le bureau d'études TerrOïko

A noter que les cheffes de projets GLHD ont participé à une journée de battue sur les zones Ouest du projet afin de mieux comprendre les enjeux et d'échanger sur les corridors et les aménagements à prévoir, comme la plantation de miscanthus.

→ La zone de la Mallée est apparue comme étant le corridor le plus important (entre le bois de Cillon et le bois de la Croix) tandis que les corridors de la Mortière semblent moins empruntés par la faune sauvage.

Octobre 2022: La concertation citoyenne - Phase 1



Cette première phase de la concertation préalable volontaire avec le public a été organisée pour répondre à **3 grands objectifs** :

- → informer le public sur la nature du projet, le faire monter en compétence sur le sujet de l'agrivoltaïsme, et répondre à toutes les questions ;
- → recueillir les observations et propositions afin d'enrichir collectivement la conception du projet dans le but de l'améliorer ;
- → identifier tout sujet nécessitant une réflexion complémentaire pour s'assurer que le projet soit bien adapté à l'expertise d'usage des citoyens en matière de paysage, d'environnement, etc.

3 temps de rencontre ont été organisés les 18, 19 et 25 octobre 2022 à partir de 20h dans 3 lieux différents sélectionnés pour leur proximité avec les zones d'étude.

L'annonce de la concertation

En cohérence avec les modalités vues avec la mairie, les porteurs du projet ont utilisé plusieurs canaux de communication pour avertir et inciter les habitants à participer aux temps de rencontre :

- Des affiches ont été déployées dans les commerces et sur les panneaux d'affichage municipal, notamment devant l'école :
- La page Facebook de la mairie a relayé l'information et renvoyé les internautes vers le site internet du projet : https://www.agrivaldivert.fr
- Un communiqué de presse sur le projet et la proposition de concertation citoyenne a été rédigé et diffusé à la presse locale et régionale le 18 octobre 2022.

Les moyens de ce porter à connaissance sont reproduits dans les pages Annexes du présent bilan, en particulier les copies des articles parus dans le journal quotidien La Nouvelle République :

- le 14 octobre 2022, pour relayer en amont les prises de position des agriculteurs, de Mme la maire et d'une association locale opposée au projet ;
- le 25 octobre 2022, pour rendre compte des questions et des réponses échangées lors des deux premières réunions ;
- le 2 novembre 2022, pour orienter les lecteurs vers les comptes-rendus disponibles sur le site internet du projet.

La sensibilisation des citoyens par voie de presse a démarré très en amont, un an avant les premières réunions de concertation, démontrant la volonté des porteurs du projet d'informer en transparence le territoire et de débattre avec le plus grand nombre.

- → Le projet Agri Valdi Vert a été évoqué pour la première fois dans la presse le 3 novembre 2021 dans un article de *La Nouvelle République* et dans le bulletin municipal de la commune de Valdivienne le mois suivant.
- → Le projet a encore été évoqué le 18 janvier 2022 dans un article de *La Nouvelle République* présentant l'état des lieux des projets photovoltaïques à l'échelle du département, et le 14 février 2022, toujours dans un article de *La Nouvelle République*, reprenant les vœux de Mme la maire de la commune pour l'année et sa volonté que le projet soit présenté à la population.



La page Actualités du site internet a été mise à jour tout au long de la concertation.

Élément central du dispositif de porter à connaissance, le site internet www.agrivaldivert.fr a été mis en ligne le 6 octobre 2022. Il remplit trois fonctions principales :

- → Décrire et expliquer le projet, présenter les porteurs de projet, donner des chiffres, des éléments de compréhension sur l'agrivoltaïsme;
- → Recueillir les avis et questionnements des visiteurs du site (registre en ligne);
- → Informer avec transparence de l'avancement du projet (calendrier, actualités du projet, accès aux présentations, aux comptes-rendus et aux analyses des réunions de concertation).

En mars 2024 le site internet comptait 405 visiteurs uniques. Deux questions ont été déposées sur le registre suite à la première phase de la concertation. Les deux interrogations portaient sur la contrainte que pourrait représenter l'installation photovoltaïque (présence de poteaux, captage de la lumière) pour la production agricole. Chacune a reçu une réponse personnalisée affichée en ligne.

Deux lettres d'information ont été mises en ligne sur le site internet du projet et distribuées à 1200 exemplaires dans les boîtes aux lettres de la commune :

- la première, publiée pendant la première phase de concertation, reprend les objectifs du projet, ses chiffres clefs, la présentation des porteurs de projet et une présentation synthétique de l'agrivoltaïsme.
- la seconde annonce la démarche de co-construction paysagère en réponse aux enjeux identifiés lors des premières réunions.



→ Les 2 lettres sont intégrées aux annexes du présent bilan.

Les modalités de la concertation

Plusieurs moyens complémentaires, physiques et numériques, ont été mis en place pour faire participer le public :

- → Un registre de concertation en ligne sur le site internet,
- → Une balade avec un naturaliste du bureau d'études,
- → Trois réunions participatives organisées à des dates et dans des lieux différents, notamment pendant et en dehors des vacances scolaires, afin d'en faciliter l'accès au plus grand nombre.
 - Ces temps de rencontre étaient animés selon le même principe de déroulé: présentation du projet par Agri Valdi vert et GLHD en introduction, échanges avec le public et atelier de co-construction pendant lequel les participants étaient invités à relever les enjeux du projet sur chaque site d'étude.



Ces 3 réunions ont mobilisé un total cumulé de 126 habitants auteurs de 36 questions et de 77 contributions portant sur 4 grandes familles d'enjeux (les usages du territoire, l'environnement, le paysage et l'opportunité du projet).

→ Chacune des réunions a fait l'objet d'un compte-rendu mis en ligne sur le site internet du projet.

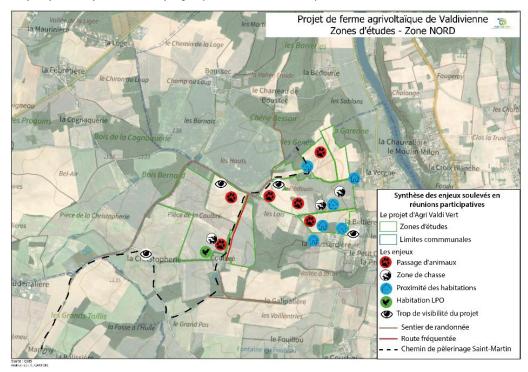
Les enseignements quantitatifs de cette première phase de concertation

121 points d'attentions identifiés par les participants, à l'oral ou à l'écrit, sur des cartes ou des documents mis à leur disposition en petits groupes (liste complète en annexe de ce bilan) :

- 41% concernent l'impact du projet sur les usages des habitants (zone de chasse, chemins de randonnée, vélo, course à pied, pêche, promenade) ;
- 33% évoquent le paysage de Valdivienne (la proximité de parcelles étudiées avec des habitations des participants, la visibilité accrue des futurs panneaux depuis certains lieux et la proximité avec du patrimoine bâti);
- 17% abordent l'opportunité du projet, plus particulièrement des questions relatives à la gestion de l'énergie produite, les matériaux utilisés pour les installations photovoltaïques et la pertinence de l'association des agriculteurs de Valdivienne à un développeur ENR;

 8% interrogent les conséquences du projet sur l'environnement et font état de la présence de couloirs de passage de faune sauvage ou de la présence de ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique) sur le territoire.

Ces enjeux ont été positionnés sur des cartes pour être clairement identifiés et faciliter leur prise en compte par les porteurs de projet (cartes en annexes).



Les
participants
aux
réunions de
concertation
ont

cartographié leurs enjeux (ici pour la zone Nord)

Les enseignements qualitatifs de cette première phase de concertation

→ De fortes attentes sur l'intégration paysagère

Nombre d'observations évoquent la visibilité du projet depuis leurs habitations mais également dans la vie quotidienne, lors des déplacements en voiture ou des loisirs comme la randonnée. Les participants appréhendent de voir évoluer leur paysage familier, qui leur semble purement agricole, vers un paysage où la production de l'énergie serait rendue visible.

→ Une attention particulière relative à la compatibilité du projet avec la chasse

De nombreuses interrogations ont porté sur les conséquences du projet sur les activités de chasse à Valdivienne. Des chasseurs, présents à différents temps de la concertation (continue et citoyenne) ont fait part de leurs préoccupations et ont cartographié les enjeux sur chaque site d'étude du projet. La crainte principale des chasseurs, la disparition de couloirs de passage pour la faune, a pu être prise en compte dans le travail d'intégration paysagère du projet.

→ Un questionnement sur la solution agrivoltaïque

Si quelques participants ont interrogé la pertinence de l'accompagnement des agriculteurs de Valdivienne par un développeur agrivoltaïque, l'expertise agricole et la motivation agroéconomique des membres d'Agri Valdi Vert justifiant l'opportunité du projet n'ont pas été remises en question. L'impact écologique du déploiement de panneaux a aussi été évoqué.

→ Une demande d'information relative aux panneaux et à leur recyclage

Plusieurs participants se sont intéressés aux caractéristiques des panneaux, leur origine et surtout leur recyclabilité. Les porteurs du projet ont expliqué que la filière du recyclage des panneaux solaires est en train de se mettre en place en France. Aujourd'hui, les premiers panneaux sont recyclés et une usine située à Bordeaux les recycle à plus de 95 %. Il est aussi possible de reconditionner les panneaux en bon état pour pouvoir les revendre aux particuliers.



Les apports de cette première phase de concertation

- → Trois rendez-vous individuels avec les riverains ayant répondu favorablement à la proposition de prolonger les échanges ;
- → Un courrier d'une riveraine demandant un recul du projet à proximité de son habitation ;
- → La décision d'organiser une phase de concertation complémentaire dédiée aux enjeux de paysage et de confier cette démarche de co-construction à des spécialistes.
- → Une liste d'enjeux complémentaires à prendre en compte lors de l'élaboration du projet
- → La préfiguration d'un travail autour des chemins de randonnée et des enjeux chasse

Juin 2023- Janvier 2024 : La démarche de co-construction du paysage – Phase 2

Cette phase complémentaire de la concertation avec les habitants a été confiée à un collectif d'architectes/urbanistes/paysagistes-concepteurs, composé de :

- L'Atelier d'architecture Ecosystème
- Aenitem Agence de paysages
- Myriam WEYLAND Architecte urbaniste
- L'Atelier des Possibles
- RESSAC Architecture.

Avant de revenir vers le public, le collectif a pris le temps d'établir au préalable un diagnostic paysager, identifiant **4 grands objectifs :**

- → Reconnaître l'identité paysagère du territoire, valoriser et respecter sa singularité, ses richesses :
- → Mettre en place une « démarche de projet partagé » grâce à un dialogue entre le collectif d'agriculteurs, les habitants, les institutionnels et le développeur ;
- → Intégrer le projet agrivoltaïque dans son territoire en tenant compte des usages, du patrimoine et du tourisme rural ;
- → Prendre en compte le plan paysage établi en 2023 sur le territoire intercommunal.

L'annonce de la concertation paysagère

Le 3 avril 2023, les porteurs de projet ont annoncé à la mairie la mise en place d'un projet paysage pour le projet d'Agri Valdi Vert. La démarche a ensuite été présentée lors d'une réunion physique avec l'équipe municipale le 25 septembre 2023.

En plus des moyens d'information et d'expression déjà mis en place pour le lancement de la concertation citoyenne (site internet, canaux de communication mairie,...), les porteurs du projet ont souhaité mettre en place davantage de moyens d'information pour mobiliser le public autour de cette démarche de co-construction du paysage, en particulier :

- Une seconde lettre d'information (voir annexe) a été distribuée à 1200 exemplaires en mai 2023 dans les boîtes aux lettres de Valdivienne et celles de hameaux proches du projet;
- Une invitation a été envoyée par mail aux participants de la phase 1 de la concertation ayant laissé leurs coordonnées et aux acteurs rencontrés lors de la concertation institutionnelle.
- Sur proposition de la mairie, des banderoles ont été déployées sur deux ronds-points centraux de Valdivienne, l'un proche du groupe scolaire (photo ci-dessous) et l'autre en face du pont principal de la commune, la semaine précédant les différents ateliers;



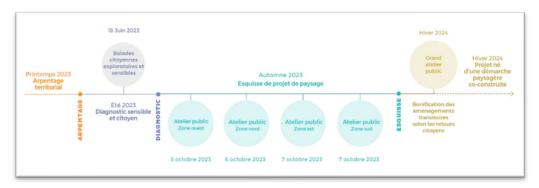
La concertation paysagère a fait l'objet d'articles avant, pendant et après dans plusieurs médias locaux :

- → Le 29 septembre 2023, les ateliers paysage ont été annoncés dans *L'Actu*, la lettre d'information de la centrale de Civaux,
- → Le 2 octobre 2023, dans un article de *la Nouvelle République*, où le journaliste interviewe le président d'Agri Valdi Vert et la cheffe de projet pour qu'ils explicite la démarche paysagère, tout en mettant en regard dans un deuxième article la position d'une association opposée au projet,
- → Le 13 octobre 2023, dans un article de *La Nouvelle République* revenant sur les ateliers en recueillant les ressentis de plusieurs habitants ayant participé.
- → Un communiqué de presse a été publié par Agri Valdi Vert et GLHD en prévision de la réunion de restitution pour annoncer les premières esquisses des paysagistes, suite auquel une émission sur la radio locale L'Echo Des Choucas (REC), basée à Chauvigny, a donné la parole aux porteurs de projet pendant une heure le 25 janvier 2024 à 16h30.
- → La restitution de la démarche a fait par la suite l'objet le 29 janvier 2024 d'un article dans *la Nouvelle République* qui a à la fois présenté les grandes lignes de la réunion et repris les principales questions et réponses du temps d'échange avec le public.

Les modalités de la concertation paysagère

Le dispositif participatif proposé par les paysagistes comprenait 3 temps :

- Une balade exploratoire du paysage le 18 juin 2023,
- Quatre ateliers de co-construction les 5, 6 et 7 octobre 2023,
- Un atelier de restitution des travaux du collectif de paysagistes le 25 janvier 2024.



La démarche paysagère a été conçue en plusieurs étapes pour accompagner la progression de la réflexion des participants et des porteurs du projet

La balade exploratoire du paysage

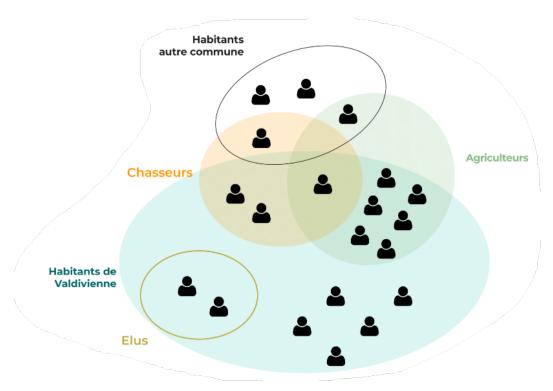


Sur le site de Pinchaud les participants partagent leurs

observations

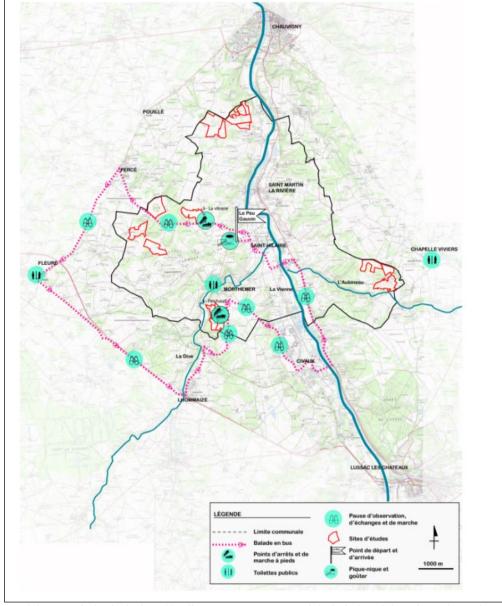
Les paysagistes ont conçu cette première étape pour recueillir sur le terrain les visions par les habitants de leur paysage sur un parcours alternant bus et marche à pied. Le choix de ces modalités résulte de l'éloignement des îlots de projets entre eux et de la volonté de prendre en compte sur ce premier rendezvous la perception du grand paysage

Durant la balade organisée le 18 juin 2022, les participants ont été invités à remplir un **carnet d'exploration** (exemple en annexe du présent bilan) en répondant à plusieurs questions sur leur perception actuelle de l'agrivoltaïsme, du territoire, leurs observations à plusieurs échelles de paysage.



Les cercles d'appartenance des participants à la balade de paysage.





participants à la balade, 18 d'entre eux ont participé à la visite des sites du projet. Il s'agissait essentiellement d'habitants de la commune de Valdivienne (16 sur 20).

Le parcours de la balade exploratoire permettait d'alterner immersion et prise de recul sur le paysage de la commune.

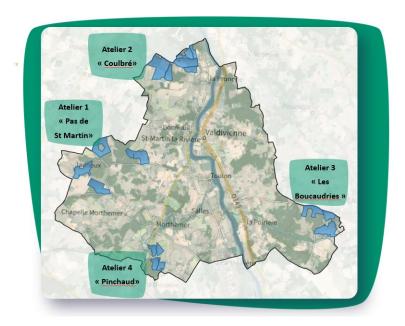
17 carnets

d'exploration ont été remplis par les participants, apportant aux paysagistes la matière nécessaire pour préparer les ateliers de co-construction avec les enjeux suivants :

- L'amélioration des conditions de vie des agriculteurs ;
- Le nécessaire entretien des sentiers et des chemins ;
- Le partage d'une vision commune de l'innovation agricole ;
- L'amélioration de la biodiversité et des continuités écologiques ;
- La protection de la vocation de production alimentaire des parcelles agricoles.

Les ateliers de co-construction du paysage

Dans la continuité des contributions enregistrées pendant la ballade, 4 ateliers paysage ont été organisés sur chacun des quatre secteurs géographiques (Est, Nord, Ouest, Sud) pour mieux identifier ou confirmer les enjeux.



Les ateliers paysage se sont déroulés de la manière suivante :

- Introduction et accueil des participants,
- Découverte de parcelles du projet situées à proximité du lieu de rendez-vous,
- Echanges sur site autour du projet,
- Retour sur le lieu de l'atelier (selon les ateliers, dans des bâtiments agricoles ou en plein air) pour des temps de travaux en sous-groupes structurés autour de 4 sujets :
 - o ambiances et usages,
 - o spatialité du projet,
 - o sensorialité du projet,
 - toponymie du projet paysager, au regard de l'appréciation du paysage de Valdivienne par les participants.
- Clôture par un temps convivial (apéritif).

Les objectifs posés par le collectif de paysagistes pour concevoir ces ateliers étaient au nombre de 3 :

- → Poser les bases d'un dialogue autour du projet, avec curiosité et respect ;
- → Incarner et visualiser un projet agricole et son site ;
- → Poser le débat en termes de paysages et d'occupation humaine.

Ces temps de travail collectif ont davantage mobilisé que la balade exploratoire. Situés à proximité des ilots du projet, ils ont permis aux participants de réfléchir et de proposer des aménagements à une échelle fine, parcelle par parcelle. Ils ont également offert de nouvelles occasions aux habitants de Valdivienne de rencontrer les porteurs du projet de leur poser des questions de fond sur l'agrivoltaïsme et le projet Agri Valdi Vert.







L'atelier paysage du 05/10/2023 a eu lieu à la Grange-aux-Groliers (secteur ouest)







Les participants de l'atelier du 06/10/2023 se sont réunis à Coulbré pour travailler sur le secteur nord.







Les deux ateliers du 07/10/2023 ont porté l'un, sur les ilots sud, et l'autre, sur les ilots est du projet

L'atelier de restitution de la démarche paysagère



Le public a montré une grande attention lors de la présentation des esquisses par les

paysagistes, pendant la réunion de restitution organisée le 25 janvier 2024.

L'objectif de ce rendez-vous était de rendre compte des échanges avec les participants à cette démarche et de présenter les esquisses paysagères et les principes d'insertion imaginés par le collectif de paysagistes pour répondre aux propositions.



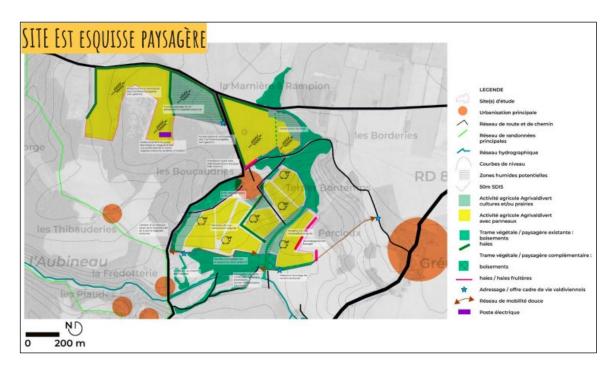
Comme l'indique le graphique ci-contre, ce temps de restitution a attiré 2 fois plus de participants que la ballade commentée.

Les paysagistes ont présenté 2 types d'aménagement :

- → Des aménagements dans la conception des ilots photovoltaïques (recul et positionnement des panneaux, implantation de haies, etc.);
- → Des aménagements transitoires dits « tactiques », dont l'objectif est d'accompagner la transition d'un paysage agricole vers un paysage agrivoltaïque.

Également présent, le vice-président de la CCVG, M. Bruno PUYDUPIN a partagé la prescription de l'OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation) Energie et paysage sur le sujet de la distance minimale de 100 m aux habitations pouvant s'appliquer à l'agrivoltaïsme.

→ Cette intention a été prise en compte par le collectif de paysagistes et intégrée à leurs propositions d'aménagements adaptées à chacun des points cardinaux du projet.



L'esquisse paysagère du site Est propose de prolonger les haies existantes et de connecter les chemins de randonnée existants

Eléments majeurs identifiés

- Le hameau des Boucaudries se trouve au milieu des parcelles étudiées dans le cadre du projet.
 Le paysage sur ce site est structuré par les routes qui donnent à voir les parcelles du projet ou qui passent en limite des zones étudiées. Des itinéraires de randonnée passent à proximité (lien à Grémont).
- Les îlots de la partie Nord du site seront dédiés à la culture tandis que les îlots de la partie Sud du site seront consacrés à l'élevage. Des panneaux photovoltaïques fixes au sud et des panneaux trackers (qui suivent la course du soleil) au nord sont envisagés.

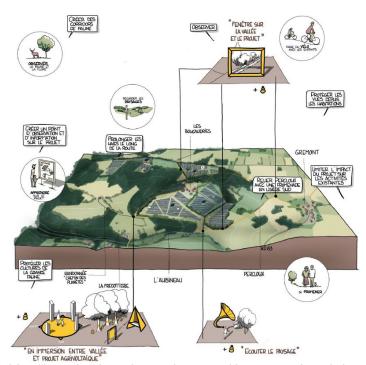
Proposition d'aménagements des ilots pour la zone Est

- → Renforcer le système de haies existantes en mettant en place de nouvelles haies ;
- → Créer un chemin piétonnier permettant de relier deux chemins de randonnées existants ;
- → Composer les zones implantées en panneaux en « chambres » pour rappeler la structure bocagère environnante;
- → Fermer des vues depuis les habitations des riverains en plantant des haies ;
- → Préserver un fossé et le vallon en reculant les panneaux photovoltaïques.

Proposition d'aménagements transitoires complémentaires

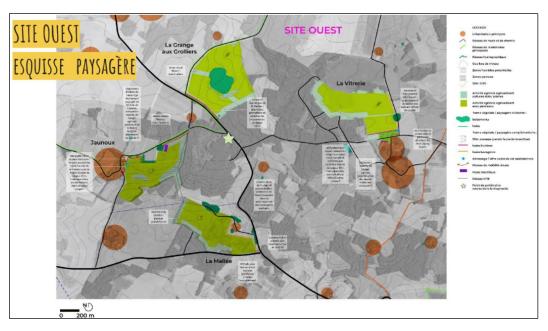
- → Créer un point d'observation et d'information sur le projet ;
- → Prévoir une « fenêtre d'observation » sur la vallée et le projet ;
- → Installer une halte sur le chemin de randonnée voisin ;

→ Pré-planter une partie des haies pour qu'elles puissent plus rapidement filtrer les vues et Préfigurer l'évolution du paysage.



Synthèse illustrative des enjeux et des propositions paysagères de la zone Est

Les enseignements pour la zone Ouest



L'esquisse paysagère du site Ouest propose de ménager les vues depuis les habitations, et de mettre en valeur les corridors de faune sauvage et les chemins de randonnée.

Eléments majeurs identifiés

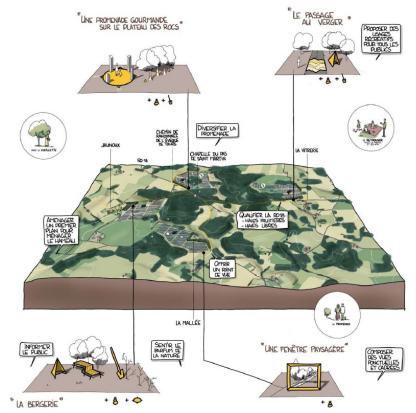
- Les parcelles étudiées se trouvent à proximité des deux hameaux de Jaunoux et la Vitrerie, et donc de leurs habitations. Le lieu-dit de la Mallée se trouve lui aussi à proximité directe des zones étudiées par le projet.
- La route départementale qui traverse le site Ouest structure le paysage.
- La clairière de la Chapelle-Saint-Martin constitue un lieu patrimonial, situé sur le trajet du Chemin de Saint Martin, chemin européen de randonnée culturel.
- Les parcelles seront dédiées à l'élevage ovin à l'exception des deux ilots de la Grange aux Groliers, consacrés aux grandes cultures en agriculture biologique.

Proposition d'aménagements des ilots pour la zone Ouest

- → Au niveau des zones d'habitation, mettre à distance les éléments photovoltaïques notamment avec la création d'espaces tampons agricoles (disposition de vergers et de chênes truffiers) et la création de linéaires de haies,
- → Aménager l'entrée du bourg de Jaunoux où devait être située la bergerie;
- → Conserver les passages de grande faune autour de la Mallée ;
- → Mettre en sécurité le chemin de randonnée qui longe la Grange-aux-Groliers par rapport à l'axe routier :
- → Aménager les abords du projet à la Vitrerie avec un espace tampon à vocation agricole et un passage piéton permettant de relier deux chemins de randonnée.

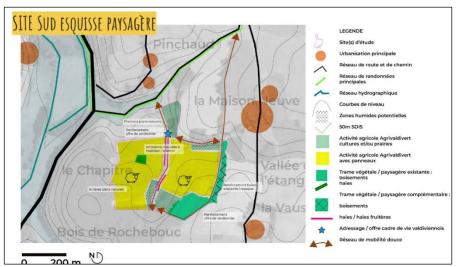
Proposition d'aménagements transitoires complémentaires

- → Créer un point d'observation et d'information sur le projet ;
- → Choisir des essences fruitières pour les nouvelles haies ;
- → Composer des vues ponctuelles et cadrées;
- → Installer une halte sur des chemins de randonnée voisins du projet,
- → Pré-planter une partie des haies pour qu'elles puissent plus rapidement filtrer les vues et préfigurer l'évolution du paysage.



Synthèse illustrative des enjeux et des propositions paysagères de la zone Ouest

Les enseignements pour la zone Sud



L'esquisse paysagère du site sud propose de connecter des chemins de randonnée et de renforcer la trame paysagère

Eléments majeurs identifiés

Le site propose un paysage de vallée intimiste, en lien avec Morthemer. Certains y pratiquent la randonnée mais déplorent des chemins abandonnés. L'activité agricole y est en déprise. Les parcelles en projet seront dédiées à de l'élevage ovin.

Proposition d'aménagements des ilots

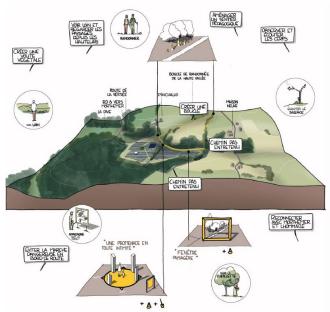
Sur ce site, le collectif souhaite :

- la création d'un chemin piétonnier permettant de relier un chemin de randonnée existant, ainsi qu'un chemin communal pouvant l'objet d'un projet de réhabilitation à l'Est du site avec la mise en place de signalétiques.
- Renforcer la trame paysagère.

Proposition d'aménagements transitoires

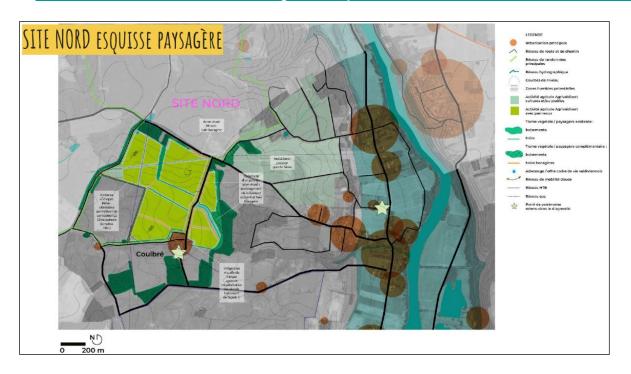
En complément, les paysagistes proposent de:

- créer un point d'observation et d'information sur le projet.



Synthèse illustrative des enjeux et des propositions paysagères de la zone Sud

Les enseignements pour la zone Nord



L'esquisse paysagère site Nord prévoit l'évitement des îlots proches de la vallée de la Vienne et la création de haies bocagères filtrantes

Eléments majeurs identifiés

Les parcelles du projet sur ce site ont plusieurs co-visibilités avec des habitations.

Le paysage de cet ilot est structuré par la route qui passe notamment entre deux ilots agricoles du projet. Un chemin de randonnée passe à proximité.

Le projet d'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) Energie et paysage du PLUi de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe indique que le projet ne devra pas être visible depuis les bourgs de la vallée de la Vienne, ce qui serait le cas sur la partie la plus à l'Est du site. La présence de zones humides sur le site Nord réduit la surface de panneaux.

Proposition d'aménagements des ilots

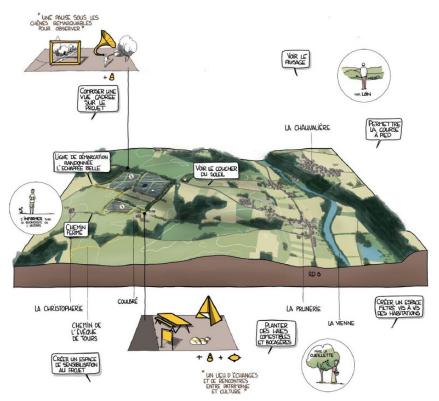
Sur ce site, le collectif envisage :

- d'éviter la partie Est du site Nord pour respecter le plan Paysage,
- de planter des haies afin de les connecter aux boisements existants et de compléter la trame de haies bocagères pour mailler les parcelles,
- d'intégrer la proposition faite par un habitant de créer un chemin connectant des chemins existants et permettant de contourner les parcelles.

Proposition d'aménagements transitoires

En complément, les paysagistes proposent de:

- créer un espace d'information sur le projet.



Synthèse illustrative des enjeux et des propositions paysagères de la zone Nord

Les enseignements de cette phase de concertation paysagère

Cette démarche de co-construction du paysage a permis à Agri Valdi vert et GLHD de traduire la dimension territoriale et collective du projet agrivoltaïque par l'appui d'une reconnaissance identitaire, et de poser les bases d'un dialogue autour du projet, avec curiosité et respect.

La participation du public à cette démarche a contribué à :

- → Identifier le réseau des chemins à proximité des ilots et mettre en avant leurs usages
- → Faire émerger un soutien et une valorisation de la ruralité de Valdivienne en partageant une vision commune de l'innovation agricole
- → Aménager les franges du projet pour les adapter aux sensibilités et aux usages exprimés et limiter les vues sur les structures photovoltaïques.

La démarche de co-construction paysagère a aussi donné l'occasion aux porteurs du projet de renforcer l'identité paysagère de chaque site, en proposant des continuités paysagères en accord avec le territoire et ses perceptions par les habitants acteurs de la concertation.

A noter que certains habitants du hameau de Jaunoux, présents lors de la réunion de restitution mais pas aux évènements proposés depuis le début de la concertation, ont souhaité rencontrer les porteurs de projets Cette demande entraînera des échanges approfondis, traités dans le cadre d'un continuum de concertation.

Les grands enseignements de la concertation

Dès le lancement de la co-construction du projet avec les parties prenantes institutionnelles et techniques, Agri Valdi Vert et GLHD ont exprimé leur volonté de « Faire Ensemble » dans un dialogue voulu transparent et sincère. Cette posture a été bien comprise par ce collège d'acteurs.

Le collectif s'est ensuite impliqué dans l'ambition de mobiliser les habitants de la commune de Valdivienne.

L'enseignement principal de leur positionnement en première ligne : l'agrivoltaïsme, en tant que solution innovante et récente, nécessite d'être bien expliquée au public qui n'hésite pas à poser des questions techniques ou environnementales très précises : quelle est la technologie utilisée et la hauteur maximale des panneaux ? Quelles seront les cultures sous les panneaux ? Ces panneaux sont-ils recyclables ?

Cette curiosité du public a logiquement fait émerger d'autres questionnements sur la pertinence de l'agrivoltaïsme, ainsi que le modèle économique et les valeurs portés par GLHD en tant que développeur du projet.

Une chose est sûre : les membres d'Agri Valdi Vert et les représentants de GLHD ont toujours cherché à apporter des réponses claires, avec pédagogie, afin de faciliter et de permettre une montée en compétence collective et réussie.



→ Simon Bourdin, exploitant président de l'association Agri Valdi Vert, commente :

« Nous avons enrichi collectivement notre projet grâce à la concertation. Les questions les plus fréquemment posées concernaient logiquement l'évolution sur les paysages et l'impact sur les usages habituels du territoire, l'artificialisation, les équipements techniques, le nombre et le recyclage de panneaux, la viabilité financière, les changements de pratiques agricoles, la production d'électricité décarbonée...

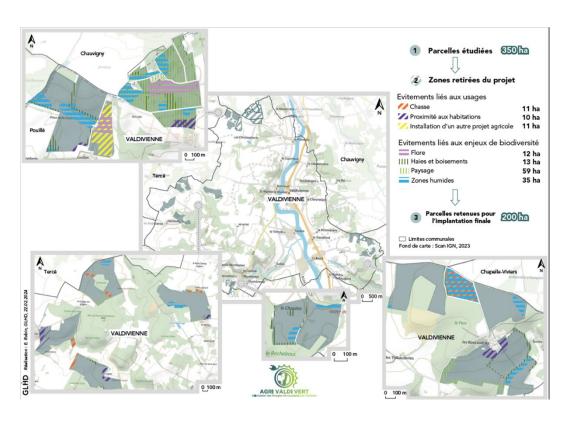
Dans sa grande majorité, le public a compris que le projet Agri Valdi Vert est une réponse crédible à la préservation de l'agriculture.

Qu'il s'agit aussi d'un projet particulièrement en phase avec tous les enjeux qui sont de plus en plus débattus : la protection et la résilience du sol, la bonne gestion des terres agricoles, la complexité de la situation des exploitants qui font face aux aléas climatiques, économiques, et de manière générale aux difficultés de la transition.

Sans oublier l'attention que chacun doit porter aujourd'hui au vivant, à la biodiversité, à la dimension culturelle des paysages, pour assurer aux générations futures des perspectives durables ».

Les apports de la concertation

Premier apport : une zone d'études réduite de 350 à 200 ha



Cet apport est largement détaillé dans les chapitres du présent bilan intitulés « La première zone d'étude du projet » et « L'apport des études scientifiques pour réduire la zone d'étude présentée à la concertation ».

Deuxième apport : une concertation sur un temps long citée en exemple, en particulier la démarche paysagère

Cet apport est le résultat de 2 séquences consécutives et complémentaires de la concertation qui ont eu lieu sur la période octobre 2022 à janvier 2024.

La démarche paysagère confiée à un collectif composé d'architectes, de paysagistes, d'urbanistes et de facilitatrices, mandaté à partir du printemps 2023, a notamment été citée en exemple par plusieurs médias de référence des secteurs de l'agriculture, de l'environnement ou encore de la transition énergétique (voir ci-dessous les articles intitulés « A Valdivienne (86), le projet agrivoltaïque ne créera ni excès, ni tensions, ni inégalités » et « Agri Valdi Vert, les apports d'une vraie concertation »).

Le résultat de cette réflexion collective est de penser aussi le projet comme outil de valorisation des liens paysagers, patrimoniaux et touristiques, y compris avec les territoires voisins par le biais des chemins de randonnées.

Au-delà de la séquence de co-construction d'un paysage agrivoltaïque, il faut enfin souligner les propositions de mesures d'insertion qui ont été travaillées avec les habitants du territoire : recul d'implantation du projet par rapport à certains hameaux, intégration de bandes tampons agricoles, création de 3km de haies paysagères, etc.

En attendant la construction du projet, des aménagements transitoires ont aussi été proposés, par exemple des pré-plantations de haies, ou des points d'information à l'attention des promeneurs autour des parcelles.







AGENDA

LIBRAIRIE

QUI SOMMES NOUS

CONTACT

TERRITOIRES

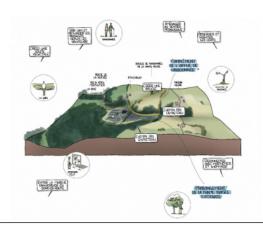
ENT

RETOUR D'EXPÉRIENCE

AGRIVOLTAÏSME: LES APPORTS D'UNE VRAIE CONCERTATION

La démarche d'information et de participation sur un temps long – seize mois – portée par les agriculteurs et la société GLHD autour du projet agrivoltaïque Agri Valdi Vert dans la Vienne a généré des aménagements très concrets.

PAR AUDE FABRE - AVRIL 2024



Les seize mois de concertation préalable au projet agrivoltaïque Agri Valdi Vert sur la commune de Valdivienne (Vienne) ont porté ses fruits. Alors que les rencontres avec les riverains vont perdurer jusqu'à l'enquête publique, deux apports principaux résultent de cette concertation : l'évitement de 150 ha (200 ha de projet au lieu de 350 ha) et des propositions paysagères spécifiques.

Calibrage progressif de la surface

Les surfaces du projet ont été réduites de manière progressive. Les agriculteurs et le développeur ont d'abord identifié des parcelles potentielles qu'ils ont passées au tamis de plusieurs critères : contraintes techniques rédhibitoires, statut de la propriété, cohérence foncière... Cette préqualifi-

Troisième apport : la concertation n'est jamais finie !

Officiellement clôturée le 25 janvier 2024, avec la tenue de la réunion de restitution du projet de coconstruction du paysage, la concertation préalable volontaire est logiquement entrée dans sa phase de bilan.

Les 36 mois d'information et de participation du public sont documentés sur le site internet du projet afin que chacune et chacun puisse retracer les différentes étapes en prenant connaissance des lettres d'information, des comptes-rendus des réunions, etc.

La messagerie de contact reste aussi active afin de garder le lien avec le territoire dans une nouvelle phase de dialogue appelée « continuum de concertation ».

Cette séquence est organisée par les porteurs du projet pour prolonger les échanges avec le public et répondre aux questions ou demandes d'information de manière plus personnalisée.

Le premier objectif est d'apporter les éléments nécessaires à la compréhension de la mise en compatibilité du projet avec le futur PLUi de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe, qui doit entrer en vigueur courant 2024.

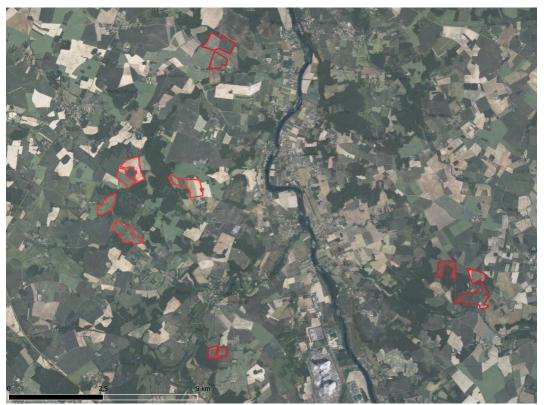


Figure 1 Zones après évitements (mai 2024)

L'autre objectif est de poursuivre les discussions avec le territoire pour continuer d'améliorer, quand cela est possible, l'insertion paysagère des ilots, notamment à quelques endroits particuliers situés à proximité des hameaux existants comme celui de Jaunoux (voir pages suivantes). Des communes limitrophes ont également été rencontrées ou re-rencontrées toujours dans le but d'informer sur le projet ou sur les aménagements proposés (Maire et adjoints de la commune de Pouillé et conseil municipal de Tercé le le 14 Mars 2024)

Enfin, un « comité de projet » au titre du décret $n^{\circ}2023$ -1245 du 22 décembre 2023 a été mis en place le 14 Mai 2024. Son compte-rendu est disponible en annexe.

FÉVRIER 2024 Le continuum de concertation avec Jaunoux

Les objectifs

La priorité était d'améliorer l'insertion paysagère de la parcelle agrivoltaïque située à proximité du hameau de Jaunoux, les habitants de ce lieu-dit ayant l'impression d'avoir été oubliés pendant les 36 mois de la concertation préalable volontaire.

Un premier rendez-vous organisé le 8 février au lieu-dit Grange aux Groliers pendant plus de 2 heures avec les habitants du hameaux de Jaunoux a conduit les porteurs du projet à s'engager sur plusieurs actions :

- → Etudier la possibilité de positionner les panneaux à 100m des habitations conformément à l'esprit du plan paysage intégré au PLUi de la CCVG ;
- → Identifier d'autres emplacements potentiels pour la bergerie et vérifier de manière préalable avec le service instructeur les solutions en matière de continuité avec l'urbanisation ;
- → Se revoir sur le terrain avec le collectif afin d'échanger sur les solutions possibles en présence du directeur du développement de GLHD, Vincent Vignon.

Le point de revoyure a été fixé au 9 mars.

La veille, les porteurs du projet ont effectué un porte-à-porte dans le hameau afin de discuter du projet avec ceux qui le souhaitaient. Un avis de passage a été laissé chez les absents leur rappelant le rendezvous du 9 mars.

Une deuxième réunion sera ensuite organisée le 27 avril pour présenter une nouvelle proposition tenant compte des avis émis le 9 mars.

Chaque temps de rencontre a réuni plus ou moins une vingtaine de riverains du projet.

Les comptes-rendus de ces réunions sont disponibles dans les annexes du présent bilan.

Les enseignements de cette séquence du continuum

Les agriculteurs moteurs dans la recherche d'une solution raisonnée

Les agriculteurs, par la voix de Pierrick Girault qui exploite la parcelle concernée, ont demandé à GLHD de reculer les panneaux tout en espérant que ce continuum puisse permettre de converger vers une solution avec les habitants. « Mais s'ils disent qu'ils n'en veulent pas du tout, je ne suis pas d'accord parce que j'ai besoin de cette solution pour pérenniser mon exploitation » a précisé M. Girault.

Des moyens 3D spécialement développés par les porteurs du projet

Des moyens supplémentaires ont été engagés pour étudier les solutions d'insertion et les matérialiser dans une vidéo 3D spécialement réalisée pour ce rendez-vous.

La simulation prend en compte les données topographiques de l'IGN ainsi que celles fournies par le cadastre. Elle montre une vision du projet non pas exactement réaliste (il s'agit d'une représentation 3D) mais fidèle à la réalité sur la topographie, l'emplacement des bâtiments, les proportions des éléments du projet, etc...) Elle montre plusieurs points de vue : en hauteur, depuis la route, depuis les habitations, etc.

La vidéo a été projetée, chacun étant libre de demander un arrêt sur image, de commenter, d'émettre un avis, de poser une question ou de demander des précisions.



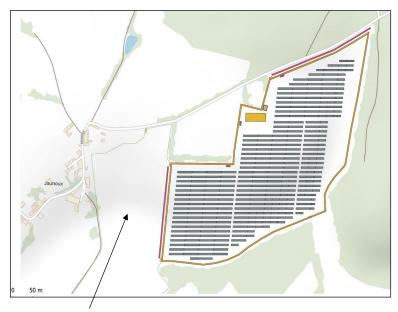
L'une des vues du film 3D montrant la visibilité depuis une maison avec au loin la parcelle agrivoltaïque masquée par un filtre paysager.

La solution testée physiquement dans le paysage

Les représentants du hameau de Jaunoux et les porteurs du projet se sont déplacés en extérieur pour évaluer ensemble la perception des proportions et des éléments de masquages positionnés dans la vidéo 3D. Le retrait a été matérialisé physiquement dans le paysage à l'aide de drapeaux représentant la hauteur maximum des panneaux derrière la haie. L'objectif était que le collectif puisse apprécier visuellement la solution de recul proposée depuis leurs habitations. Des photos du paysage avec les drapeaux ont été prises depuis les habitations.

L'apport de ce continuum avec le hameau de Jaunoux

Les porteurs du projet ont présenté une proposition de retrait enrayant la surface la plus visible et la plus proche des habitations d'environ 9 ha jusqu'au sommet de la butte (Plan ci-dessous).



La partie évitée resterait en herbe pour permettre le pâturage des ovins.

- → Pour masquer les panneaux, les porteurs proposent de planter une double haie de miscanthus qui servira à faire du paillage pour les animaux.
- → Les porteurs du projet ont rappelé la possibilité de planter la protection visuelle en avance de phase, 1 à 3 ans avant la construction en fonction du type de haies, afin que la hauteur souhaitée

soit atteinte dès l'implantation des panneaux.

- → Une autre haie arbustive sera plantée le long de la route pour masquer le projet.
- → La bergerie est repositionnée en deuxième intention au-delà du petit bois de la parcelle de manière à ne plus être visible du hameau et située à 400m des premières habitations du hameau. Il sera finalement décidé de la déplacer sur un autre îlot du projet

La conclusion de ce continuum

En dépit de la solution proposée, et se disant sensible aux efforts et aux moyens mis en place pour ce continuum de concertation sans pour autant se déclarer satisfait des propositions, le collectif de Jaunoux a indiqué que son positionnement initial avait évolué concernant l'agrivoltaïsme en général qui, selon lui, industrialise les terres agricoles. (« On n'a jamais vu cette terre en jachère, le projet nous fend le cœur, vous ne pouvez pas faire des choses pareilles »).

En conclusion, cette séquence d'intelligence collective s'est heurtée sur ce qu'on a l'habitude d'appeler le phénomène NIMBY pour « Not In My Back Yard », « Pas près de chez moi » en français.

Les raisons sont assez communes à de nombreux projets d'énergie renouvelable, en particulier celle de la peur de la dévalorisation de l'immobilier,

Dans le cas présent, d'autres raisons ont été exprimées : peur que la bergerie attire les mouches en nombre, refus de voir une parcelle exploitée par un agriculteur n'habitant pas sur la commune, manque d'enthousiasme à l'idée de voir pâturer des moutons, etc.

Plus étrangement, la question de la confiance dans la parole donnée par les porteurs du projet a été soulevée.

De manière générale, d'aucuns estiment que la transition, qu'elle soit agricole, écologique, énergétique, est un choc non désirable, au motif qu'elle doit s'accompagner d'un besoin de financement d'investissements surdimensionné par rapport à sa rentabilité.

Dans le cas d'Agrivaldivert, l'intérêt économique des porteurs du projet n'a pas été opposé à l'intérêt général. Au contraire, les solutions liées au projet ont même trouvé une résonnance particulière dans l'actualité.

Les politiques publiques visent la réduction des produits phytosanitaires de moitié d'ici à 2030

→ Le projet agricole d'Agrivaldivert est pensé bas niveaux d'intrants.

L'objectif national du futur «pacte en faveur de la haie» est de recréer 1,5 km de haies par commune de l'hexagone?

→ Agrivaldivert en recréera 3 km sur la commune avec des plants et des graines adaptés au climat futur.

Le plan Paysage de la CDC prévoit le développement des surfaces en herbe et des circuits courts en lien avec le projet alimentaire de territoire ?

→ Agrivaldivert réintroduit l'élevage ovin traditionnel dans cinq exploitations céréalières et prévoit de la vente directe de viande ovine et de légumes.

La transition est synonyme de contraintes ?

→ Agrivaldivert montre qu'un projet environnemental ambitieux peut trouver sa place dans les esprits des citoyens lorsqu'ils sont placés en capacité de comprendre les objectifs, les enjeux, pour réfléchir collectivement aux conditions permettant d'améliorer la solution proposée et son insertion dans le territoire.

Grâce aux scientifiques, du GIEC notamment, nous savons aujourd'hui à quoi va être exposé la France sur les 40 prochaines années.

Dans ce contexte, le dérèglement climatique est un risque avéré sur l'exploitation des actifs agricoles, avec comme principal défi celui d'éviter la rupture de continuité d'activité à cause des phénomènes extrêmes.

Malheureusement, l'anticipation et l'adaptation de ces menaces sont généralement des impensés.

Un autre défi auquel les porteurs de projets doivent apporter des réponses crédibles grâce à la complétude de leurs dispositifs d'information et de concertation démontrant toute la sincérité de leur démarche.

Association Agri Valdi Vert

2 rue de la Cousue 86300 Valdivienne agrivaldivert@gmail.com 06 67 06 93 18 **GREEN LIGHTHOUSE DEVELOPPEMENT**

8, allée Pierre-Gilles de Gennes 33650 Martillac

Annexes

Porte	r à connaissancep 49
_	Invitation réunions participatives
_	Lettre d'information n°1
-	Lettre d'information n°2
-	Invitation balade exploratoire
-	Invitation ateliers paysage
-	Invitation réunion de restitution
Phase	e de concertation institutionnelle
_	Liste des entretiens menés
Duadi	ustions des stalions
Prout	uctions des ateliers
-	Enjeux identifiés réunions participatives – cartographie
-	Enjeux identifiés réunions participatives – tableau récapitulatif
-	Livret recueillant les contributions des participants à la balade exploratoire de paysage
-	Enjeux identifiés ateliers de co-construction
Revu	e de presse
_	Article La Nouvelle République 14/10/2022
_	Communiqué de presse 18/10/2022
-	Article la Nouvelle République 25/10/2023
-	Article La Nouvelle République 2/11/23
-	Communiqué de presse janvier 2024
-	Article La Nouvelle République 29/01/2024
-	Communiqué de presse février 2024
-	Article La France Agricole mai 2024
Conti	nuum
_	Comptes-rendus des réunions avec les habitants du hameau de Jaunoux
_	·
-	Compte- rendu du Comité de Projet 14/05/2024

Porter à connaissance

Invitation aux réunions participatives (phase 1 de la concertation)

Invitation aux réunions participatives

Projet de fermes agrivoltaïques en Vienne et Gartempe (Valdivienne)





Agriculteur.ice.s membres de Agri Valdi Vert

LES RENCONTRES

Mardi 18 octobre 20h - 22h

Réunion participative, salle polyvalente de Salles-en-Toulon

Mercredi 19 octobre 20h - 22h

Réunion participative, salle des fêtes de Saint-Martin-la-Rivière

Jeudi 27 octobre 20h - 22h

Réunion participative, salle du Moulin bourgeois de Morthemer

Après chaque réunion, vous êtes conviés à un verre de l'amitié avec les porteurs du projet

LE PROJET ACTUEL EN QUELQUES CHIFFRES

- Projet collectif avec 15 agriculteur.ice.s associés
- Productions agricoles envisagées : grandes cultures, élevage ovin cultures fourragères,
- Production d'électricité renouvelable
- 105 hectares de panneaux photovoltaïques répartis sur 350 hectares



POUR EN SAVOIR PLUS SUR LE PROJET www.agrivaldivert.fr

POUR EXPRIMER SON AVIS

Par email à : agrivaldivert@gmail.com

Par courrier : Association Agri Valdi Vert, 2 rue de la Cousue, 86300 Valdivienne

Lettre d'information n°1 (téléchargeable sur le site internet)

Lettre d'information n°1 – Octobre 2022



"Les agriculteurs d'Agri Valdi Vert sont en transition agrivoltaïque! Relevons ensemble le défi de contribuer à notre indépendance énergétique tout en préservant notre souveraineté alimentaire dans des pratiques éco responsables et renouvelables."

> Simon BOURDIN, Président d'Agri Valdi Vert

AGRI VALDI VERT EST HEUREUX DE VOUS PRÉSENTER LEUR PROJET

Depuis plusieurs mois, nous travaillons sur un projet agrivoltaïque qui permettrait de concilier nos activités agricoles avec une production d'énergie verte sur la commune de Valdivienne.

Aujourd'hui, nous souhaitons présenter ce projet à la population de Valdivienne pour informer les habitants et échanger sur les modalités du projet. Ainsi, nous organisons une concertation volontaire à laquelle vous êtes conviés. La prise en compte de vos avis et de vos suggestions en amont de la rédaction des dossiers administratifs nous permettra de le finaliser le mieux possible avant de le présenter aux services en charge de l'étudier.

La présente et première lettre d'information rassemble les principales informations relatives au projet. Elle vous permet également de disposer des coordonnées des porteurs du projet, pour poser vos questions, et de connaître l'adresse du site internet sur lequel figureront de plus amples informations. D'autres lettres seront publiées tout au long du développement de ce projet.

Les agriculteurs du collectif Agri Valdi Vert



Illustration des porteurs du projet – 11 des 16 membres de l'association Agri Valdi Vert

QUI SOMMES-NOUS?





Porté par un collectif de 16 agriculteurs et agricultrices regroupés au sein de l'association "Agri Valdi Vert", le projet du même nom permettrait de soutenir le développement agricole local et d'offrir de nouvelles perspectives aux exploitants.

Agri Valdi Vert est un projet mutualisé d'agrivoltaïsme.

Le principe est de coupler une production agricole ainsi qu'une production d'électricité renouvelable avec des installations photovoltaïques.

Les 16 agriculteurs souhaitent mettre en place ce nouveau modèle sur leurs exploitations. Ils envisagent de développer des productions végétales diversifiées et de l'élevage ovin.

QU'EST-CE QUE L'AGRIVOLTAÏSME?



Agriculture



Accompagnés dans leur réflexion par la Chambre d'Agriculture de la Vienne, les agriculteurs d'Agri Valdi Vert envisagent de développer, sous et entre les panneaux, différentes productions agricoles : élevage ovin, grandes cultures diversifiées, maraîchage, semences...

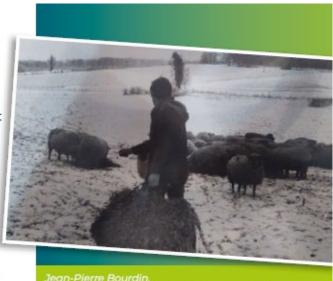
À travers ce projet, les agriculteurs ont la volonté de développer un mode d'exploitation agricole plus résistant aux aléas climatiques tout en favorisant leur diversification.

L'élevage ovin, présent historiquement sur la commune, est particulièrement adapté à ce type de projet et au territoire. La projet permettra de réintroduire cet élevage à l'échelle des exploitations.

Grâce à l'ombrage généré par les panneaux, le cheptel bénéficiera de prairies disponibles plus longtemps en période de sécheresse et d'une protection contre les intempéries (pluie, forte chaleurs...).

Les cultures bénéficieront également de la présence des panneaux, l'ombrage limitant l'évapotranspiration des cultures, les trop fortes élévations de températures limitant la photosynthèse et la perte d'humidité du sol en période de sécheresse.

Mais la valorisation de terres agricoles par l'agrivoltaïsme va au-delà de la simple parcelle, car le revenu complémentaire obtenu par l'agriculteur est une opportunité pour étendre ses activités et résister à la pression économique. En effet, la co-exploitation de cette surface génère le versement d'une indemnité régulière sur 30 à 40 ans, qui assure un complément de rémunération indépendant des aléas climatiques, tout en garantissant le



Jean-Pierre Bourdin, éleveur ovin à la Chapelle Morthemer - 1985

maintien et le développement des activités agricoles sur le territoire.

LE PROJET EN QUELQUES CHIFFRES



- PROJET COLLECTIF AVEC
 16 AGRICULTEURS ASSOCIÉS
- PRODUCTIONS AGRICOLES ENVISAGÉES: GRANDES CULTURES, ÉLEVAGE OVIN, CULTURES FOURRAGÈRES,
- PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ RENOUVELABLE
- 350 HECTARES DE ZONES D'ÉTUDES
- 4 ZONES DIVISÉES EN 18 ÎLOTS



POURQUOI CE PROJET?

SOUTENIR LES AGRICULTEURS DANS LEUR TRANSITION AGRICOLE

- Aujourd'hui, les agriculteurs de la commune font face à de multiples pressions (changement climatique, sols à faible potentiels, variabilité des cours des produits agricoles...) qui les poussent à innover pour proposer des alternatives.
- Le revenu généré par la présence des panneaux et l'approche collective permettent à ces derniers de stabiliser une partie de leurs revenus. Ce filet de sécurité leur permet d'envisager ainsi le développement et la diversification de leurs activités plus sereinement.

INSCRIRE LE TERRITOIRE DANS LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

- L'adoption de nouvelles pratiques agricoles permet de réduire l'utilisation d'intrants chimiques de synthèse.
- Au sein du projet, la conciliation d'une activité d'élevage et de polycultures va contribuer à renforcer la biodiversité (prairies, haies, amélioration des sols, fertilisation organique).
- L'implantation de haies, envisagée en périphérie de certaines zones, permettra non seulement de diversifier les habitats de la faune et de la flore, mais aussi de contribuer à l'intégration paysagère du projet.

PARTICIPER À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

• Le projet agrivoltaïque d'Agri Valdi Vert va assurer une production d'énergie électrique renouvelable, décarbonée, sans subvention publique.

POUR EN SAVOIR PLUS SUR LE PROJET www.agrivaldivert.fr

POUR PARTAGER VOS SUGGESTIONS

Par email à : agrivaldivert@gmail.com

Par courrier : Association Agri Valdi Vert, 2 rue de la Cousue, 86300 Valdivienne

Sur le site internet : en remplissant un formulaire de contact

- Simon BOURDIN
 Président de l'association Agri Valdi Vert agrivaldivert@gmail.com
- Clémence CANTONI Cheffe de projet GLHD Mob: 06 79 70 65 30 c.cantoni@glhd.fr



Les agriculteurs ont choisi de faire confiance à GLHD, société française spécialisée dans le développement de projets agrivoltaïques, pour les accompagner dans le développement du projet.





ettre d'information n°2 - Mai 2023



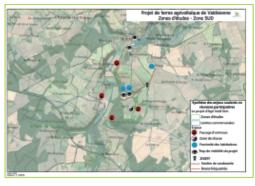
PROJET AGRIVOLTAÏQUE COLLECTIF DE VALDIVIENNE

Voici plus d'un an que notre collectif d'agriculteurs travaille sur la mise en place d'un projet agrivoltaïque. Il a pour objectifs de combiner ou associer le développement d'activités agricoles avec une production d'énergie verte renouvelable. Avec la volonté d'intégrer le projet dans le territoire, nous avons décidé de mener une concertation volontaire afin de vous écouter, collecter les enjeux et recueillir votre expertise.

RETOUR SUR LES RÉUNIONS PARTICIPATIVES D'OCTOBRE 2022 : LE PROJET INTERROGE, INTÉRESSE OU INTERPELLE

À l'occasion de ces 3 réunions, vous êtes plus de 110 participants à être venus vous informer et alimenter nos réflexions en participant aux ateliers de travail. Au total ce sont 40 questions et avis que vous nous avez exprimés en plus des 75 contributions issues des ateliers et nous vous en remercions. De nombreux échanges formels et informels ont eu lieu à cette occasion, mais également dans les semaines qui ont suivi. Pour mémoire, les comptes rendus des réunions sont disponibles sur notre site internet.

Quels enseignements tirons-nous de ces réunions ? La majorité des questionnements ont porté sur les thèmes suivants :





- L'activité agricole : l'importance et l'évolution de l'agriculture sur la commune, les enjeux actuels auxquels nous faisons face.
- L'agrivoltaïsme : ses caractéristiques, son opportunité et son insertion locale, ou encore l'adaptation et l'intérêt pour les productions agricoles sur les sites.
- L'entreprise GLHD : le montage financier de l'entreprise et le modèle économique du projet.

Le climat constructif de ces réunions nous a permis de déceler un point d'attention dominant : l'insertion paysagère du projet et l'importance de prendre en compte sa présence dans le paysage et ses potentielles visibilités. Devant ce constat, et convaincus de sa pertinence, nous avons décidé d'accentuer la démarche paysagère de projet grâce à sa co-construction.



Certains des aariculteurs d'Aari Valdi Verl

LE PAYSAGE, À LA CROISÉE DES REGARDS

Placer le paysage au cœur de la démarche, c'est en somme faire sens avec le territoire et bien comprendre son identité, son histoire, ses dynamiques.

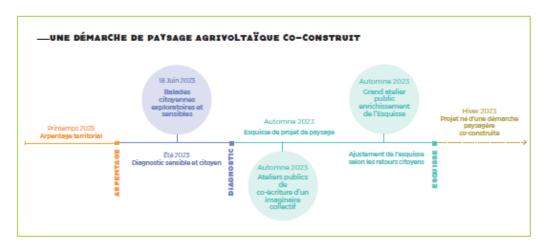
La définition de la Convention européenne du Paysage met en évidence les trois dimensions du paysage : la portion de territoire, la perception, les populations.

Il s'agit d'intégrer les différents usages du territoire, de comprendre le partage de l'espace et les différents regards : l'agriculture, l'habitat, la chasse, la randonnée, la biodiversité, les mobilités, les énergies ou encore l'économie.

METTONS EN PLACE UNE DÉMARCHE SINGULIÈRE: LA CRÉATION DE PAYSAGES AGRIVOLTAÏQUES CO-CONSTRUITS!

collectif pluridisciplinaire de conceptrices (paysagistes, architectes, urbanistes...) qui va mener cette démarche

Pour la mise en valeur du territoire, au cœur de notre à nos côtés et ainsi tendre à faire émerger des paysages projet d'Agri Valdi Vert, nous nous sommes entourés d'un nouveaux, intégrés et pensés avec vous, dans le respect de l'identité des sites.



RENCONTRONS NOUS LE 18 JUIN!

La première rencontre autour de cette démarche paysagère co-construite aura lieu le dimanche 18 juin 2023. Sous la forme d'un parcours, la journée sera

ponctuée de plusieurs temps d'arrêts sur la commune, de moments d'échanges et d'un pique-nique tiré du sac.

L'objectif de cette journée est avant tout de vous écouter et de récolter votre perception du paysage communal : nourrie par votre présence et le croisement des regards, notre démarche en sortira plus riche pour s'inscrire dans la co-construction d'un projet.

Ces visites sont accessibles à tous, sur inscription. Les informations et modalités précises d'organisation seront disponibles

sous peu sur le site agrivaldivert.fr ou en flashant le QR code ci-contre. En cas de difficulté, vous trouverez nos coordonnées au dos de cette lettre





L'AGRIVOLTAÏSME, MAINTENANT RECONNU ET CADRÉ PAR LA LOI!

Depuis nos rencontres en octobre, des avancées ont eu lieu d'un point de vue législatif. Une définition légale de l'agrivoltaïsme est entrée en vigueur le 12 mars 2023, à la suite de l'adoption de la loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (« loi AENR »).

Une installation agrivoltaïque est une installation de production d'électricité utilisant l'énergie radiative du soleil et dont les modules sont situés sur une parcelle agricole où ils contribuent durablement à l'installation, au maintien ou au développement d'une production agricole. En substance, répond désormais à cette qualification toute installation qui :

- 1 permet, au choix, l'amélioration du potentiel et de l'impact agronomique de la parcelle concernée par le projet, son adaptation au changement climatique, sa protection contre les aléas ou encore l'amélioration du bien-être animal;
- 2 garantit à la structure agricole concernée une production significative et un revenu durable en étant issu;
- 3 ne porte pas atteinte à l'un des services mentionnés au 1 ;
- 4 permet à la production agricole d'être l'activité principale de la parcelle agricole;
- 5 est réversible.

En raison de sa construction avec les agriculteurs depuis son origine, le projet Agri Valdi Vert est particulièrement représentatif du type de projets souhaités par la loi AENR.



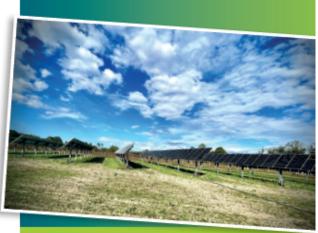
QUELQUES MOTS SUR GLHD

Nos actionnaires et partenaires majoritaires, Cero Generation et EDF Renouvelables, nous garantissent une capacité d'autofinancement stratégique pour mettre en œuvre les études de faisabilité de chaque projet et accompagner chaque phase de développement jusqu'à la mise en exploitation.

Notre modèle économique : innovant, non subventionné et collectif

Nos projets s'affranchissent de tout argent public. Ce système repose sur des projets de grande taille, directement raccordés au réseau de transport d'électricité et s'appuie sur des technologies éprouvées, matures et recyclables.

Le financement des charges liées à l'installation solaire, des coûts de mise en conformité des sols, de l'amortissement des installations et du provisionnement



Agrolandes (40) : un démonstrateur agrivoltalque porté par GLHD, avant sa mise en culture. Il servira à réaliser des expérimentations agronomiques (cultures, irrigation, mécanisation, digitalisation...)

des démantèlements sera réalisé par des acteurs et financeurs de l'énergie spécialisés dans le solaire, et non par les agriculteurs. Avec l'appui d'établissements bancaires de premier rang, le financement garantit la fiabilité du projet sur 40 ans.

LES MODULES PHOTOVOLTAÏQUES SE RECYCLENT!

La dernière usine de recyclage à avoir ouvert ses portes en Nouvelle-Aquitaine affiche un taux de recyclage de 95% grâce à un procédé innovant! Plus d'infos sur le site agrivaldivert.fr

POUR EN SAVOIR PLUS SUR LE PROJET www.agrivaldivert.fr

POUR PARTAGER VOS SUGGESTIONS

Par email à : agrivaldivert@gmail.com

Par courrier : Association Agri Valdi Vert, 2 rue de la Cousue, 86300 Valdivienne

Sur le site internet : en remplissant un formulaire de contact

- Simon BOURDIN Président de l'association Agri Valdi Vert agrivaldivert@gmail.com
- Clémence CANTONI Cheffe de projet GLHD Mob : 06 79 70 65 30 c.cantoni@glhd.fr











PROJET **AGRIVOLTAÏQUE** COLLECTIF DE VALDIVIENNE

Le collectif d'agriculteurs de l'association Agri Valdi Vert met en place une démarche paysagère, pour la création de paysages agrivoltaïques co-construits avec les citoyens de la commune

1ère étape :





VENEZ NOUS RACONTER VOTRE TERRITOIRE lors de deux balades exploratoires

Dimanche 18 juin



. Balade en matinée

10h-12h30, départ du Peux Gauvin

. Pique-nique participatif

12h30-14h, sur l'exploitation du Peux Gauvin

. Balade en après-midi

14h-16h30, départ du Peux Gauvin





Événement accessible à tous



Ouvert sur inscription

Plus d'informations et inscriptions: Scannez le QR Code!



www.agrivaldivert.fr

En cas de difficulté d'inscription: 06 79 70 65 30

Invitation aux ateliers de co-construction paysagère (phase 2 de la concertation)



VENEZ CO-CONSTRUIRE VOTRE PAYSAGE lors de cinq ateliers participatifs

A vos agendas!

Le collectif d'agriculteurs d'Agrivaldivert continue sa démarche de conception participative autour du futur paysage agrivoltaïque sur la commune de Valdivienne! Après un diagnostic, réalisé entre avril et septembre, et constitué d'arpentages du territoire par des paysagistesconcepteurs, de rencontres de citoyens et d'une balade de projet, l'heure est venue d'entamer les ateliers de co-conception.

Au nombre de 4, ils seront déclinés sur les différentes zones d'études du projets

Le jeudi 5 Octobre à 18h

La Grange aux Groliers (Pas de Saint Martin,

Le vendredi 6 Octobre à 18h

Le samedi 7 Octobre à 10h

au lieu-dit Les Boucaudries (exploitation de Yannick Bourdin)

Le samedi 7 Octobre à 14h au lieu-dit Pinchaud

Un cinquième atelier viendra clore cette série par la suite, dont la date sera communiquée ultérieurement.

Ils sont ouverts à tous : curieux, usagers du territoires, élus, riverains...

Votre avis et vos participations sont importantes! Ils nous permettront d'enrichir, d'imaginer et de concevoir au mieux le futur projet agrivoltaïque et paysager!



Invitation à l'atelier de restitution (phase 2 de la concertation)

ATELIER DE RESTITUTION

« Présentation des esquisses paysagères »

Le collectif d'agriculteurs d'Agrivaldivert vous invite à l'atelier de restitution de sa démarche de **conception participative** autour du futur paysage agrivoltaïque sur la commune de Valdivienne!

A l'issue du diagnostic et des ateliers participatifs, une esquisse paysagère a été réalisée. Elle résume les partis pris et les aménagements paysagers qui sont envisagés sur le projet, à l'échelle territoriale ou locale.

n to projet, a recitorio fermana de loc

Venez la découvrir et l'enrichir :



Le jeudi 25 janvier 2024 à 19h30

À la salle des fêtes de Salles-en-Toulon (Valdivienne) **Evènement ouvert à tous :** curieux, usagers du territoires, élus, riverains...

Votre avis et vos participations sont importants pour concevoir au mieux notre projet!

Apéritif à l'issue de la réunion



Phase de concertation institutionnelle

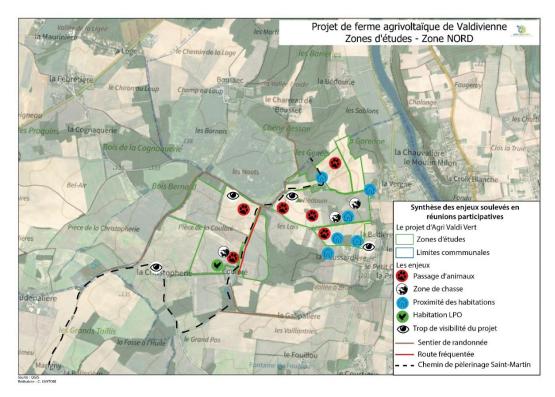
Liste des entretiens menés

Acteurs rencontrés	Date de la 1ère rencontre (Ordre chronologique)	Nombre de rencontres	Type d'acteurs
Maire de Valdivienne	09/06/2021	6	Collectivité locale
Conseil municipal de Valdivienne	21/06/2021	6	Collectivité locale
Chambre d'Agriculture de la Vienne	01/10/2021	10	Représentant agricole
Direction Départementale des Territoires de la Vienne	26/11/2021	3	Service de l'Etat
Fédération de chasse de la Vienne	13/01/2022	1	Usagers
Commission générale du conseil municipal de Valdivienne	24/01/2022	1	Collectivité locale
Association « Préservons Valdivienne »	18/03/2022	1	Association
Elus de la communauté de communes de Vienne et Gartempe	15/06/2022	2	Collectivité locale
Institut national de l'Origine et de la Qualité (INAO)	05/07/2022	1	Représentant agricole
Conseil Départemental de la Vienne	29/08/2022	1	Collectivité locale
Sous-préfet de Montmorillon	06/09/2022	2	Représentant de l'Etat
Propriétaire de chasse privée des Boucaudries	19/09/2022	1	Usagers
Associations de chasse de Valdivienne	19/09/2022	1	Usagers
Représentants des territoires de chasse du Pas- de-Saint-Martin	20/09/2022	2	Usagers
Jean-Louis LEDEUX, vice-président du Département et membre du CDPENAF	22/11/2022	1	Représentant agricole
SDIS	24/01/2023	1	Etablissement public
SAFER	14/02/2023	1	Représentant agricole
Maire de Tercé	15/02/2023	1	Collectivité locale
Maire de la Chapelle-Viviers	17/03/2023	1	Collectivité locale
Pascal LECAMP, député de la 3ème circonscription de la Vienne	25/04/2023	1	Elu local
Alain FOUCHE, sénateur honoraire de la Vienne	25/04/2023	1	Elu local
Fédération Départementale des Syndicats des Exploitations Agricoles de la Vienne	25/04/2023	1	Représentant agricole

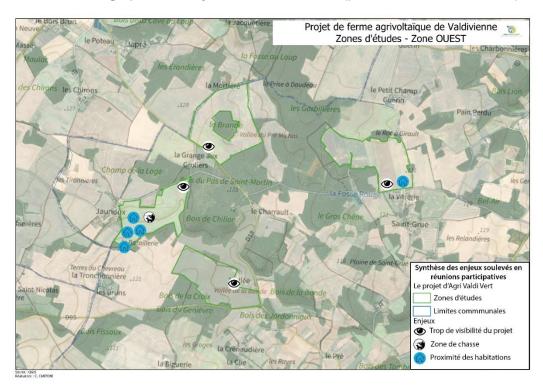
Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres	25/04/2023	1	Représentant agricole
Préfet de la Vienne	11/05/2023	1	Représentant de l'Etat
EDF Nouvelle Aquitaine	17/07/2023	2	Acteur économique
Centrale de Civaux	08/08/2023	1	Acteur économique
Maire de Fleuré	25/09/2023	1	Collectivité locale
Commission chemins de la commune de Valdivienne	29/11/2023	1	Collectivité locale
INRAE (Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement)	07/12/2023	1	Représentant agricole

Productions des ateliers

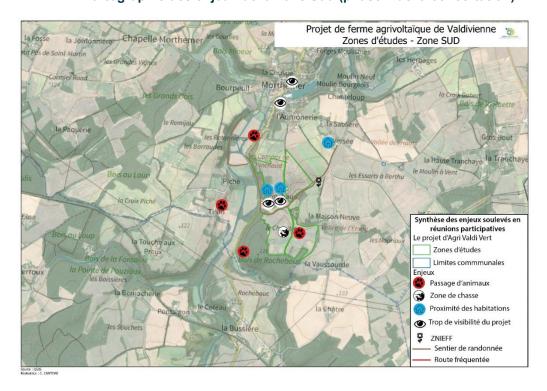
Cartographie des enjeux de la zone Nord (phase 1 de la concertation)



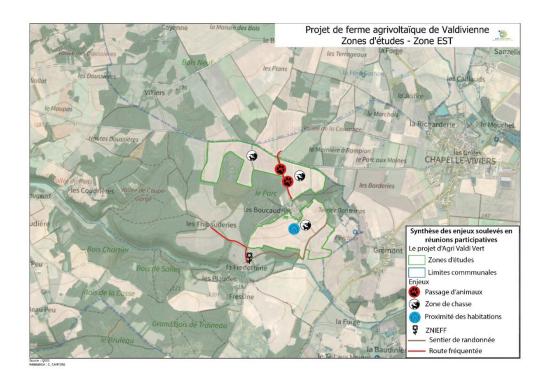
Cartographie des enjeux de la zone Ouest (phase 1 de la concertation)



Cartographie des enjeux de la zone Sud (phase 1 de la concertation)



Cartographie des enjeux de la zone Est (phase 1 de la concertation)



Enjeux identifiés réunions participatives – tableau récapitulatif

Enjeux faune	Enjeux flore	Enjeux chasse	Paysage	Opportunités	Cadre de vie
Habitation LPO	ZNIEF (orchidée) (2 fois)	gros gibier (6 fois)	Trop de visibilité (12 fois)	besoin de haies (9 fois)	Je déambule souvent sur nos chemins communaux si bucoliques, calmes et chargés de vie très diversifiée
Besoin de corridors de passage	Ne pas couper les bois	Petit & gros gibier (4 fois)	Trop de visuels sur le plateau et la route vers Pinchaud		Pauvre France
Passage d'animaux (2 fois)		passage gibiers	Dénature le paysage (9 fois)	besoin de haies	Chemins de pèlerinage
Dépaysement des animaux		territoire réduit (3 fois)	Proche habitation (15 fois)	besoin d'arbres	j'ai aussi des inquiétudes sur mon avenir et je ne pollue pas pour autant visuellement l'environnement autour de moi
Circulation des mammifères			Dualité des paysages (2 fois)	On parle d'écologie en faisant rentrer des panneaux d'Asie	
			Le bois au centre de la zone Ouest est conservé?	la production d'énergie dans des périodes de fortes demande. Félicitations au projet	
			Patrimoine bâti	Comment transférer l'énergie produite? Pourquoi ne pas équiper la centrale de civeaux avec du PV? Pourquoi modifier la vie des agriculteurs dont ils n'ont pas forcément envie?	

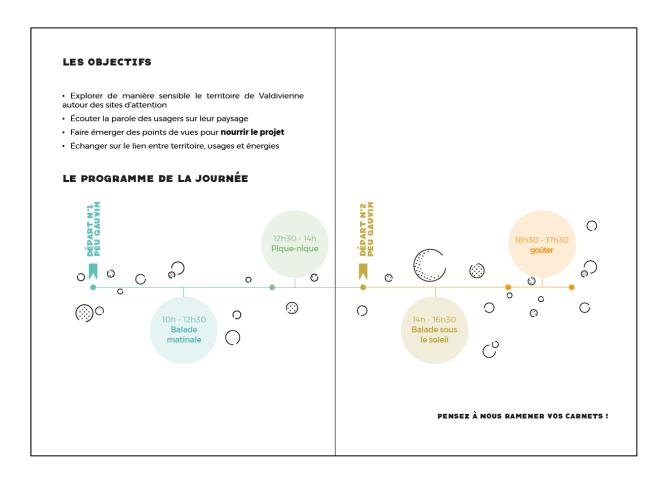
Enjeux faune	Enjeux flore	Enjeux chasse	Paysage	Opportunités	Cadre de vie
			Nous ne pouvons que nous réjouir d'avoir sur notre territoire un projet d'énergie renouvelables qui permet de sortir des énergies fossiles et du nucléaire tout en soutenant nos agriculteurs. Les dégats sont minimes, tant sur le plan de la santé que sur celui de l'environnement, comparés à ceux de la centrale nucléaire de Civaux, à notre porte Le soleil nous enverra continuelement son énergie sans risques de fissures et de rejets toxiques. L'énergie solaire, idéale dans le contexte de transition énergétiquepas de gaz à effets de serre. Les panneaux sont composés principalement de matériaux recyclables.	Le métier d'agriculteur est un sujet de société face au dérèglement climatique. Il existe d'autres moyens de sécuriser les exploitations sans empiéter sur des zones où la biodiversité survit	
				Préservation des terres agricoles	
				Si l'engagement des agriculteurs n'est pas respecté une fois les panneaux posés, la CA ne les fera pas enlever	
				Impact sonore des transformateurs	
				Eviter la vue sur le château de Morthemer, favoriser les zones éloignées des habitations	
				Quel flou artistique pour tout le monde.	
				Etudes à finaliser!	
				Aspect esthétique du projet à travailler	

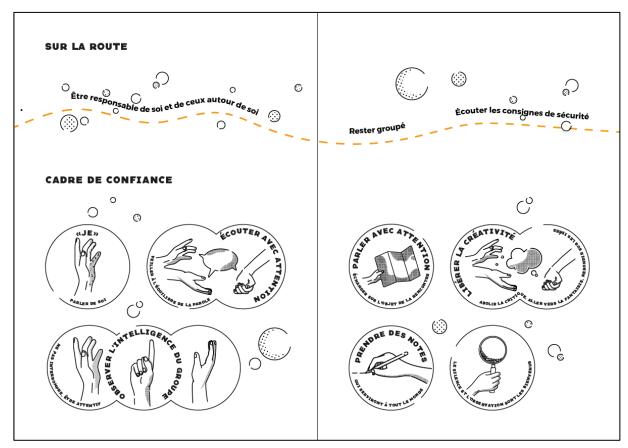
Livret recueillant les contributions des participants à la balade exploratoire de paysage





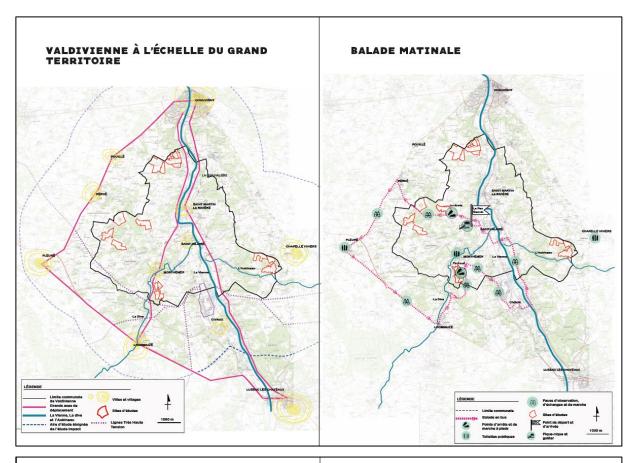


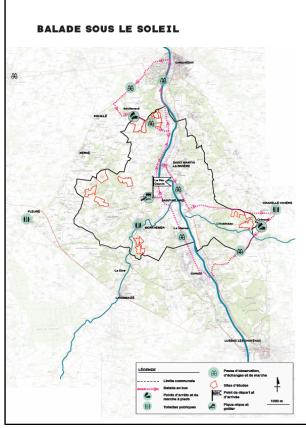












Quel est votre âge? Où habitez-vous dans la commune? Depuis combien de temps? Comment occupez-vous votre temps? Loisirs et travail? Comment vous déplacez-vous? QUEL SENS DONNEZ-VOUS AU MOT: AGRIVOLTAÏQUE? Selon vous, qu'est ce qu'un projet d'agriculture? Selon vous, qu'est ce qu'un projet agrivoltaïque? Qu'est-ce que cela pourrait apporter, changer (inconvénients, innovation, curiosité, etc.)?		
 Où habitez-vous dans la commune ? Depuis combien de temps ? Comment occupez-vous votre temps ? Loisirs et travail ? Comment vous déplacez-vous ? Quel sens donnez-vous au mot : agrivoltaïque ? Selon vous, qu'est ce qu'un projet d'agriculture ? Selon vous, qu'est ce qu'un projet agrivoltaïque ? Qu'est-ce que cela pourrait apporter, changer (inconvénients, 	PARLEZ-NOUS DE VOUS !	The same of the sa
 Depuis combien de temps? Comment occupez-vous votre temps? Loisirs et travail? Comment vous déplacez-vous? Quel sens donnez-vous au mot : agrivoltaïque? Selon vous, qu'est ce qu'un projet d'agriculture? Selon vous, qu'est ce qu'un projet agrivoltaïque? Qu'est-ce que cela pourrait apporter, changer (inconvénients, 	-	
Comment occupez-vous votre temps? Loisirs et travail? Comment vous déplacez-vous? QUEL SENS DONNEZ-VOUS AU MOT : AGRIVOLTAÏQUE? Selon vous, qu'est ce qu'un projet d'agriculture? Selon vous, qu'est ce qu'un projet agrivoltaïque? Qu'est-ce que cela pourrait apporter, changer (inconvénients,	Où habitez-vous dans la commune ?	
Comment vous déplacez-vous? QUEL SENS DONNEZ-VOUS AU MOT : AGRIVOLTAÏQUE? Selon vous, qu'est ce qu'un projet d'agriculture? Selon vous, qu'est ce qu'un projet agrivoltaique? Qu'est-ce que cela pourrait apporter, changer (inconvénients,	Depuis combien de temps?	
QUEL SENS DONNEZ-YOUS AU MOT : AGRIVOLTAÏQUE? Selon vous, qu'est ce qu'un projet d'agriculture? Selon vous, qu'est ce qu'un projet agrivoltaïque? Qu'est-ce que cela pourrait apporter, changer (inconvénients,		
QUEL SENS DONNEZ-YOUS AU MOT : AGRIVOLTAÏQUE? Selon vous, qu'est ce qu'un projet d'agriculture? Selon vous, qu'est ce qu'un projet agrivoltaïque? Qu'est-ce que cela pourrait apporter, changer (inconvénients,		
QUEL SENS DONNEZ-YOUS AU MOT : AGRIVOLTAÏQUE? Selon vous, qu'est ce qu'un projet d'agriculture? Selon vous, qu'est ce qu'un projet agrivoltaïque? Qu'est-ce que cela pourrait apporter, changer (inconvénients,		
 Selon vous, qu'est ce qu'un projet d'agriculture? Selon vous, qu'est ce qu'un projet agrivoltaïque? Qu'est-ce que cela pourrait apporter, changer (inconvénients, 		
 Selon vous, qu'est ce qu'un projet d'agriculture? Selon vous, qu'est ce qu'un projet agrivoltaïque? Qu'est-ce que cela pourrait apporter, changer (inconvénients, 		
 Selon vous, qu'est ce qu'un projet agrivoltaïque? Qu'est-ce que cela pourrait apporter, changer (inconvénients, 		QUE ?
 Selon vous, qu'est ce qu'un projet agrivoltaïque ? Qu'est-ce que cela pourrait apporter, changer (inconvénients, 	 Selon vous, qu'est ce qu'un projet d'agriculture? 	
 Selon vous, qu'est ce qu'un projet agrivoltaïque ? Qu'est-ce que cela pourrait apporter, changer (inconvénients, 		
Qu'est-ce que cela pourrait apporter, changer (inconvénients,		
Qu'est-ce que cela pourrait apporter, changer (inconvénients,		
Qu'est-ce que cela pourrait apporter, changer (inconvénients,		
Qu'est-ce que cela pourrait apporter, changer (inconvénients,	Selon vous, qu'est ce qu'un projet agrivoltaïque ?	
Qu'est-ce que cela pourrait apporter, changer (inconvénients,		
Qu'est-ce que cela pourrait apporter, changer (inconvénients,		
Qu'est-ce que cela pourrait apporter, changer (inconvénients,		
Qu'est-ce que cela pourrait apporter, changer (inconvénients,		
	Qu'est-ce que cela pourrait apporter, changer (inco	





QUELLE EST VOTRE PERCEPTION DU TERRITOIRE ?	ET SI ON IMAGINAIT LE VALDIVIENNE DE DEMAIN ?
 Pour vous, quels sont les éléments caractéristiques, typiques du paysage de Valdivienne? 	 Qu'est-ce que ce paysage évoque pour vous ? Avez-vous u lien particulier avec lui ?
 Pouvez-vous nous décrire votre commune? Si on vous dit « Valdivienne », qu'est ce qui vous vient à l'esprit? Quel est votre sentiment d'appartenance à ce territoire? 	
Quels sont pour vous les différents usages du paysage ? (pour celui qui l'habite, pour celui qui en vit, pour celui qui le visite, etc.) ?	 Que souhaiteriez-vous améliorer en priorité sur votre territoir ? Les accès, les déplacements (piétons, véhicules, bus, _), la plac des enfants ? les activités ? des usages pour se rencontrer ? et
• Qu'est ce qu'on voit, sens , écoute, goûte, touche, ?	
SITE OUEST	
SITE OUEST Le champ de la loge, la vitrerie	QU'EST-CE QUE CE PAYSAGE ÉVOQUE POUR VOUS ? AVEZ- VOUS UN LIEN PARTICULIER AVEC LUI ?
	YOUS UN LIEN PARTICULIER AVEC LUI ?
	VOUS UN LIEN PARTICULIER AVEC LUI ?



CONNAISSEZ-VOUS CE LIEU ?



SITE SUD PINCHAUD



CONNAISSEZ-VOUS CE LIEU ?	

VOUS UN	CE QUE CE PAYSAGE ÉVOQUE POUR VOUS ? AVEZ- LIEN PARTICULIER AVEC LUI ?
QU'ELLE:	L BALADE, QUE RETENEZ-VOUS DE CE LIEU ? S SONT SES CARACTÉRISTIQUES PAYSAGÈRES ? RRAIT-ON VALORISER, RÉVÉLER ?
QU'ELLE:	S SONT SES CARACTÉRISTIQUES PAYSAGÈRES ?
QU'ELLE:	S SONT SES CARACTÉRISTIQUES PAYSAGÈRES ?
QU'ELLE:	S SONT SES CARACTÉRISTIQUES PAYSAGÈRES ?
QU'ELLE	S SONT SES CARACTÉRISTIQUES PAYSAGÈRES ?
QU'ELLE	S SONT SES CARACTÉRISTIQUES PAYSAGÈRES ? RRAIT—ON VALORISER, RÉVÉLER ?
QU'ELLE	S SONT SES CARACTÉRISTIQUES PAYSAGÈRES ? RRAIT—ON VALORISER, RÉVÉLER ?
QU'ELLE	S SONT SES CARACTÉRISTIQUES PAYSAGÈRES ? RRAIT—ON VALORISER, RÉVÉLER ?
QU'ELLE	S SONT SES CARACTÉRISTIQUES PAYSAGÈRES ? RRAIT—ON VALORISER, RÉVÉLER ?
QU'ELLE	S SONT SES CARACTÉRISTIQUES PAYSAGÈRES ? RRAIT—ON VALORISER, RÉVÉLER ?
QU'ELLE	S SONT SES CARACTÉRISTIQUES PAYSAGÈRES ? RRAIT—ON VALORISER, RÉVÉLER ?

SITE NORD Bois Bernard



CONNAISSEZ-VOUS CE LIEU ?	

		See See
	ST-CE QUE CE PAYSAGE ÉVOQUE POUR VOUS ? A S un lien particulier avec lui ?	VEZ-
QU'E	ÈS LA BALADE, QUE RETEMEZ—VOUS DE CE LIEU LLES SONT SES CARACTÉRISTIQUES PAYSAGÈRI Pourrait—on Valoriser, révéler ?	





SITE EST GRÉMONT



CONNAISSEZ-VOUS CE LIEU ?	

	_
QU'EST-CE QUE CE PAYSAGE ÉVOQUE POUR V Vous un lien particulier avec lui ?	OUS ? AVEZ-
QU'ELLES SONT SES CARACTÉRISTIQUES PAY	
APRÈS LA BALADE, QUE RETENEZ—VOUS DE C Qu'elles sont ses caractéristiques pay	
APRÈS LA BALADE, QUE RETENEZ-VOUS DE CI Qu'elles sont ses caractéristiques pay Que pourrait—on valoriser, révéler ?	
APRÈS LA BALADE, QUE RETENEZ—VOUS DE C Qu'elles sont ses caractéristiques pay	
APRÈS LA BALADE, QUE RETENEZ—VOUS DE C Qu'elles sont ses caractéristiques pay	
APRÈS LA BALADE, QUE RETENEZ—VOUS DE C Qu'elles sont ses caractéristiques pay	
APRÈS LA BALADE, QUE RETENEZ—VOUS DE C Qu'elles sont ses caractéristiques pay	
APRÈS LA BALADE, QUE RETENEZ—VOUS DE C Qu'elles sont ses caractéristiques pay	
APRÈS LA BALADE, QUE RETENEZ—VOUS DE C Qu'elles sont ses caractéristiques pay	
APRÈS LA BALADE, QUE RETENEZ—VOUS DE C Qu'elles sont ses caractéristiques pay	
APRÈS LA BALADE, QUE RETENEZ—VOUS DE C Qu'elles sont ses caractéristiques pay	
APRÈS LA BALADE, QUE RETENEZ—VOUS DE C Qu'elles sont ses caractéristiques pay	

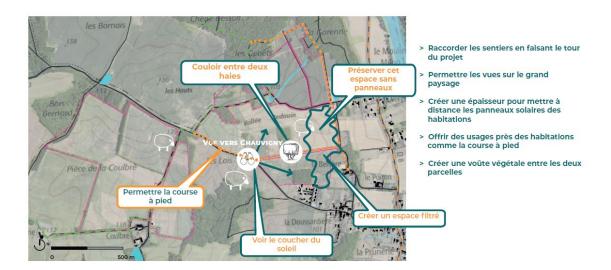
0
్ఫ
0 0
◎
AGRI VALDI VERT
GLĤD Estatus d'asp
9
C O ©
0
© °





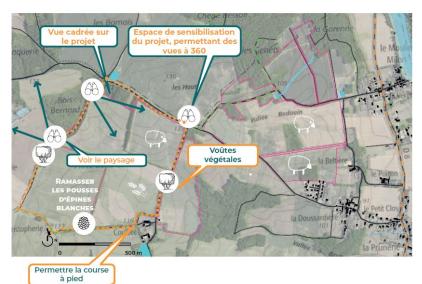
Retranscription des cartographies dessinées par les participants, zone Nord (atelier de la phase 2 de la concertation)





 $At elier \ d'architecture \ Ecosystème \ _Ressac \ Architecture \ _I-atelier \ des \ Possibles \ _Myriam \ Weyland \ _Aénitem \ | \ Valdivienne \ - \ Novembre \ 2023$





- > Conforter les haies et les voûtes végétales
- > Permettre les vues sur le grand
- > Redonner vie aux chemins
- > Faire une boucle avec les sentiers existants pour permettre des usages tels que la course à pied
- > Créer un lieu propice à la pédagogie du projet à la jonction des deux îlots
- > Offrir une vue cadrée sur le projet depuis Bois Bernard

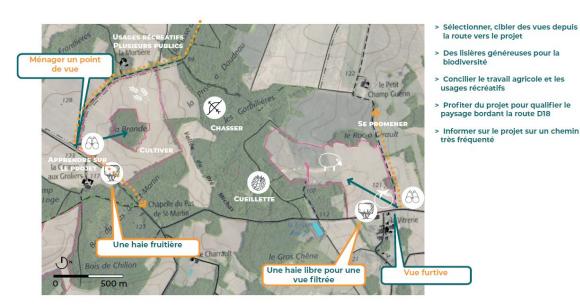
Atelier d'architecture Ecosystème _ Ressac Architecture _ I-atelier des Possibles _ Myriam Weyland _ Aénitem | Valdivienne - Novembre 2023 23





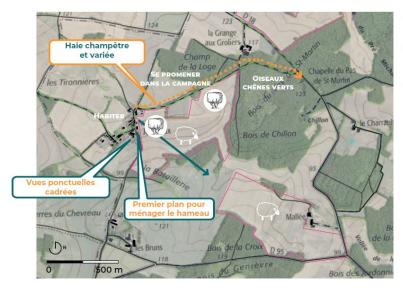
Retranscription des cartographies dessinées par les participants, zone Ouest (atelier de la phase 2 de la concertation)





Atelier d'architecture Ecosystème _ Ressac Architecture _ l-atelier des Possibles _ Myriam Weyland _ Aénitem | Valdivienne - Novembre 2023 10



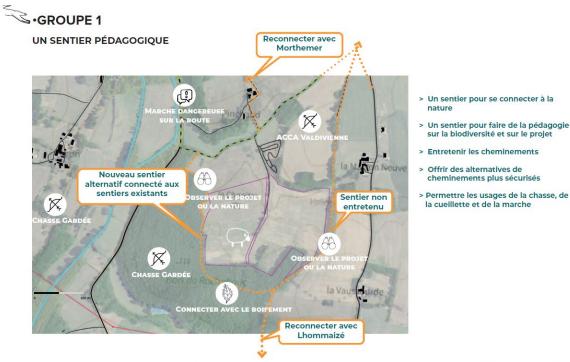


- Ménager, grâce aux haies et aux successions de paysages, les vues depuis le hameau en surplomb
- Diversifier la promenade le long de la route du hameau jusqu'à la chapelle du Pas de Saint-Martin
- > Eviter les implantations formant une masse monolithique



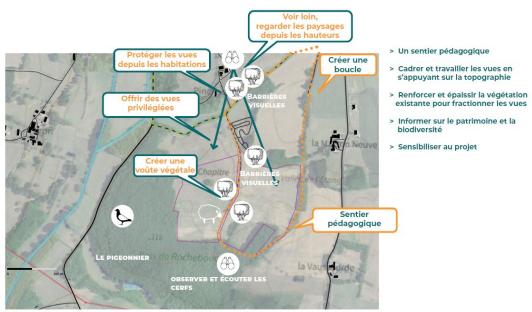


Retranscription des cartographies dessinées par les participants, zone Sud (atelier de la phase 2 de la concertation)



 $A telier \ d'architecture \ Ecosystème \ _Ressac \ Architecture \ _I-atelier \ des \ Possibles \ _Myriam \ Weyland \ _A \'enitem \ | \ Valdivienne \ - \ Novembre \ 2023 \ | \ Valdivienne \ - \ Novembre \ 2023 \ | \ Valdivienne \ - \ Valdivienne \ - \ Novembre \ 2023 \ | \ Valdivienne \ - \ Valdivie$





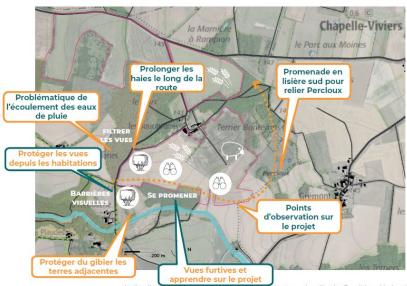
Atelier d'architecture Ecosystème _ Ressac Architecture _ I-atelier des Possibles _ Myriam Weyland _ Aénitem | Valdivienne - Novembre 2023 42





Retranscription des cartographies dessinées par les participants, zone Est (atelier de la phase 2 de la concertation)

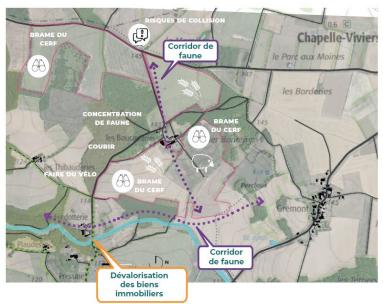




- Profiter des lisières sud du projet pour redessiner des parcours et relier Percloux
- > Pouvoir à nouveau parcourir le site à pied, à cheval...
- > Protéger les terres de la Fredotterie du gibier qui va y être rabattu
- > Prolonger la lisière végétale existante le long de la route
- Proposer des arrêts ludiques et pédagogiques autour du projet et de la biodiversité

Atelier d'architecture Ecosystème Ressac Architecture I-atelier des Possibles Myriam Weyland Aénitem | Valdivienne - Novembre 2023 31





- > Ménager des corridors pour la grande faune en ménageant les récoltes
- Composer avec les parcours existants des animaux
- > Limiter l'impact du projet sur les activités existantes : faire du vélo, du cheval, courir, randonner, observer la faune et le brame du cerf, ...
- > Conserver les perspectives lointaines sur le paysage

Atelier d'architecture Ecosystème _ Ressac Architecture _ I-atelier des Possibles _ Myriam Weyland _ Aénitem | Valdivienne - Novembre 2023 33





Revue de presse

Article dans La Nouvelle République, 14/10/2022

https://www.lanouvellerepublique.fr/environnement/foutue-planete/valdivienne-le-projet-dagri-voltaisme-agite-les-debats

Valdivienne : le projet d'agri-voltaïsme agite les débats

Publié le 14/10/2022 à 14:00 | Mis à jour le 14/10/2022 à 17:31



Simon Bourdin, le président de l'association Agri Valdi Vert aimerait installer des panneaux photovoltaïques sur cette parcelle.

A Valdivienne, les concertations se poursuivent autour d'un gigantesque projet qui mêle agriculture et photovoltaïque. Explications.

L'équivalent de plus de 480 terrains de football. C'est la surface agricole qui pourrait, à terme, être recouverte par des panneaux photovoltaïques à Valdivienne. Le projet est porté par Green Lighthouse Développement (GLHD), une entreprise bordelaise, et un collectif de 16 agriculteurs désormais regroupés au sein de l'association Agri Valdi Vert. Concrètement, 350 hectares de panneaux photovoltaïques seraient installés sur 18 « îlots » de 20 à 30 hectares. Selon les porteurs du projet, ces « îlots » continueraient à être exploités en agriculture.

"Si c'est pour avoir trois poules et deux moutons, ce n'est pas la peine "

"Nous sommes des agriculteurs et il n'est pas question d'artificialisation de nos terres agricoles, affirme Simon Bourdin, président de l'association et agriculteur à Valdivienne. Le projet concille production agricole et énergétique. Il pourrait y avoir de l'élevage de moutons, de la culture fourragère, de la volaille, du maraïchage ou des plantes médicinales, cela dépendra des envies et des projets de chaque agriculteur. Les panneaux seraient suffisamment espacés pour que nous puissions continuer à exploiter les terres."

L'association Agri Valdi Vert met également en avant la source de revenus complémentaires pour les collectivités locales

" Un impact catastrophique pour la biodiversité "

Des arguments balayés par le collectif Préservons Valdivienne qui s'est créé en opposition au projet en décembre 2021. "Ces îlots entraîneraient un très important morcellement du territoire et son impact sur la biodiversité serait catastrophique, assène Christine Populus-Gourrier, porte-parole du collectif qui rassemble une association de chasseurs et de propriétaires fonciers de la commune. Cela suscité également une totale incompréhension des habitants à qui l'on refuse désormais la construction d'habitations au motif de la protection des surfaces agricoles et de la préservation des espaces naturels et des paysages."

A l'origine, le projet présenté falsait plus de 500 hectares, soit près de 10 % du territoire de cette très vaste commune issue de la fusion de Salle-en-Toulon, Morthemer, La Chapelle-Morthemer et Saint-Martin-la-Rivière.

Prendre le pouls de la population

En septembre 2021, le conseil municipal de Valdivienne s'était prononcé contre le lancement d'une étude préalable à cette installation." Nous ne voulions pas signer de chêque en blanc au collectif, explique Claudie Bauvais, la maire de la commune. Ce n'est pas un petit projet, tout le monde sera impacté. Mais la surface envisagée a été presque divisée par deux. Il n'v a pas de consensus sur le suiet au sein du conseil municipal. Nous en sommes touiours au stade des concertations. Nous allons voir ce qu'ils comptent mettre sous les panneaux car si c'est pour avoir trois poules et deux moutons, ce n'est pas la peine. Nous voulons prendre le pouls de la population à ce suiet."

En conséquence, trois réunions publiques (1) sont organisées avec par la mairie et Agri Valdi Vert pour parler du projet au mois d'octobre. Les discussions s'annoncent mouvementées.

(1) Les réunions particpatives avec les porteurs de projets sont prévues le mardi 18 octobre à 20 h à la salle polyvalente de Salles-en-Toulon, le mercredi 19 octobre à 20 h à la salle des fêtes de Saint-Martin-la-Rivière et le jeudi 27 octobre à 20 h à la salle du Moulin Bourgeois de Morthemer.





Communiqué de presse, 18/10/2022

Communiqué de presse 18 octobre 2022





11 des 16 agriculteurs composant Agri Valdi Vert. De gauche à droite : Patrick Doyen, Claire Bourdin, Romain Servouze, Gaëlle Doyen, Laurent Vaucelle, Thomas Rogeon, Damien Berthonneau, Yannick Bourdin, Eric Aubrun, Pierrick Girault et Simon Bourdin.

Lancement de la concertation « Agri Valdi Vert »

Projet des fermes agrivoltaïques en Vienne et Gartempe.

Les 16 agriculteurs exploitants de la commune de Valdivienne et Chauvigny, porteurs du projet « Agri Valdi Vert », annoncent l'organisation de 3 réunions d'information et de participation, les 18, 19 et 27 octobre prochains. Objectifs de ces premiers temps de concertation : présenter pourquoi ils ont souhaité étudier les possibilités de concilier production agricole et énergétique, expliquer en quoi consisterait le projet et répondre à toutes les questions. Ils espèrent que les habitants seront nombreux à venir à leur rencontre.

Porté par un collectif de 16 agriculteurs regroupés au sein de l'association « Agri Valdi Vert », le projet du même nom permettrait de soutenir le développement agricole local et d'offiir de nouvelles perspectives aux exploitants.

Agri Valdi Vert est un projet mutualisé d'agrivoltaïsme. Le principe est de coupler une production agricole ainsi qu'une production d'électricité renouvelable avec des installations photovoltaïques.

En quelques chiffres, le projet prévoit :

- 4 zones d'études aux points cardinaux de la commune de Valdivienne
- 18 îlots de cultures
- Une surface de 350 hectares à l'étude

Agri Valdi Vert, un projet au bénéfice des parcelles et de l'environnement

A travers ce projet, les agriculteurs ont la volonté de développer un mode d'exploitation agricole plus résistant aux aléas climatiques tout en favorisant leur diversification.

La diversité des projets envisagée concerne en effet aussi bien des grandes cultures, l'élevage ovin ou encore les cultures fourragères.





Communiqué de presse 18 octobre 2022



En cherchant à concilier une activité d'élevage ovin et de polyculture, le projet Agri Valdi Vert cherche aussi à renforcer la biodiversité (prairies, haies, pâturages) et à améliorer la fertilité des sols.

L'impact du changement climatique sur des sols à faible potentiel ainsi que la volatilité des prix affaiblissent les exploitations. Dans ce contexte, l'apport de la production énergétique permettrait aux exploitants d'adopter de nouvelles pratiques raisonnées mieux adaptées aux contraintes auxquelles ils doivent faire face.

Enfin, le projet représenterait aussi une source de revenus complémentaires pour les collectivités locales, à travers les taxes versées pour l'exploitation des panneaux solaires : l'IFER (Imposition Forfaitaire sur les Entreprises et Réseaux), la taxe d'aménagement, ou encore la taxe foncière. Abondant les ressources de la commune de Valdivienne, de la communauté de communes Vienne et Gartempe et du Département, elles bénéficieraient ainsi à l'ensemble des habitants du territoire.

Une concertation volontaire pour présenter le projet aux habitants et recueillir leurs avis et suggestions

L'association Agri Valdi Vert conduit sa réflexion depuis plusieurs mois déjà, accompagnée par une entreprise spécialisée dans les études de faisabilité de ce type de projets agrivoltaïques, GLHD.

Dans l'intervalle, elle a soumis les prémisses du projet au conseil municipal de Valdivienne à l'hiver 2021.

Agri Valdi Vert estime aujourd'hui que le temps est venu de partager les premières réflexions avec les habitants. C'est pourquoi elle a souhaité organiser, de manière volontaire, cette concertation du public, à partir du 18 octobre prochain.

Les porteurs du projet seront présents lors des trois réunions participatives prévues :

- Le mardi 18 octobre à 20h à la salle polyvalente de Salles-en-Toulon
- Le mercredi 19 octobre à 20h à la salle des fêtes de Saint-martin-la-Rivière
- Le jeudi 27 octobre à 20h à la salle du Moulin bourgeois de Morthemer (rue des moulins bourgeois)

Ces temps de rencontres et d'échanges permettront de présenter la démarche, le projet, et de commencer à étudier certaines questions comme celle de l'intégration paysagère. Toutes les contributions reçues, que ce soit oralement lors des temps d'échanges, par courrier ou sur le site internet, doivent permettent d'alimenter la configuration du projet et de l'améliorer collectivement.

D'autres moyens de contribuer sont prévus :

- Par email à <u>agrivaldivert@gmail.com</u>
- Sur le site internet : agrivaldivert.fr
- Par courrier à : 2 rue de la Cousue, 86300 Valdivienne

L'ensemble de ces modalités est également disponible en ligne sur le site internet du projet : agrivaldivert.fr.

Le public peut d'ores et déjà prendre contact avec les représentants de l'association et du maître d'ouvrage indiqués ci-dessous :

Association Agri Valdi Vert Simon BOURDIN Président

Mob: 06 67 06 93 18





Communiqué de presse 18 octobre 2022

AGRI VALDI VERT Valorization des Energies Pernoavelables du Tierrizore

agrivaldivert@gmail.com

Clémence CANTONI Cheffe de projet GLHD Mob : 06 79 70 65 30 c.cantoni@lhd.fr





Article dans La Nouvelle République, 19/10/2023

https://www.lanouvellerepublique.fr/vienne/commune/valdivienne/agrivoltaique-avaldivienne-les-debats-sont-ouverts

∢ Valdivienne

+

Agrivoltaïque à Valdivienne : les débats sont ouverts

Publić lc 19/10/2022 à 17:00 | Mis à jour lc 19/10/2022 à 17:00



Vue 3D du projet agrivoltaïque menée par GLHD dans les Landes

Les habitants ont été invités, mardi 18 octobre, à échanger avec les porteurs du grand projet agri-photovoltaïque de Valdivienne.

Le projet d'agrivoltaïsme (contraction d'agriculture et photovoltaïsme) de Valdivienne ne laisse pas les habitants indifférents. Mardi 18 octobre, une quarantaine de personnes se sont retrouvées à Salles-en-Toulon pour cette première réunion de concertation autour du projet portant sur 350 hectares de terres agricoles, répartis en « îlots » de 20 à 30 hectares. "Améliorer les projets en lien avec les habitants"

"Ces 350 hectares ne sont qu'une zone d'étude, rassure d'emblée Clémence Cantoni, cheffe de projet de GLHD (lire encadré), l'entreprise qui développe le concept. Nous n'en sommes qu'aux prémices et le projet final sera certainement moins important. Nous tenons compte des avis et des usages de chacun. Nous sommes là pour améliorer les projets en lien avec les habitants."

"Le projet concilie production agricole et énergétique, avec de l'élevage, du maraïchage, voire des cultures céréalières, en fonction des envies de chaque agriculteur", a résumé Simon Bourdin, le président de l'association Agri Valdi Vert (1) avant d'entendre les inquiétudes des habitants.
"Cette réalisation aura forcément un impact sur la biodiversité et sur nos paysages", lance un ancien commerçant de la commune.

"Il n'y aura pas de destruction de haies ou d'arbres, a rassuré un agriculteur. Au contraire, on va replanter des haies pour limiter les impacts visuels des installations photovoltaïques. Ce projet permettra également d'apporter une nouvelle biodiversité sur les parcelles qui seront, pour la plupart, en agriculture biologique."

"Un impératif pour poursuivre notre activité"

L'entreprise GLHD parle d'évitement des enjeux environnementaux et promet "de ne pas artificialiser les terres". "Ce projet semble avoir un intérêt plutôt personnel et financier, souligne encore un habitant. Et quel est l'intérêt pour la collectivité locale et les habitants?" Les agriculteurs mettent en avant les taxes supplémentaires que vont générer cette nouvelle activité. "Ce projet est impératif pour que nous puissions poursuivre notre activité, ajoute Simon Bourdin. Si on ne fait rien, d'ici 20 ans, beaucoup d'entre nous ne seront plus agriculteurs. C'est très difficile d'en vivre. Il y a des suicides."

En fin de séance, les participants ont été invités à travailler en atelier participatif sur des cartes afin d'identifier les secteurs à préserver absolument, notamment par rapport à l'impact visuel. La prochaine réunion d'information a lieu le 27 octobre, à Morthemer.

Thais Brouck et cor.: Robert Benoist

en savoir plus

Green Lighthouse Développement (GLHD), qui porte le projet de Valdivienne, se définit comme un « cultivateur d'énergie » L'énergie produite est ensuite revendue à des clients privés et pour que l'opération soit rentable, les projets doivent avoir une taille minimum critique. « C'est également essentiel pour atteindre les objectifs de neutralité carbone à horizon 2050 », précise Jérôme Bourgeois, directeur concertation. L'entreprise développe 35 projets à travers la France, dont un dans les Landes qui regroupe 36 agriculteurs sur plus de 700 hectares. L'entreprise assure privilégier le développement de projets agrivoltaique qui s'adaptent aux projets des agriculteurs et non l'inverse.



Article dans La Nouvelle République, 2/11/23

https://www.lanouvellerepublique.fr/vienne/commune/valdivienne/concertation-autour-de-l-agrivoltaique

< Valdivienne +

Concertation autour de l'agrivoltaïque

Publié le 02/11/2022 à 06:25 | Mis à jour le 02/11/2022 à 06:25

La première phase de la concertation entre la population et l'association Agri Valdi Vert porteuse d'un projet de fermes agrivoltaïques dans la commune de Valdivienne a attiré plus de 110 participants lors de trois réunions participatives les 18, 19 et 27 octobre auxquelles ont participé la maire Claudie Bauvais et des représentants de son équipe municipale, ainsi qu'Alain Fouché, sénateur honoraire et habitant de la commune.

Les porteurs du projet se disent ravis d'avoir organisé ces réunions. « Elles se sont en effet déroulées dans un climat constructif, grâce à beaucoup d'écoute et de respect entre les participants, et ont permis de répondre a minima au second objectif que nous nous étions fixés. Nous avons bien pris note de toutes les questions et contributions. Un compte rendu synthétique de chaque réunion est en cours de rédaction et sera diffusé courant novembre sur le site internet du projet : agrivaldivert.fr ».





Communiqué de presse, 23/01/2024

Communiqué de presse 23 janvier 2024





Atelier de co-conception le 7 octobre 2023. Les participants partagent des perceptions objectivées du paysage environnant et travaillent sur la spatialité du futur projet.

Réunion de restitution de la concertation autour du projet Agri Valdi Vert

Projet des fermes agrivoltaïques en Vienne et Gartempe.

Au terme de quinze mois de concertation préalable volontaire, le collectif Agri Valdi Vert a le plaisir de présenter les apports de la démarche participative lors d'un atelier de restitution le 25 janvier prochain à 19h30 à Salles en Toulon (Valdivienne).

A cette occasion les paysagistes qui ont participé à l'insertion paysagère vont présenter les esquisses issues du travail collectif réalisé pendant les cinq rendez-vous donnés aux habitants sous la forme de balades d'exploration et ateliers de travail. Les zones de projet, définies au départ sur la base de différents critères techniques ou de connaissance du territoire, ont évolué en fonction des contributions apportées par les participants, suivant une démarche de dialogue itératif progressif.

Ce travail de longue haleine a été essentiel pour aboutir aux contours actuels du projet. Il a permis de partager les modes d'habiter et d'usage du paysage local et d'améliorer progressivement l'insertion des ilots dans le territoire. Afin de respecter le Plan Paysage conçu par la Communauté de Communes Vienne et Gartempe dans le cadre de son PLUi, les porteurs de projet ont notamment pris la décision de réduire significativement la surface totale du projet, d'environ 60 hectares.



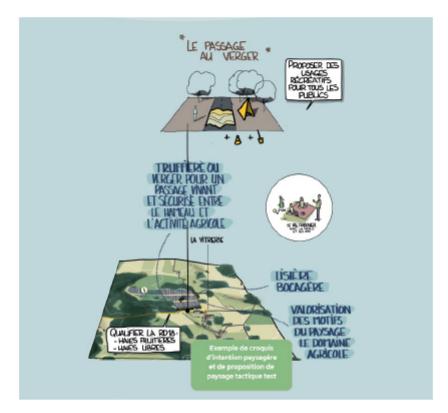


Communiqué de presse 23 janvier 2024



Les visuels imaginés et réalisés par les paysagistes pour rendre compte des apports de chacun dans la concertation expriment la dimension territoriale du projet, volonté initiale des porteurs de projet.

Cette réunion permettra justement de les présenter, de les expliquer et de les enrichir des avis des participants, grâce à des animations dynamiques.



Exemple de croquis d'intention paysagère et de proposition de paysage tactique Crédit : collectif Aenitem - Ecosystème - l'atelier des possibles - Ressac Architecture- Myriam Weyland

« C'était le parti pris de départ d'être à l'écoute de ce qui a été dit et d'adapter le projet, indique Simon Bourdin, président de l'association Agri Valdi Vert. On en a tenu compte même si ça a bouleversé un peu les projets agricoles, en perdant de la surface. On a voulu construire ce projet autour de la concertation. »

Pour Clémence Cantoni, en charge du projet chez GLHD (entreprise spécialisée dans les ENR qui accompagne le collectif), la réunion de jeudi va permettre de présenter tout le travail réalisé dans la démarche paysagère. "Nous avons pu adapter le développement du projet aux besoins identifiés lors des premières présentations du





Communiqué de presse 23 janvier 2024



projet, faire des choix en cohérence avec les enjeux du territoire, enrichir le projet avec des propositions d'aménagements autour des fermes agrivoltaïques. De plus, bien que la concertation préalable volontaire arrive à son terme, le projet entre dans une nouvelle phase, celle d'un continuum de dialogue avec le territoire qui permettra d'approfondir certains sujets, je pense par exemple à certains chemins de randonnée."

Cette réunion conclut la première étape de concertation avec le territoire.

Cette dernière se poursuivra ensuite par une phase de concertation réglementaire, ainsi qu'à travers la volonté des agriculteurs de se rendre disponibles afin de continuer à échanger de manière constructive avec les parties prenantes. Le collectif d'Agri Valdi Vert, constitué d'une dizaine d'agriculteurs, porte un projet agricole et agrivoltaïque collectif sur la commune de Valdivienne. Ensemble ils ont la volonté de diversifier leurs productions végétales et animales, de réfléchir collectivement à leurs pratiques et de développer des solutions mutualisées, afin de pérenniser leur activité sur le territoire. Ils sont accompagnés par la Chambre d'Agriculture pour concevoir les différentes dimensions de leur projet : monter un atelier ovin collectif avec la création d'un emploi de berger à la clé, développer la production de légumes, de céréales diversifiées avec transformation, certaines parcelles. La zone d'étude a été progressivement réduite d'un tiers au fur et à mesure de la prise en compte des enjeux agricoles, paysagers, environnementaux, d'usages locaux.

Plus d'information disponible en ligne sur le site internet du projet : agrivaldivert.fr.

Le public peut d'ores et déjà prendre contact avec les représentants de l'association et du maître d'ouvrage indiqués ci-dessous :

Association Agri Valdi Vert Simon BOURDIN Président Mob : 06 67 06 93 18 agrivaldivert@gmail.com

Clémence CANTONI Cheffe de projet GLHD Mob: 06 79 70 65 30 c.cantoni@alhd.fr





Article dans La Nouvelle République, 29/01/2024

environnement

Projet agrivoltaïque: « Trop près des maisons »

À Valdivienne, si la légitimité du projet n'est pas contestée, son impact sur les 200 hectares de paysage, malgré des aménagements, suscite le scepticisme.

de Salles-en-Toulon était bien garnie ce jeudi 25 janvier pour la restitution de la concertation autour du projet Agri Valdi Vert (1), porté par un collectif d'une dizaine d'agriculteurs de Valdivienne (2) et conduit par GLHD (3), société spécialisée dans l'aménagement de position dans l'aménagement de projets photovoltaliques.

a 12 îlots de 17 hectares en moyenne et 60 hectares en panneaux au total »

L'occasion pour le collectif pluridisciplinaire de concep-teurs paysagers de dévoller l'esquisse de l'insertion paysal'esquisse de l'insertion paysa-gère (truffières, haies fruitières, vergers, lisières bocagères, clôturés répartis sur quatre si-tes en fonction de contributions des habitants dans une démarche de coconstruction (ateliers, balades exploratoi-

« Agri Valdi Vert a pris la décizion de réduire la surface totale du projet de 60 hectares par rapport à la zone d'étude dans le respect du Plan Paysage con-cu par la communauté de com-



Le collectif pluridisciplinaire de concepteurs paysagers a dévoilé les intentions paysagères du projet agrivoltaïque de l'association Agri Valdi Vert. (Photo NR-CP)

GLHD. Simon Bourdin, prési-dent de l'association Agri Val-di Vert, abonde : « C'était le parti pris d'être à l'écoute de ce qui a été dit et d'adapter le pro-jet, en perdant de la surface, même si ça bouleverse un peu

les projets agricoles. » En aparté, Clémence Cantoni avait confié : « Le projet, c'est en fait douze îlots de 17 hectapas remplis de panneaux. On aura une soixantaine d'hectares en panneaux au total. »

de votre territoire » « On va créer des paysages nouveaux ce qui peut question-ner, a admis une paysagiste. Au cepté dans le paysage (aucun déboisement, pas de visibilité depuis les bourgs). Les quatre sites ont leur identité propre et on essaie de sentir l'ADN de vo-

tre territoire. » Une présentation convain te qui n'aura pas tout à fait convaincu, à l'image de cette participante, impactée dans le futur. « Je suis consciente du bien-fondé du projet pour pro-duire de l'électricité et fournir des revenus aux agriculteurs, mais la distance minimum des panneaux à 45 mètres des maisons, c'est trop près, même avec

une truffière devant. Il faudrait une distance de 150 mètres, en ayant la possibilité de faire évoluer le projet dans ce sens-

le

Com de l'i

pr Le

c'e à١

Le d l'éco org con

lab

ave offe

a

lancera encore un participant, visiblement sceptique au sujet de cet « embellissement ».

Jean-François Rullier

(1) Coupler production d'énergie avec des panneaux solaires et production agricole (cultures porte-graine, élevage ovin, maralchage...)

(2) Informations sur agrivaldivert.fr

est implantée près de Bordeaux.

••• Des panneaux jusqu'à 5 m de hauteur

A près l'exposé du collectif de concepteurs paysagers, le public a pris la parole pour un échange constructif autour du projet porté par Agri Valdi Vert, qui s'étalera sur 200 hectares, dont 60 de panneaux solaires.

De blocs de panneaux À quelle distance?

« On aura un espace tampon de 25 m entre les maisons et le début du projet, et les panneaux seront encore à 20 m derrière, masqués par une plantation d'arbres, ce qui fait 45 m. »

à aucun moment, vous ne présentez la dimension des panneaux photovoltaïques.

« La hauteur inférieure des tra-

ckers solaires orientables sera de 1,20 m et la hauteur supérieure de 5 m en position verticale, quand les agriculteurs voudront

Tout ce qui va être pompé par les panneaux sera autant de

moins pour la photosynthèse. Que va devenir le paysage après dix ou vingt ans de fonctionnement?

« Avec l'interaction qu'il va y avoir entre les panneaux et les cultures, l'ombre ne reste pas fi-gée à un seul endroit tout au long la journée. Avec le soleil qui fait sa course, elle est repor-tée sur la globalité de la parcelle, ce qui permet d'avoir des syner-gies avec la production agricole, de la protéger d'un état de sé-cheresse. D'après des retours d'expérience, il y a un décalage de la maturité de l'herbe, plus

À qui sera destinée l'électricité

« Elle sera injectée sur le réseau RIE (reseau de transport d'électricité). »

On va être impactés, sans avoir été mis au courant des visites sur le terrain, ni des réunions.

« On peut vous assurer qu'on a tout mis en œuvre avec une in-formation sur le site internet d'Agri Valdi Vert (I), dans la gazette de la mairie, du boltage. Nous étions très déçus lors des premières balades d'avoir très peu de participants. On procède en toute transparence pour un projet qui aurait pu ne pas être

Qu'en sera-t-il du recyclage des panneaux?

« La filière est en train de se commence à recycler les pre miers panneaux et une nouvelle usine à Bordeaux recycle plus de 95 % des panneaux, avec du reconditionnement également pour pouvoir revendre les panneaux aux particuliers, a

Existe-t-il un autre projet au lieu-dit « Pinchaud » ?

« Nous n'avons pas à parler d'un autre projet. w

Propos recueillis par J.-F. R. No female recognishments



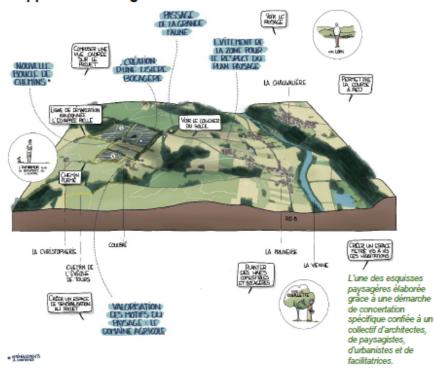


Communiqué de presse, février 2024



COMMUNIQUÉ

Projet agrivoltaïque Agri Valdi Vert : apports et enseignements de 16 mois de concertation



VALDIVIENNE, le 21 février 2024 – Après 16 mois de concertation préalable volontaire, les exploitants porteurs du projet agrivoltaïque Agri Valdi Vert s'apprêtent à publier le bilan de leur démarche d'information et de participation du public qui détaillera 2 apports importants : évitement de 150 ha et propositions paysagères spécifiques en continuité d'une démarche non moins inédite. Dans l'intervalle, les agriculteurs et les représentants de la société GLHD, qui accompagne le collectif sur la partie technique, continuent de rencontrer les futurs riverains. Cette nouvelle séquence appelée « continuum de concertation » durera jusqu'au lancement de la concertation réglementaire, autrement dit : l'enquête publique.

Premier apport de la concertation : une zone d'étude réduite de 350 ha à 200 ha

C'est grâce aux nombreuses concertations que les surfaces du projet Agri Valdi Vert ont été réduites de manière progressive. Il y a d'abord eu une réflexion menée en interne entre les agriculteurs et le développeur GLHD pour identifier des parcelles potentielles. Ces surfaces ont ensuite fait l'objet d'une présélection passée au tamis de divers critères (notamment contraintes techniques rédhibitoires, statut de la propriété et cohérence foncière).

L'objectif de cette phase appelée « préqualification » était d'identifier en priorité les contraintes incompatibles avec la conception d'un projet agrivoltaïque. Résultat : les porteurs du projet ont décidé de ne pas intégrer plusieurs parcelles représentant une surface cumulée de 150 ha.







La surface restante de 350 ha a constitué la zone d'études proprement dite, soumise à l'observation réglementaire des écologues. Leur étude d'impact environnemental a révélé différents enjeux comme la présence de zones humides, de boisements riches en biodiversité ou encore d'une plante patrimoniale, compagne des cultures de céréales, la nielle des blés. Préférant pratiquer l'évitement des enjeux plutôt que de les réduire et de les compenser, les porteurs du projet ont encore retiré 60 ha.

Ensuite, c'est la prise en compte des avis, remarques et propositions enregistrées, tant pendant les 2 phases consécutives d'information et de participation du public, que lors de réunions avec les collectivités, institutions et associations locales, qui a permis d'identifier une trentaine d'hectares supplémentaires à éviter. Des réunions spécifiques ont parfois été organisées pour étudier des solutions sur mesure comme l'implantation de haies occultantes pour protéger la vue des riverains ou la création de 4 corridors à destination de la faune sauvage pour faciliter la pratique de la chasse.

Enfin, la décision d'éviter 40 ha dans les zones nord du projet a été prise pour respecter l'état d'esprit du plan paysage intégré au PLUi de la Communauté de communes Vienne et Gartempe (CCVG) arrêté en août 2023.

De manière concomitante, une série de réunions organisées dès le mois de juin 2021 (phase amont de la concertation) et jusqu'en septembre 2023, a permis de présenter très tôt le projet ainsi que son évolution de manière continue à différents acteurs du territoire : représentants du monde agricole, élus, services de l'État, associations, SDIS...

→ Après 16 mois de concertations multiples avec le territoire, le premier apport concret est donc l'évitement de 150 ha pour ne plus en retenir que 200 ha environ répartis en 12 ilots de 17 ha en moyenne situés aux 4 points cardinaux de la commune de Valdivienne.

Second apport de la concertation : la co-construction d'un paysage agrivoltaïque

La phase de concertation préalable volontaire avec les habitants de Valdivienne s'est déroulée en 2 temps sur la période octobre 2022 à janvier 2024. Une première séquence, s'est déroulée sur le mois d'octobre 2022, elle a été confiée au cabinet spécialisé en concertation Systra. Ces rencontres ont permis d'une part d'informer sur l'agrivoltaïsme, le projet et les intentions de concertation, et d'autre part de recueillir en retour des contributions au sens large.

Présents à chaque temps de rencontre, les porteurs du projet ont très vite ressenti l'importance d'approfondir le sujet de l'insertion paysagère avec une démarche complémentaire spécifique. Celle-ci a été confiée à un collectif composé d'architectes, de paysagistes, d'urbanistes et de facilitatrices, mandatées à partir du printemps 2023.

À l'issue d'un diagnostic paysager, plusieurs modalités particulières ont été mises en place auxquelles les habitants de la commune ont été invités: balade exploratoire pour échanger sur le paysage à l'échelle de la commune le 18 juin 2023, ateliers de co-conception (un pour chacune des 4 zones de projet, afin de pouvoir travailler à l'échelle des îlots en question) proposés les 5, 6 et 7 octobre 2023 sur site... Au total, une cinquantaine de personnes ont participé à ces temps. L'atelier de restitution des esquisses paysagères, organisé le 25 janvier 2024, a attiré le même nombre de personnes dans la salle polyvalente de Salles-en-Toulon, cette réunion clôturant ainsi la démarche de concertation préalable volontaire.

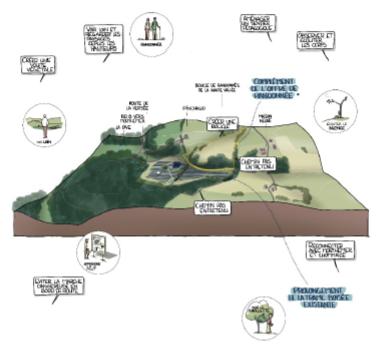
→ La valorisation des liens paysagers, patrimoniaux et touristiques, y compris avec les territoires voisins par le biais des chemins de randonnées, est le second apport concret de la concertation avec les habitants. Au-delà de la co-construction d'un paysage agrivoltaïque, des propositions de mesures d'insertion ont été travaillées







collectivement : recul d'implantation du projet par rapport à certains hameaux, intégration de bandes tampons agricoles, création de 3km de haies paysagères... En attendant l'avènement du projet, des aménagements transitoires pourraient être proposés, par exemple des pré-plantations de haies, ou des points d'information à l'intention des promeneurs autour des parcelles.



Et maintenant ? Le continuum de concertation

Le bilan complet de la concertation et de ses grandes phases (amont, technique et grand public) est en cours de rédaction. Ce rapport détaillera les apports et enseignements de chacune des séquences qui ont servi à réduire les surfaces du projet et à co-construire les différentes mesures d'insertion dans les paysages.

Pour autant, le dialogue entre les porteurs du projet et les acteurs du territoire, en particulier les habitants, reste actif.

Dans une nouvelle phase dite de « continuum de concertation », chaque personne intéressée et/ou concernée par le projet peut continuer de poser directement ses questions aux représentants de l'association Agri Valdi Vert ou de la société GLHD, leur envoyer des propositions ou des demandes de réunion.

Les objectifs de ce continuum :

- D'une part de poursuivre les discussions avec le territoire pour améliorer l'insertion paysagère des ilots, notamment à quelques endroits particuliers situés à proximité des hameaux existants :
- D'autre part s'assurer de la compatibilité du projet avec le futur PLUi de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe, qui doit entrer en vigueur courant 2024.







À propos du projet

Sur une surface d'environ 200 hectares de terres agricoles répartis en 12 îlots sur la commune de Valdivienne dans la Vienne, les 11 agriculteurs du collectif Agri Valdi Vert ont le projet de diversifier leurs productions végétales et animales en système agrivoltaïque. Deux usages seront ainsi combinés sur une même surface : une production d'énergie et une production agricole.

Sur le projet agricole, ils sont accompagnés par la chambre d'agriculture pour concevoir les différentes dimensions : atelier ovin collectif avec conduite du troupeau à l'herbe et création d'un emploi de berger, production de légumes, de céréales diversifiées avec transformation, de semences bio, conversion en agriculture biologique de certaines parcelles...

La diversification envisagée, pensée dans une démarche de transition agroécologique, a pour objectif de pérenniser l'activité agricole et de répondre aux enjeux du territoire et aux besoins de partenaires économiques locaux.

Sur le projet technique, ils sont accompagnés par l'entreprise bordelaise GLHD qui a pour règle d'adapter la conception technique au projet agricole.

La ferme agrivoltaïque Agri Valdi Vert produirait environ 150 GWh d'électricité décarbonée par an, soit la consommation de près de 30 000 foyers.

Les solutions apportées trouvent une résonnance particulière dans l'actualité :

- Les politiques publiques visent la réduction des produits phytosanitaires de moitié d'ici à 2030 ? Le projet est pensé bas niveaux d'intrants.
- L'objectif national du futur « pacte en faveur de la haie » est de recréer 1,5 km de haies par commune de l'hexagone ? Agri Valdi Vert en recréera 3 km sur la commune avec des plants et des graines adaptés au climat local.
- Le plan Paysage de la communauté de communes prévoit le développement des surfaces en herbe et des circuits courts en lien avec le projet alimentaire de territoire ? Agri Valdi Vert réintroduit l'élevage ovin historiquement présent sur la région dans 4 exploitations céréalières et prévoit la vente directe de légumes. La diversification par l'élevage améliorera la résilience et la durabilité de ces systèmes agricoles aujourd'hui spécialisés en grandes cultures.
- La France s'est fixée, dans le cadre de la loi Climat et résilience adoptée en août 2021, l'objectif d'atteindre le « zéro artificialisation nette des sols » en 2050 ? Agri Valdi Vert se donne pour ambition de coupler production agricole et énergétique tout en garantissant la réversibilité totale du projet et le maintien de la vocation agricole des parcelles choisies.
- La transition est synonyme de contraintes ? Agri Valdi Vert montre qu'un projet environnemental ambitieux peut trouver sa place dans les esprits des citoyens lorsqu'ils sont placés en capacité de comprendre les objectifs, les enjeux, et surtout de réfléchir collectivement aux conditions permettant d'améliorer la solution proposée et son insertion dans le territoire.

Simon Bourdin, président de l'association Agri Valdi Vert, commente : « Nous avons enrichi collectivement notre projet grâce à la concertation. Les questions les plus fréquemment posées concernaient logiquement l'évolution sur les paysages et l'impact sur les usages habituels du territoire, l'artificialisation, les équipements techniques, le nombre et le recyclage de panneaux, la viabilité financière, les changements de pratiques agricoles, la production d'électricité décarbonée...

Dans sa grande majorité, le public a compris que le projet Agri Valdi Vert est une réponse crédible à la préservation de l'agriculture. Qu'il s'agit aussi d'un projet particulièrement en phase avec tous les enjeux qui sont de plus en plus débattus : la protection et la résilience du sol, la bonne gestion des terres agricoles, la complexité de la situation des exploitants qui font face aux aléas climatiques, économiques, et de manière générale aux difficultés de la transition. Sans oublier l'attention que chacun doit porter aujourd'hui au vivant, à la biodiversité, à la dimension culturelle des paysages, pour assurer aux générations futures des perspectives durables ».

Contact Agri Valdi Vert : Simon Bourdin – 06 67 06 93 18 - agrivaldivert@qmail.com Contact GLHD : Clémence Cantoni – 06 79 70 65 30 - c.cantoni@qlhd.fr





Article dans La France Agricole, 24/05/2024

...

DOSSIER |

« L'agrivoltaïsme pour réintroduire les moutons »

Des céréaliers de la Vienne vont installer 200 ha de panneaux afin de compenser les faibles rendements avec la production d'ovins et d'électricité.

es rendements ne sont plus au rendez-vous sur la commune de Valdivienne, près de Poitiers (Vienne), en zone défavorisée. Forts de ce constat, onze agriculteurs ont décidé de franchir le cap de l'agrivoltaïsme en créant le collectif Agri Valdi Vert. Ces céréaliers souhaitent en particulier réintroduire l'élevage ovin sur la commune pour revenir au système historique de polyculture-élevage. « On n'invente rien, on refait ce qu'il y avait avant en ajoutant simplement l'énergie renouvelable », interpelle Yannick Bourdin, membre du collectif.

Ce dernier est accompagné par la société bordelaise GLHD, spécialisée dans l'ingénierie agrivoltaïque, pour mener le projet à bien. Au total, les panneaux couvriront une surface de 200 ha répartis en douze îlots quadrillant la commune. 120 ha seront destinés aux ovins.

Sur les onze agriculteurs du collectif, huit ont choisi de se lancer dans l'élevage. « Le projet est d'élever 700 brebis et d'embaucher un salarié pour conduire le troupeau », raconte Simon Bourdin, agriculteur et président d'Agri Valdi Vert. Le choix s'est porté sur un système en pâturage tournant dynamique avec d'éventuelles surfaces additionnelles de couverts. Une bergerie sera créée pour les agnelages regroupés et une bétaillère se chargera de transporter les animaux entre les îlots.

« L'objectif est de mettre les moutons en pâture sous les panneaux au moment le plus opportun à chaque fois, avec une pousse décalée au printemps », indique Simon. Le projet s'intègrera également dans les rotations et sur les parcelles voisines non munies de panneaux pour faire de l'agrivoltaïsme un outil agronomique. Pour parer aux éventuels coups durs, le collectif a prévu une trentaine d'hectares de fourrage.

Les panneaux seront en majorité de type trackers pour profiter de la polyvalence de l'installation. Néanmoins, la configuration du terrain sur certaines parcelles imposera des panneaux fixes.

Bénéfices partagés

Tous les membres du collectif ont apporté environ 10-15 % de leurs SAU respectives pour ce projet. Si certains n'élèveront pas de moutons sur leurs parcelles, ils restent très impliqués dans la réintroduction de l'élevage sur la commune. Une partie de la production sera valorisée en vente directe, grâce au magasin à la ferme de Yannick Bourdin et Thomas Rogeon.

Les agriculteurs vont aussi s'appuyer sur les infrastructures présentes dans la région. « Nous avons la chance d'avoir un boucher sur la commune qui travaille en circuit court, raconte Simon. Si la qualité est là, il se fera une joie de commercialiser notre viande. Pour le reste, il y a l'abattoir de la Sodem, au Vigeant, qui de temps en temps manque de travail. »

Les bénéfices seront redistribués entre les propriétaires fonciers, les agriculteurs exploitants et l'énergéticien. L'électricité étant vendue au prix du marché, un prix plancher sera alloué aux agriculteurs pour garantir leur sécurité financière. Pour le collectif, l'agrivoltaïsme va pérenniser les exploitations en ramenant de la valeur ajoutée et une capacité à investir, qui faciliteront la transmission. Ils espèrent pouvoir déposer leur dossier cet été pour un fonctionnement entre 2027 et 2030.

Laurine Mongenier







Continuum de Concertation

Valdivienne, le 12 mars 2024

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE CONCERTATION DU 9 MARS 2024 (CONTINUUM) AVEC LES REPRÉSENTANTS DES HABITANTS DU HAMEAU DE JAUNOUX (DIT « LE COLLECTIF » POUR LA SIMPLIFICATION DU CR).

Contexte

Cette réunion qui a rassemblé le samedi 9 mars au matin les porteurs du projet Agri Valdi Vert et les représentants du hameau de Jaunoux a été décidée conjointement après un premier rendez-vous organisé le 8 février au lieu-dit Grange aux Groliers pendant plus de 2 heures.

En continuité de ces premiers échanges, les porteurs du projet ont confirmé au collectif de Jaunoux les actions suivantes :

- Etudier la possibilité de positionner les panneaux à 100m des habitations conformément à l'esprit du plan paysage intégré au PLUi de la CCVG;
- Identifier d'autres emplacements potentiels pour la bergerie et vérifier de manière préalable avec le service instructeur les solutions en matière de continuité avec l'urbanisation :
- Se revoir sur le terrain avec le collectif afin d'échanger sur les solutions possibles en présence du directeur du développement de GLHD, Vincent Vignon.

Les échanges avec le collectif font partie des modalités d'information et de participation qui sont proposées dans le cadre du continuum de concertation du projet Agri Valdi Vert.

L'objectif est de poursuivre les discussions avec le territoire pour améliorer l'insertion paysagère des ilots, notamment à proximité du hameau de Jaunoux.

La veille de la réunion du 9 mars, les porteurs du projet ont effectué un porte-à-porte dans le hameau afin de discuter du projet avec ceux qui le souhaitaient. Un avis de passage a été laissé chez les absents leur rappelant le rendez-vous du 9 mars.

Déroulé

La réunion du 9 mars a débuté vers 10h45 et a duré 2 heures environ. Une trentaine de personnes ont participé, parmi lesquels une vingtaine de riverains, 5 agriculteurs et 3 GLHD. Une feuille d'émargement a circulé où tous les participants n'ont pas signalé leur présence.

Il a été rappelé en introduction le contexte de cette réunion et les thèmes à aborder. Des cartes imprimées étaient à disposition des participants montrant la zone concernée et matérialisant des distances de 50m et 100m.





L'outil de réalité augmentée développé par GLHD n'a pas été utilisé en raison de la pente de la parcelle.

Les échanges qui ont suivi ont permis à chacune et à chacun d'exprimer avis, objections et propositions. L'ambiance était parfois vive illustrant les émotions ressenties de part et d'autre. De manière générale, les échanges ont été respectueux.

Prises de parole du collectif Jaunoux

Ce chapitre résume les principaux motifs pour lesquelles le collectif s'est mobilisé. Il précise qu'il n'est pas contre le projet dans sa totalité.

Les principaux motifs et perceptions :

- L'impact quotidien sur la vue du paysage à laquelle se sont habitués les habitants;
- Le projet d'implanter des panneaux sur les terres d'un agriculteur qui n'habite pas sur la commune alors qu'il a des parcelles sur d'autres communes ;
- L'appât du gain de l'agriculteur estimé à 50 000 euros par an (qui serait la vraie raison plutôt que l'envie de développer un projet écologique) à prendre en compte au regard de la perte de valeur des biens immobiliers qui a été estimée à 30%;
- Le retrait de toute la parcelle concernée n'impacterait pas la viabilité du projet, 150 ha seraient suffisants.
- Le doute quant à la pertinence d'installer des panneaux solaires sur des terres agricoles;
- Les risques sur la biodiversité à cause des hectares de panneaux ;
- La crainte pour les habitants de ne plus pouvoir investir dans l'avenir : un projet de rénovation, de construction, etc.
- Le refus catégorique d'avoir une bergerie à l'emplacement initialement envisagé, voire, pour une personne, n'importe où sur la parcelle à cause des nuisances liées à cette activité (parcage, tonte) qui seraient concentrées dans le bâtiment : bruits, odeurs, mouches, etc. (« Ce ne sont pas les moutons qui nous gênent, c'est la bergerie et les panneaux »)
- La perte de confiance dans les porteurs du projet qui ne sont pas venus voir les habitants dès le début du projet.

Les réponses des porteurs du projet :

Sur la concertation:





La démarche d'information et de participation a démarré en effet très tôt et les exploitants regrettent de n'avoir pas échangé dès le début avec les habitants.

La phase actuelle de continuum montre que la concertation n'est jamais finie et qu'il est possible de travailler sur des propositions d'amélioration tant que les permis de construire ne sont pas déposés.

Le temps de la concertation a aussi servi à appliquer la démarche environnementale ERC, éviter – réduire – compenser qui a permis de réduire la zone de faisabilité de 500 ha au départ à 200 ha après l'effet d'entonnoir des différents enjeux identifiés.

Sur les rendements agricoles :

Il n'existe pas d'étude à proprement dite de faibles rendements. Il ne s'agit pas d'un critère de sélection préalable à la définition d'un projet agrivoltaïque. C'est plus une observation générale liée à la situation géographique des « zones intermédiaires ». En l'occurrence, les terres de Pierrick Giraud « ne sont pas bonnes ».

Sur le modèle économique du projet :

C'est la présence de panneaux qui permet de sécuriser l'exploitation. Avec un cheptel de 700 têtes, le profit ne viendra pas des panneaux, la raison d'être du projet n'est pas d'avoir une activité agricole alibi.

La nouvelle réglementation en vigueur obligeant à mettre moins de panneaux par hectare, la surface considérée de 200 ha est importante pour la viabilité du modèle.

Sur le cheptel :

Il s'agit d'un projet d'élevage collectif pour aider les fermes des porteurs. Le troupeau sera en pâturage tournant sur l'ensemble des parcelles du projet qui vont être utilisées pour donner du foin aux animaux, donc tout le cheptel ne sera pas présent en permanence à Jaunoux mais aussi à Vitry, Pinchaud...

Sur la bergerie:

La bergerie est un lieu pour faire de l'agnelage. Cette activité peut être étalée sur 4 mois dans l'année, d'octobre à mars. Si on laisse les animaux naître en liberté avec la météo locale, le risque est de 50 % de pertes. Il faut un lieu où le berger peut s'occuper des animaux en période de naissance.





La tonte ne se fait pas forcément exclusivement en bâtiment, elle peut se faire en extérieur.

Sur la position envisagée de la bergerie :

En raison de la continuité avec l'urbanisme. Le bâtiment actuel a déjà été reculé par rapport à un riverain.

Sur l'insertion paysagère :

Les agriculteurs demandent à GLHD de reculer les panneaux et espèrent que ce continuum permettra de converger vers une solution avec les habitants. « Mais s'ils disent qu'ils n'en veulent pas du tout, je ne suis pas d'accord parce que j'ai besoin de cette solution pour pérenniser mon exploitation » (Pierrick Giraud)

Décisions et actions

Sur l'implantation des panneaux :

D : au terme de la réunion, les participants conviennent d'étudier plusieurs propositions de retrait, en particulier une solution consistant à enrayer la surface la plus visible d'environ 9 ha jusqu'au sommet de la bute. Le retrait serait renforcé à l'aide d'une haie ou d'une bande de miscanthus qui pourrait servir à faire du paillage pour les animaux.

A1 : les porteurs proposent de matérialiser la proposition de retrait dans le paysage dès que la météo le permet afin que le collectif puisse se rendre compte visuellement de la solution de recul. Des solutions vont être trouvées pour représenter la hauteur maximum (ballons ou poteaux) des panneaux derrière une protection visuelle.

A2 : sur la base de cette simulation visuelle, les porteurs peuvent s'engager à planter la protection visuelle en avance de phase afin que la hauteur souhaitée de la haie soit atteinte dès l'implantation des panneaux.

A3 : des montages photos vont être réalisés pour formaliser la proposition actée entre les porteurs et le collectif.

Sur l'implantation de la bergerie :

D : Les porteurs reviennent avec une ou plusieurs solutions alternatives qui seront présentées au collectif lors de la prochaine réunion.





A : Les porteurs réexaminent les surfaces du projet.

Sur le continuum de concertation :

- → Les porteurs et le collectif conviennent de valider le présent compte-rendu ;
- → Les porteurs conviennent avec le collectif de se revoir dès que la météo permet d'installer la représentation solide du recul à l'étude et de la matérialisation de son masque visuel (bottes de foin par exemple).
- → La ou les solutions alternatives concernant la bergerie sera/seront présenté.e.s à cette occasion.

La réunion s'est terminée dans une ambiance apaisée autour d'un apéritif improvisé.





Valdivienne, le 30 avril 2024

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE CONCERTATION DU 27 AVRIL 2024 (CONTINUUM) AVEC LES REPRÉSENTANTS DES HABITANTS DU HAMEAU DE JAUNOUX (DIT « LE COLLECTIF » POUR LA SIMPLIFICATION DU CR).

CR mis à jour le 23 mai intégrant les précisions demandées le 17 mai par le collectif.

Contexte

Les échanges avec le collectif font partie des modalités d'information et de participation qui sont proposées dans le cadre du continuum de concertation du projet Agri Valdi Vert.

Cette 3^e réunion entre les porteurs du projet Agri Valdi Vert et les représentants du hameau de Jaunoux a fait suite à celles du 8 février et du 9 mars.

L'objectif du continuum de concertation est d'étudier collectivement les solutions possibles d'insertion de la parcelle agrivoltaïque et de la bergerie dans le paysage du hameau de Jaunoux.

Déroulé

La réunion du 27 avril a débuté vers 11h15 et a duré un peu moins de 2 heures. Une vingtaine de personnes ont participé, parmi lesquelles une quinzaine de riverains, 2 agriculteurs et 4 GLHD.

Indisponible ce jour, Pierrick Giraud, exploitant unique des parcelles concernées par le projet d'implantation à Jaunoux, ayant participé aux 2 premières réunions, a demandé à être excusé pour son absence.

En introduction, les porteurs du projet ont rappelé la teneur des deux premières réunions et l'objectif poursuivi, à savoir : réfléchir collectivement à l'insertion paysagère de l'îlot de Jaunoux.

La réunion précédente du 9 mars avait fait l'objet d'un compte-rendu validé entre les porteurs et le collectif et comportant plusieurs décisions et actions. Les représentants du collectif ont confirmé avoir pris connaissance du compte-rendu.

Les porteurs se sont appuyés sur ces décisions et actions pour étudier les solutions présentées ce jour et matérialisées dans une vidéo 3D spécialement réalisée pour ce rendez-vous.

La simulation prend en compte les données topographiques de l'IGN ainsi que celles fournies par le cadastre. Elle montre une vision du projet non pas exactement réaliste (il s'agit d'une représentation 3D) mais fidèle à la réalité sur la topographie, l'emplacement des bâtiments, les proportions des éléments du projet, etc...) Elle montre plusieurs points de vue : en hauteur, depuis la route, depuis les habitations, etc.

La vidéo a été projetée, chacun étant libre de demander un arrêt sur image, de commenter, d'émettre un avis, de poser une question ou de demander des précisions.

Á la fin de la réunion, une feuille d'émargement a circulé, récupérée par le collectif qui a aussi demandé à pouvoir récupérer la vidéo.



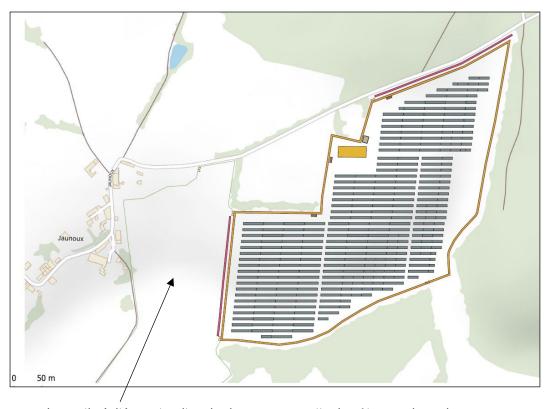


La réunion s'est ensuite déplacée en extérieur pour évaluer avec le collectif la perception des proportions et des éléments de masquages positionnés dans la vidéo 3D. Le retrait a été matérialisé physiquement dans le paysage à l'aide de drapeaux représentant la hauteur

maximum des panneaux derrière la haie. L'objectif était que le collectif puisse apprécier visuellement la solution de recul proposée depuis leurs habitations. Des photos du paysage avec les drapeaux ont été prises depuis les habitations.

Les propositions d'insertion

Les porteurs du projet ont présenté une proposition de retrait enrayant la surface la plus visible et la plus proche des habitations d'environ 9 ha jusqu'au sommet de la butte (*Plan ci-dessous*).



La partie évitée resterait en herbe pour permettre le pâturage des ovins.

Pour masquer les panneaux, les porteurs proposent de planter une double haie de miscanthus qui servira à faire du paillage pour les animaux.

Les porteurs du projet ont rappelé la possibilité de planter la protection visuelle en avance de phase, 1à 3 ans avant la construction en fonction du type de haies, afin que la hauteur souhaitée soit atteinte dès l'implantation des panneaux.

Une autre haie arbustive sera plantée le long de la route pour masquer le projet.

La bergerie est repositionnée au-delà du petit bois de la parcelle de manière à ne plus être visible du hameau et située à 400m des premières habitations du hameau.

Précisions apportées par les porteurs du projet





La projection de la simulation 3D a suscité plusieurs remarques et questions de la part du collectif auxquelles les porteurs du projet ont apporté les réponses suivantes :

Sur l'implantation de la bergerie

- L'emplacement sur la parcelle de Jaunoux est important parce qu'il est le plus fonctionnel, central par rapport aux futures parcelles pâturées par les brebis.
- La bergerie fera une surface de 1500 m2. Elle était prévue plus petite mais les porteurs ont besoin de l'augmenter car le bâtiment agricole existant, qui initialement devait être utilisé pour le projet ovin pour du stockage de fourrage, se retrouve en dehors de la zone agrivoltaïque. Sa toiture sera solarisée.
- La bergerie est conçue pour accueillir tout le troupeau en pâturage tournant. Les 700 moutons ne seront jamais en même temps dans la bergerie ou sur la parcelle de Jaunoux. Les animaux seront transportés à pied ou en bétaillère en fonction des distances pour les faire tourner sur les différentes parcelles du projet.
 - Question du collectif: nous avons compris l'inverse lors de la réunion du 27 avril, notamment s'agissant des périodes d'agnelage. Pouvez-vous nous apporter des précisions?
 - Réponse: Le troupeau sera géré par lot de 140 bêtes environ, y compris pour l'agnelage. L'agnelage s'étalera de février à avril.
- Le troupeau se gère par lot, on peut faire des petits lots de 60 et les faire agneler à différents moments dans l'année. Cela permet d'étaler la charge de travail et de suivre les cours de l'agneau au plus près.
- La solution du nouvel emplacement a été présentée aux services de l'État et aux représentants de la communauté de communes pour vérifier au préalable si elle pourrait être autorisée plutôt que dans les 100 m des bâtiments existants, tel que le prévoit la réglementation actuelle.

Remarques du collectif :

- → Le collectif reconnaît que la bergerie ne serait plus visible depuis les maisons mais pourrait continuer à attirer les mouches.
- → Le collectif regrette que cette parcelle du projet soit exploitée par un agriculteur qui n'habite pas sur la commune.

Sur le masque visuel principal

- Le miscanthus est une grande plante pérenne qui ressemble à du maïs, qui pousse très vite et peut atteindre des hauteurs de 3 à 4 m. La simulation 3D est volontairement calculée à 3 m de hauteur alors que le point haut maximum des panneaux est de 3,20 m.
- Pour garder un masque permanent annuel, la haie sera double et fauchée une fois sur 2. La largeur de chaque bande pourrait être de 10 m.

Remarques du collectif:

→ La haie obstrue complètement la vue.





- → Les panneaux positionnés en sommet de la butte vont trôner comme sur une estrade.
- → Une haie de 3m, ça ne fera rien du tout

Sur la parcelle « enrayée » (où il n'y a plus de panneaux) : cette zone enherbée servira de pâture aux ovins.

- Question du collectif: « Pouvez-vous nous confirmer qu'il est prévu d'installer les ovins juste de l'autre côté des clôtures en grillage des riverains de la zone concernée? Une distance minimale sera-t-elle respectée ou les moutons seront- ils en limite de propriété? »
 - Réponse: La parcelle adjacente aux habitations pourra avoir divers usages agricoles classiques (grandes cultures, foin ou pâturage). Usuellement le pâturage ne fait pas l'objet de recul par rapport aux habitations.

Sur les autres mesures d'insertion : comme montré dans la vidéo 3D, il est prévu d'installer une haie le long de la route pour masquer le projet.

Sur la temporalité du projet, les grandes phases d'instructions à venir :

- Consultation d'une vingtaine de services de l'Etat par la DDT ;
- Consultation de l'autorité environnementale ;
- Réponse du porteur aux précisions demandées par l'autorité environnementale;
- Consultation du public dans le cadre de l'enquête publique qui donne accès à l'ensemble des documents : étude d'impact, autorité environnementale, permis de construire ;
- Rédaction de l'avis du commissaire enquêteur qui est ensuite proposé au préfet.

Sur le raccordement : le projet se branche directement sur une ligne RTE.

Sur la phase chantier : celle-ci sera aussi concertée et anticipée avec le collectif de Jaunoux. La phase chantier pourrait démarrer en 2027.

Comment être sûr que le porteur du projet respecte ses engagements ?

 Le permis de construire qui sera soumis à l'enquête publique sera conforme aux mesures d'insertion proposées en transparence au collectif : l'évitement d'un tiers de la parcelle, le positionnement de la double haie, etc.

Décisions/Actions

- → Les porteurs partagent un lien internet permettant de visionner à distance la vidéo tout en précisant que l'usage devait strictement rester à usage privé du collectif qui accepte cette condition.
- → Les porteurs vont réaliser des photos montages depuis les habitations
- → Le collectif formalise des propositions d'insertion sous 10 jours tenant





compte des mesures présentées aujourd'hui.

En conclusion:

- → Le collectif indique être sensible aux efforts et aux moyens mis en place pour ce continuum de concertation sans pour autant se déclarer satisfait des propositions.
- → Il souligne son positionnement initial qui a évolué concernant l'agrivoltaïsme en général qui, selon lui, industrialise les terres agricoles. (« On n'a jamais vu cette terre en jachère, le projet nous fend le cœur, vous ne pouvez pas faire des choses pareilles »).
- → Il conseille d'aller installer le projet ailleurs.





Compte rendu du Comité de Projet du 14 Mai 2024









COMPTE-RENDU DE L'ANIMATION DU COMITE DE PROJET

Le 14 mai 2024, de 14h30 à 16h00, A la Grange aux Groliers à Valdivienne





En résumé

Organisé le 14 mai 2024 de 14h30 à 16h00, à la Grange aux Groliers (chez Éric AUBRUN, un agriculteur-membre de l'association Agri Valdi Vert), le comité de projet a réuni 13 participants, dont 2 membres de droit et 2 membres invités au titre du décret n°2023-1245 du 22 décembre 2023. L'animation de cette réunion a permis de recueillir 38 observations, dont 21 questions auxquelles les porteurs de projet ont répondu en direct.

L'évènement était organisé par Green Lighthouse Développement (GLHD), maître d'ouvrage, accompagné des représentants du collectif d'agriculteurs « Agri Valdi Vert », qui sont à l'origine de ce projet agrivoltaïque.

Tous les membres de droit, au sens de la loi N°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, ont été contactés et/ou rencontrés préalablement afin d'être conviés à ce comité de projet.

Avec ce nouvel espace de dialogue, l'objectif était de présenter et d'échanger sur la faisabilité et les conditions d'intégration du projet agrivoltaïque dans son territoire, notamment d'après les apports et enseignements tirés de la concertation préalable volontaire menée par les porteurs de projet.

Rythmé par des temps de présentation et de questions/réponses, le comité de projet s'est déroulé dans une ambiance constructive et dans le respect des règles d'écoute de chacun. Tous les membres de droit se sont appropriés la dynamique d'animation.

Chaque observation a été prise en compte pendant l'animation. Les réponses aux questions posées et les commentaires apportés aux remarques sont reproduits dans ce présent compterendu.

Le projet AgriValdiVert est associé à une double opportunité: la résilience pour l'agriculture locale et une participation à l'énergie renouvelable du pays. Les membres félicitent la transparence de la concertation mis en œuvre pour le développement d'un projet porteur de sens pour le territoire. Même en phase d'instruction, le prolongement d'un continuum d'information a été recommandé pour maximiser le succès du projet.













LES MODALITÉS DE CONVOCATION

Dès mars 2024, l'équipe projet GLHD a mené des rendez-vous individuels avec les membres de droits qui n'avaient pas été rencontrés à l'occasion des différentes phases de concertation préalable volontaire, en particulier les représentants des communes limitrophes (telle que la commune de La Chapelle-Viviers) et/ou des communes concernées par le raccordement (comme la commune de Pouillé).

Ces rencontres avaient pour objectif d'homogénéiser le niveau d'information des parties prenantes sur les diverses caractéristiques du projet agrivoltaïque « Agri Valdi Vert ». Les entretiens ont également permis de pré-identifier les sujets d'intérêts des élus voisins, ainsi que les questionnements auxquels les porteurs de projet devraient répondre pendant le comité de projet.

À la suite de ces rendez-vous préliminaires, la maitrise d'ouvrage a transmis des courriers de convocation à tous les membres de droit au comité de projet le 27 avril 2024. Des convocations électroniques ont aussi été envoyées à ces mêmes membres de droits en date du 25 avril 2024. Quant aux membres invités, les invitations, par courrier comme par courriel, ont été diffusées entre le 27 avril et le 2 mai 2024.

Au-delà des modalités de rencontre, ces invitations comportaient un rappel du cadre réglementaire, les enjeux et objectifs du comité de projet, l'ordre du jour envisagé ainsi que la mobilisation attendue par les porteurs de projet. Tous les membres étaient invités à confirmer leur présence par simple retour de courriel.

Sept jours avant le comité de projet, une campagne de relance a été organisée par les chefs de projet, par courriel pour certains, et par téléphone pour d'autres. Tous les invités ont pu bénéficier d'un rappel, quel que soit son format. Tous les moyens de convocation sont détaillés dans les annexes du présent compterendu.

LES PARTICIPANTS AU COMITÉ

Les modalités du comité de projet précisent sa composition en 3 catégories :

- 1. Les membres de droit qui doivent être obligatoirement conviés,
- 2. Les membres qui figurent sur une liste préétablie pouvant être conviés par les collectivités,
- 3. Les membres qui peuvent être invités par certains membres de droit.

Le jour du comité de projet, 2 collectivités locales ont été représentées :

- 1 représentant de la commune de Tercé : M. Christian RICHARD, Maire de Tercé
- 1 représentant de la commune de Pouillé : M. Jean-Louis GIRAUDEAU, Adjoint au Maire de Pouillé

2 membres invités étaient également présents :

- 1 représentant d'EDF : M. Philippe CHADEYRON, représentant territorial Nouvelle-Aquitaine
- 1 représentant du député de la circonscription : M. Bruno COURCO, conseiller économie et territoires du député Pascal LECAMP.

5 représentants du collectif d'agriculteurs étaient également présents : Mathis VAUCELLE, Patrick DOYEN, Simon BOURDIN, Éric AUBRUN et Romain SERVOUZE.

4 représentants de la maitrise d'ouvrage ont coanimé le comité de projet : Clémence CANTONI, Marie MONGIN, Nicolas KHORSI-DARROUSSAT et Ludivine DURAN.

Liste des membres excusés (par ordre alphabétique) :

- Mme Claudie BAUVAIS, maire de Valdivienne, membre de droit ;
- Mme Bénédicte CARTELIER, sous-préfète de Montmorillon, membre invité ;
- M. Patrick CHARRIER, maire de la Chapelle-Viviers, membre de droit ;
- Mme Marie-Renée DESROSES, maire de Civaux, membre de droit ;
- M. Alain FOUCHE, sénateur honoraire, membre invité ;
- M. Bernard GERMANEAU, maire de Lhommaizé, membre de droit ;









AGRI VALDI VERT Valorisation des Energies Renouvelables du Territoire





- M. Gérard HERBERT, maire de Chauvigny, membre de droit ;
- M. Michel JARRASSIER, président de la CDC Vienne et Gartempe, membre de droit ;
- M. Vivian PERROCHES, maire de Fleuré, membre de droit.

•

LE DÉROULÉ DU COMITÉ

Le comité de projet était structuré en 9 temps de présentation et de participation, animés par différents intervenants :

- Temps 1 : Le comité de projet et les principes d'animation
 - > Nicolas Khorsi-Darroussat, Référent concertation GLHD
- Temps 2 : L'histoire du projet et le collectif d'agriculteurs
 - > Simon Bourdin, Président de l'association "Agri Valdi Vert"
- Temps 3 : Les projets agricoles et l'adaptation du système agrivoltaïque > Clémence Cantoni, Cheffe de projets GLHD
- > Simon Bourdin, Agriculteur et Président « Agri Valdi Vert »
- Temps 4 : L'accompagnement de GLHD
 - > Marie Mongin, Cheffe de projets GLHD
- Temps 5 : La concertation préalable volontaire et ses enseignements
 - > Nicolas Khorsi-Darroussat, Référent concertation GLHD
 - > Marie Mongin, Cheffe de projets GLHD
- Temps 6: Les enseignements de la concertation
 - > Clémence Cantoni, Cheffe de projets GLHD
- Temps 7: Les visualisations du projet
 - > Clémence Cantoni, Cheffe de projet GLHD

 Temps 8 : Le planning de développement du projet
 - > Clémence Cantoni, Cheffe de projet GLHD
- Temps 9 : Échanges et recueil des observations méritant réponses
 - > Nicolas Khorsi-Darroussat, Référent concertation GLHD

Le support de présentation du comité de projet est disponible dans les annexes du présent compte-rendu. Les réponses apportées en direct aux diverses observations recueillies sont également reproduites dans ce document.

Considérant l'état de développement avancé du projet, et la concertation préalable déjà organisée sur un temps long avec le territoire, ce comité de projet marque un point d'étape fort dans la méthodologie de co-construction avant le dépôt des demandes des premières autorisations.

LES PRINCIPES D'ANIMATION

Dès l'ouverture du comité de projet, et pendant toute la durée des échanges, les participants ont été invités à réagir librement. Lors de la présentation des principes d'animation, il a été spécifié que toutes les observations exprimées, formulées à l'oral comme à l'écrit, seraient prises en compte dans le mémoire en réponse.

Les observations ont été renseignées sur la plateforme digitale Wooclap. Cet outil prend la forme d'un mur digital permettant une consignation en direct.

Ce recueil a été réalisé par les animateurs du comité de projet, néanmoins les membres de droits ou invités avaient la possibilité de













déposer en direct leurs observations via un QR code et l'envoi de SMS. L'extraction brute des contributions est accessible dans les annexes de ce document.

Comme le demande le décret N°2023-1245 relatif au comité de projet, ce présent document conclusif est envoyé à tous les membres de droit. Les membres invités sont également destinataires du compte-rendu.

LE CADRE RÉGLEMENTAIRE

Le décret n°2023-1245 du 22 décembre 2023 établit le cadre réglementaire d'animation d'un comité de projet pour le développement d'une installation de production d'énergie renouvelable.

Cette rencontre, au caractère officiel, a pour objectifs légaux : d'assurer une concertation préalable des parties prenantes sur la faisabilité et les conditions d'intégration du projet dans le territoire, ainsi que d'ouvrir un espace de dialogue entre les porteurs de projet et les différentes parties prenantes concernées.

Étant donné la démarche de concertation préalable volontaire déjà menée sur le projet « Agri Valdi Vert » depuis juin 2021, ce comité de projet offre l'opportunité de clôturer le processus d'amélioration de son développement en intégrant de derniers apports des représentants du territoire.

Pour les porteurs de projet, ce comité de projet est une nouvelle occasion de :

- Présenter les objectifs, enjeux et caractéristiques du projet dans différents domaines tels que les aspects humain, agricole, environnemental, technique et économique.
- Expliquer les dernières avancées et actualités du projet avant le dépôt des demandes de permis de construire.
- Rappeler la méthode de développement appliquée, soulignant sa démarche progressive, itérative et consertée
- Démontrer les adaptations du projet découlant des enseignements tirés de la concertation préalable citovenne.
- Recueillir de nouvelles observations des représentants du territoire afin de leur apporter des réponses suivies et écrites, et éventuellement faire évoluer le projet/la démarche pour prendre en compte leurs observations.

Cette démarche est retranscrite dans un compte-rendu, au format mémoire en réponse, aussi exhaustif qu'engageant auprès des membres de droit. Ce document peut aussi être partagé au public sur simple demande.

Ce comité de projet, en bonne et due forme, s'inscrit dans les valeurs d'exemplarité que s'applique la maitrise d'ouvrage pour embarquer et fédérer le territoire du projet agrivoltaïque qu'elle accompagne dans son développement.

LES OBSERVATIONS DES MEMBRES DE DROITS

Considérant le fond et la forme des 38 observations recueillies, les porteurs de projets ont choisi de formaliser ce « mémoire en réponse » sous la forme d'une foire aux questions. Ces questionnements sont issus des réactions au support de présentation diffusé le jour J, diaporama annexé à ce compte-rendu.

Les 21 questions recueillies

Ces contributions ont été classées par thématiques pour faciliter la compréhension des lecteurs. Le relevé brut des observations est accessible dans les annexes du présent compte-rendu.

Les enseignements tirés de la concertation (3 questions) :

• Est-ce que vous constatez des oppositions parmi les salariés de Civaux ?

Il y a un peu des 2, certains prônent que l'électricité ne doit être que nucléaire, mais il y a de tout. Parfois, on a l'impression qu'on va leur prendre leur travail. C'est très minoritaire. On sent que ce n'est pas







AGRI VALDI VERT Valorisation des Energies Renouvelables du Territoire



directement le projet agrivoltaïque qui peut poser problème, c'est plus des questions de personnes, de voisinage. On est ouvert à apporter à toutes les parties prenantes, les possibilités d'écoute et d'échanges.

• Comment le projet est-il accueilli par les habitants ? La commune ? Les acteurs locaux ?

On prend le temps d'expliquer, de présenter autant qu'on peut. La commune a été informée du projet très tôt, ils n'avaient jamais entendu parler de l'agrivoltaisme. On a voulu construire le projet avec eux et en même temps on s'informait avec les premières lois qui sont sorties. Ils ont été demandeurs pour un premier échange avec le monde agricole et les habitants de la commune. Ça a été l'occasion de faire se rencontrer les agriculteurs et les habitants de la commune, parce que les agriculteurs sont de moins en moins représentés dans les instances locales.

Globalement, il y a une partie des habitants plutôt favorable à cette démarche des agriculteurs, une partie plutôt neutre et une autre plutôt opposée. La mairie de Valdivienne a une position plutôt neutre. Il y a également quelques hameaux qui sont un peu réfractaires pour des raisons de proximité, mais on a de nombreux échanges avec eux, on les tient informés, on se tient à l'écoute, c'est pour cela qu'on insiste sur le continuum de concertation.

Nous sommes bien implantés sur le territoire, on connaît beaucoup de personnes, on parle facilement du projet à beaucoup de monde, on n'a rien à cacher, il n'y a rien de secret. Quand on nous pose la question, tout le monde sait exactement ce qu'il en est.

• Est-ce que vous voyez des marcheurs régulièrement sur la zone de la Grange aux Grolliers ?

L'été oui quelques-uns. Des vélos également, il y en a davantage que les marcheurs. Les gens pourront pratiquement, sur ce chemin annexe de Saint-Jacques de Compostelle, partir du chemin de la Mortière et aller presque jusque-là chapelle. Ce sera plus agréable, sécurisé, ça fera venir les promeneurs.

La technologie et la réglementation (4 questions)

Est-ce que vous êtes sujet à fouilles archéologiques ?

Oui, il y aura un diagnostic de fait.

• Quelle est la technologie de panneaux solaires installés ?

Ce seront des panneaux trackers pour les céréales et des panneaux fixes pour l'élevage. Nous avons prévu des trackers partout où c'est possible, et lorsqu'il y a des contraintes, notamment topographiques, nous avons mis des panneaux fixes. Les trackers ont un alignement nord-sud avec les panneaux sur un seul axe, qui suivent la course du soleil d'est en ouest.

Il n'y a pas de fondations en béton, ce ne sont que des pieux battus et tout est démontable et réversible, les parcelles restent agricoles pendant et après le projet.

 Est-ce que vous prévoyez une réunion publique pour présenter la version du projet qui va être soumise à l'enquête publique, pour que personne ne puisse dire « on ne savait pas », « vous nous avez mis devant le fait accompli » ?

Nous avons déjà présenté les enseignements de la concertation, une version bien avancée du projet et son intégration paysagère lors de la réunion de restitution du 25 janvier dernier.

Avez-vous déjà rencontré les services de l'État sur le projet ?

Bien sûr. On les a rencontrés une première fois en pôle EnR, quand ils l'ont mis en place. Maintenant, on rencontre individuellement chaque service en fonction des éléments (biodiversité, urbanisme, etc.). Ils sont facilitants, à l'écoute, ils se rendent disponibles.

Le projet agricole (6 questions) :











• Est-ce que vous avez l'intention de conserver les usages agricoles et les pratiques actuelles ?

Oui, il y a trois projets agricoles. On va développer un atelier d'élevage ovin qui était présent autrefois sur la commune. Éric reste en céréales, mais il passe en agriculture bio sur les parcelles où il y aura des panneaux. Pour, dans un deuxième temps, pouvoir en faire plus si ça fonctionne. Comme on amène un nouveau revenu sur l'exploitation, cela permet de prendre un peu plus de risques et développer de nouvelles productions. Le maraichage sera développé sur les 4 ha qui y sont propices. Si cela est satisfaisant, nous élargirons la parcelle.

• Est-ce que vous voulez remettre de l'élevage traditionnel ?

Tout à fait, il y a un intérêt agronomique à cela, permettre de refaire des rotations en polyculture élevage; c'est un système plus vertueux que le système dans lequel on est maintenant, avec nos terres qui ont un potentiel plutôt faible. Le système actuel a bien fonctionné par le passé, mais aujourd'hui on a plus de mal à le pérenniser.

Qu'est-ce qu'il y aura concrètement sous les panneaux?

On va participer au collectif ovin, mutualiser un projet d'élevage ovin, avec du pâturage tournant dynamique. On va profiter des structures fixes pour pouvoir faire agneler des brebis à l'extérieur. On leur fera pâturer nos couverts végétaux, pas seulement sous les panneaux, on pourra ramener de la matière organique sur nos autres parcelles, on va se servir de ce projet pour amener un plus sur l'ensemble de nos exploitations. En essayant d'avoir le minimum de mécanisation, on fera pâturer des brebis sous les panneaux. On est sur un chargement à l'hectare (nombre de brebis à l'hectare) classique pour un atelier ovin.

Il y aura des panneaux trackers pour les parcelles en céréales.

Le troisième projet, celui de Yannick et Thomas, sur une partie maraichage avec irrigation sous trackers en zéro pesticide. C'est une petite partie de la surface du projet agrivoltaïque, mais c'est important pour ces agriculteurs-là qui font déjà de la vente directe de légumes de plein champ. Également, ils ont sur une autre parcelle équipée de panneaux un projet de grandes cultures (blé, lentilles, quinoa, etc.) à valoriser en vente directe, et ils ont en parallèle un projet de transformation (pâtes). Ils ne se seraient pas équipés en machines (trieurs, etc.) sans le projet d'agrivoltaïsme.

Il y a eu pas mal de réunions pour aboutir à ces projets, qui sont accompagnés par la Chambre d'Agriculture. Il y a eu des formations, c'est un processus qui est long et qui n'est pas fini.

 L'INRAE est en pointe sur l'agrivoltaïsme, c'est aujourd'hui un leadership national, et ils mettent en place des expérimentations sur l'agrivoltaïsme ainsi que sur les vignes, et ils mettent en place un sujet R&D sur le maraichage, avez-vous bénéficié de leur expérience ?
 De leurs recherches ? De leurs retours d'expérience sur la compatibilité ?

GLHD n'a pas de contact direct avec l'INRAE de Lusignan. Simon Bourdin, président d'AgriValdivert, est intervenu à leur colloque sur l'agrivoltaïsme pour présenter le projet en décembre dernier. Des retours sur l'agrivoltaïsme et des essais, il va y en avoir un peu partout sur le territoire, nous avons un pilote dans les Landes. Les agriculteurs vont faire des essais eux aussi lorsque les panneaux seront installés. Et si vous avez des contacts à l'INRAE nous sommes preneurs. GLHD fait partie du pôle de recherche sur l'agrivoltaïsme avec l'INRAE, à qui l'on fournit de la donnée sur le développement de nos projets, et ils regroupent tout. C'est un pôle qui regroupe plusieurs développeurs partenaires et nous en faisons partie.

Est-ce que le collectif est composé uniquement des agriculteurs du projet ?

Oui. Uniquement un collectif d'agriculteurs. Une association est née du groupement des agriculteurs, elle n'a pas été ouverte à d'autres membres hors du projet. GLHD ne fait pas partie non plus de l'association. L'association est affiliée à un syndicat agrivoltaïque, la Fédération Française des Producteurs Agrivoltaïques (FFPA), composé d'agriculteurs et de développeurs. Il est géré par des agriculteurs de façon indépendante. C'est important que les agriculteurs soient représentés pour avoir leur mot à dire sur les évolutions













réglementaires. Ça donne du sens, les développeurs ne feront pas d'agrivoltaïsme sans nous et nous non plus sans eux.

 Est-ce que le projet est réellement un plus, un outil d'aide au développement de vos exploitations?

Oui, surtout sur nos terres à faible potentiel agronomique. Ici, on a entre 15 et 20% de production en moins à l'hectare en blé tendre sur le secteur par rapport à une moyenne nationale.

C'est un projet à long terme, sur 40 ans il faut prévoir l'après, parce qu'on sera tous à la retraite, que ce soit pour nos enfants ou non.

Aujourd'hui, si on voulait mettre en place un atelier ovin chacun sur nos exploitations, on irait tout de suite au casse-pipe. Il faut des bâtiments, du matériel, etc. C'est beaucoup de risques et on le fait parce qu'il y a le revenu complémentaire de l'agrivoltaisme. C'est une sécurité pour réussir la transition qu'on veut faire, donner confiance au banquier parce qu'aujourd'hui d'une année sur l'autre le revenu agricole est hyper aléatoire

Tout le monde dans le secteur est aujourd'hui obligé de se diversifier.

Il y a tout un tas de diversifications possibles pour les exploitations, nous on a choisi de produire de l'énergie en s'adaptant au changement climatique, d'autres développent des élevages intensifs d'animaux, montent des réserves d'eau pour avoir plus de valeur ajoutée. Le changement climatique est très prégnant chez nous, si on ne commence pas aujourd'hui à faire quelque chose, ça va être compliqué.

Le modèle de développement GLHD (8 questions) :

• Est-ce que les retombées locales incluent les modèles économiques des agriculteurs ?

Non, car les retombées locales décrites ici concernent uniquement la partie fiscale pour les collectivités.

Avez-vous eu des demandes de financements participatifs ou d'autoconsommation?

Il y a certains projets de GLHD où il y a eu du financement participatif, mais pas sur ce projet parce que la demande n'est pas ressortie ici. Il y a des projets où on l'a fait car c'était une demande localement, on s'est aperçu que finalement ça pouvait être une demande qui émanait de quelques personnes, mais qui ne répondait pas forcément à une demande locale.

Avez-vous prévu de l'autoconsommation collective dans le projet ?

On s'y intéresse, mais sur la partie concertation où on a eu des ateliers, des discussions avec les habitants, ce ne sont pas des sujets qui sont ressortis. À partir du moment où c'est une demande localement faite, on peut y réfléchir. Ce n'est pas un sujet qui est ressorti sur ce projet-là alors qu'effectivement la loi permet aujourd'hui de passer des contrats de fourniture d'énergie en direct, ce qui est avantageux (pour des équipements publics, des gymnases, etc.).

• Quel est le modèle économique ?

Aujourd'hui, on va être sur de la vente directe en PPA, un modèle économique rentable sur le long terme, au moins 30 à 40 ans. Il s'agit d'un modèle économique hors subvention et soutien public, où l'électricité est vendue directement sur le marché de l'électricité.

Ouelle est la durée des baux ?

40 ans.

• Comment fonctionne la rémunération des agriculteurs ?











Une enveloppe financière est répartie entre les propriétaires des terrains, les exploitants agricoles actuels et les futurs exploitants agrivoltaïques en contrepartie de la mise à disposition des terrains pour le projet ou l'exploitation agrivoltaïque. Cette enveloppe est également indexée à la future production d'électricité.

8

• Après le dépôt du permis, quelle est la durée de l'instruction ?

Entre 12 et 18 mois d'instruction, avec une CDPENAF à l'automne et une enquête publique qui suivra en 2025.

Est-ce que la mairie a intégré les zones projet en zones AENR?

Pour le moment, aucune zone d'accélération n'est réellement effective. Pour rappel, ces zones d'accélérations permettent de gagner environ 2 semaines sur les délais d'instructions des projets. La mairie de Valdivienne a choisi de placer ces zones d'accélération sur des projets déjà validés ou en cours de construction. Notre projet n'est pour le moment pas en zone d'accélération, c'est pourquoi nous avons intégré la démarche de comité de projet. Pour les projets qui sont en dehors de ces zones ; le législateur veut s'assurer qu'il y a une concertation avant les demandes d'autorisations.

Les 17 autres observations recueillies (contributions, avis ou remarques)

- « EDF propose d'aider à la conception d'un espace découverte et de chemin pédagogique sur l'énergie. »
- « Idéalement, la haie devrait être plantée assez tôt pour qu'elle ait déjà une hauteur conséquente à la construction »
- « Moi je trouve que c'est bien de prévoir des aménagements communs et partagés autour du projet, même s'il n'y a pas beaucoup de passants actuellement, ces espaces vont attirer. C'est comme dans les pistes cyclables, tant qu'il n'y en a pas, il n'y a pas de cycliste, une fois qu'elle y est, il y a des utilisateurs.
- « C'est un projet très intéressant, je vous propose de venir le présenter à la centrale de Civaux, aux salariés, si vous en ressentez le besoin. »
- « Une approche de concertation profonde et intelligente »
- « Moyen de présentation parfait »
- « Transparence et explications des raisons pour lesquelles on renonce à des zones »
- Les intérêts de proposer un financement participatif ou de l'autoconsommation: "la théorie de l'engagement: pour engager les parties prenantes locales dans le projet. C'est un moyen de s'approprier le projet plus facilement et de s'en sentir partie prenante. »
- « Échanges sur la perception de la zone d'étude totale, lorsque l'on apprend le développement du projet. »
- « En guerre contre les projets ENR avec des développeurs qui rachètent les terres agricoles »
- « La terre agricole doit rester aux agriculteurs »
- « La France a pris conscience du besoin de souveraineté alimentaire et énergétique, votre projet fait matcher les deux. »
- « J'ai beaucoup apprécié que vous abordiez les raisons pour lesquelles vous avez renoncé, ça participe à une transparence de votre part de rassurer les gens et de dire que sur un projet de 350ha, voilà les éléments auxquelles nous avons renoncé, c'est très important de montrer l'intégration possible et aussi les renoncements et pourquoi il a fallu renoncer. »
- « Projet qui s'inscrit dans l'histoire de l'énergie. »
- «Dans la présentation, vous montrez comment le projet a été pensé à partir du besoin des agriculteurs. »
- «Attention aux zones humides, les services de l'État y sont très attentifs. »
- « Il faut développer l'énergie solaire de cette manière (réversible, recyclable, intégrée). Il faut prendre de la hauteur et regarder le temps long. Nécessité de développer des sources d'énergie vraiment renouvelable, pour les générations futures. »









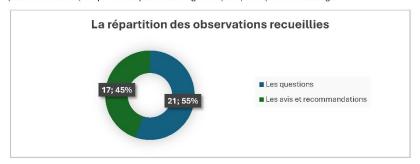


LES CONSÉQUENCES TIRÉES DES OBSERVATIONS

• Les enseignements quantitatifs

Les membres de droit ont été peu nombreux à assister au comité de projet (2 sur 9) tandis que 2 membres invités sur 5 étaient présents. Plusieurs explications sont envisagées face à cette assez faible mobilisation.

D'une part la grande majorité des membres de droit ont été rencontrés ces derniers mois, et ont donc déjà été informés du projet. Ainsi la maire de Valdivienne, concernée au premier titre, a été rencontrée pas moins de 15 fois depuis 2021. D'autre part, le cadre réglementaire du comité de projet a été créé récemment par le décret du 22/12/2023. Cette instance n'est pas encore connue des collectivités qui ne s'en sont donc pas encore saisies, ou qui ne sont pas senties légitimes pour participer à ces échanges.



Les échanges au sein du comité de projet Agri Valdi Vert ont mis en lumière une perception globalement positive du projet, tout en soulevant des interrogations variées. Les projets agricoles et l'accompagnement de GLHD ont également suscité un fort intérêt, illustré par le nombre important d'observations sur ces thématiques.



Les membres de droits ou invités ont aussi exprimé un intérêt pour les détails techniques de l'installation agrivoltaïque, notamment sur la technologie des panneaux solaires utilisés et les aménagements prévus sous ces panneaux.

La majorité des interrogations soulevées portait sur le modèle économique du projet, la rémunération des porteurs de projet et les retombées locales. Le projet agricole a été largement évoqué, montrant l'intérêt partagé pour l'enjeu prioritaire du projet Agri Valdi Vert : pérenniser et renforcer la fonctionnalité agricole des parcelles concernées.













· Les enseignements qualitatifs

La réunion s'est déroulée dans un climat serein où les questions et les réponses se sont enchaînées dans une grande fluidité. Les porteurs de projet ont tenu à être les plus transparents possibles sur leurs motivations comme sur les choix retenus dans la construction du projet. Les membres présents ont montré beaucoup d'intérêt tout en soulignant la nécessité pour un tel projet de se montrer exemplaire vis-à-vis de la loi ainsi que du territoire, rejoignant la volonté du collectif Agri Valdi Vert et de GLHD.

Les membres du comité ont apprécié l'engagement du projet à conserver les usages agricoles actuels et à réintroduire des pratiques d'élevage traditionnel sous les panneaux solaires. Cette approche permet de revaloriser les terres agricoles tout en contribuant à la production d'énergie renouvelable. L'insertion paysagère et la pérennisation des terres agricoles sont les sujets principaux qui ont été au cœur des observations faites par les participants au comité de projet. Les porteurs de projet ont saisi cette opportunité pour apporter des précisions sur ces éléments, socles du développement du projet.

Les recherches et expérimentations sur l'agrivoltaïsme menées par l'INRAE comme par d'autres structures de recherche devront renforcer la crédibilité des services rendus par les installations agrivoltaïques aux exploitants agricoles. En majeure partie, le projet agrivoltaïque Agri Valdi Vert a reçu du soutien et des marques d'intérêt lors de cette réunion qui a permis aux personnes présentes d'en savoir davantage sur le projet et ses différentes étapes de développement.

Le modèle de développement de GLHD a suscité plusieurs questionnements auxquels les porteurs de projets ainsi que les représentants de GLHD ont pu répondre en toute transparence à toutes ses spécificités. L'accent mis sur la répartition des revenus a été souligné comme un point positif, garantissant que les exploitants agricoles soient les principaux bénéficiaires. Par ailleurs, le principe de financement participatif a été évoqué par les participants. Ils ont mis en avant la capacité de ce système à aider les habitants et acteurs du territoire « à s'approprier le projet plus facilement et s'en sentir partie prenante ». GLHD a bien précisé qu'aucune demande à ce sujet n'est ressortie lors des rendez-vous de la concertation proposés aux habitants et aux élus locaux.

La méthode de concertation appliquée au projet et la transparence des informations proposée ont été largement saluées, un participant a notamment évoqué « une approche de concertation profonde et intelligente ». Les explications fournies sur le choix des zones d'implantation ont été appréciées. Le maintien d'une communication claire et ouverte est essentiel pour assurer le soutien des parties prenantes. La proximité du projet avec la centrale de Civaux rend pertinente la présentation du projet aux salariés de la centrale, dont plusieurs sont habitants de Valdivienne. Il a donc été envisagé durant le comité de venir présenter le projet aux salariés grâce à l'accompagnement de M. CHADEYRON.

Les 3 apports concrets retenus par les porteurs de projet

- Proposer une amélioration des aménagements communs: Il a été suggéré de prévoir des espaces communs et partagés autour du projet, tels qu'un espace découverte de la biodiversité locale et un chemin pédagogique sur l'énergie, pour attirer les visiteurs et sensibiliser le public à l'enjeu des énergies renouvelables.
- Planter des haies le plus tôt possible: Déjà prévue dans le projet paysager, la plantation de haies a été recommandée dès la validation des permis de construire afin qu'elles soient suffisamment développées au moment de la construction, contribuant à une insertion paysagère progressive et anticipée du projet.
- 3. Engager des synergies pédagogiques avec la centrale de Civaux: EDF a proposé d'aider à l'information sur le projet, notamment auprès des salariés de la centrale nucléaire à proximité. L'objectif est de renforcer la compréhension d'un projet complémentaire à l'activité de Civaux, pour un mix énergétique responsable et diversifié.













LES ANNEXES

Les convocations

UN EXEMPLE DE COURRIER POSTE LE 27/04/2024



Certic inclinative stimucist dams les valeurs d'exemplainté que QLHD applique dans les cadre de ses concertations présidentes présidentes retrouvées et vois chemistres pour précidentes pour le développement et la révoisité des parçies. Notes completes sur voire périentes sur voire périentes par la voire four server précident sur voire périentes sur le dépositée.

Notes voire sementaires périentes sur le de 7 mai 2025 par réfour de courrier discriprique à l'adressor confinement des périentes sur le 67 mai 2025 par réfour de courrier discriprique à l'adressor confinement des périentes sur le 67 mai 2025 par réfour de courrier discriprique à l'adressor confinement des périentes sur le 7 mai 2025 par réfour de courrier discriprique à l'adressor confinement des projets de l'adressor confinement des sur le 7 mai 2025 par réfour de courrier des l'adressor confinement des l'adressors des l'adr



Comité de projet « Agri Valdi Vert » Le 14 mai 2024, à Valdivienne



11







UN EXEMPLE DE COURRIEL ENVOYE LE 25/04/2024



UN EXEMPLE DE COURRIEL DE RAPPEL DIFFUSE LE 07/05/2024

Président de l'association Agri Valdi Vert

De: Marie MONGIN
A: matric@Mommalze.fr
Cc: Celemese (CARTON)
Objet: TR: comité de projet sanivoltaique Agri Valdi Vert (Valdivienne)
Date: mardi 7 mai 2024 15:15:00

Bonjour,
Je me permets de vous relancer au sujet de l'invitation ci-dessous au comité de projet agrivoltaique Agri Valdi Vert (commune de Valdivienne).

Est-ce qu'une personne représentant la commune de Lhommaizé sera présente ?

Je suis à votre disposition pour en discuter si besoin,
Bien cordialement,

Marie MONGIN

CHEFFE DE PROJET

SEPPA

Mob: +33 (0) 6 33 24 59 54
Mail: m.morgin@gind.fr
Technopole Bordeaux Montesquieu
1 Alée Jean Rostand 33650 Martillac

WWW.GREEN-LIGHTHOUSE.COM

Cheffe de projet à GLHD













Le support de présentation de la réunion









Comité de projet « Agri Valdi Vert » Le 14 mai 2024, à Valdivienne



1;

















14

















15













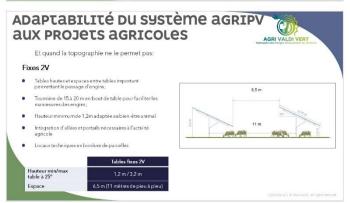




























Le Développeur



Notre expertise

2,5 GWc de projets (équivalent à 5% des objectifs de la PPE en 2028)

31 projets en développement

200 exploitants accompagnés

Acteur pionnier et reconnu de l'agrivoltaïque en France



2024 05 15 | \$2.2024 GMC, All rights reserved

































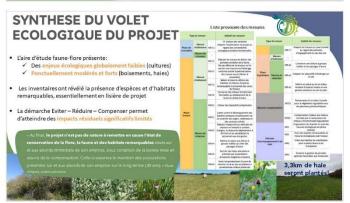




































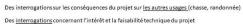


Synthèse des contributions des participants :

Des habitants avec de <u>fortes attentes sur l'intégration paysagère</u>



<u>L'opportunité agricole</u> peu remise en question

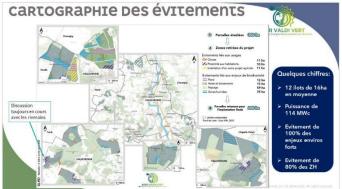


La participation du public à cette démarche a contribué à :

- Ajuster les surfaces dédiées au projet;
- Valoriser les paysages patrimoniaux en mettant en valeur le <u>réseau des chemins</u> ;
- Renforcer l'Identité paysagère de chaque site du projet, en proposant des <u>aménagements paysagers</u> en accord avec le territoire et ses perceptions par les habitants acteurs de la concertation.

2024 05 19 | © 2024 GLHD, All rights reserved







Comité de projet « Agri Valdi Vert » Le 14 mai 2024, à Valdivienne



23









